A 000 130 774 3
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
LOS ANGELES

RECHERCHES

SUR LES

ALLIANCES

ET LES

INTERETS

ENTRE

LA FRANCE ET LA SUEDE,

Rélativement aux circonſtances préſentes des Affaires du Nord & de l'Empire.

Par Mr. ROUSSET,

Membre de l'ancienne Société Royale de Berlin & de l'Académie Impériale de St. Pétersbourg.

Pour ſervir de Suplément au Tome XVIII. du

RECUEIL HISTORIQUE.

A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,

Chez ARKSTE'E & MERKUS.

MDCCLVI.

JX
132
R76.
V. 18
pt. 2

AVERTISSEMENT.

LE plus ſage des Hommes a dit qu'il n'y avoit *rien de nouveau ſous le Soleil.* Cette ſentence ſert de baſe à la Science de la *Politique*, qui conſiſte à s'inſtruire parfaitement des *Retroacta*, c'eſt-à-dire, des Evénemens paſſés, pour en tirer des régles d'uſage pour le préſent & pour l'avenir. Ceux qui ſont Maîtres dans cette Science, voient que la ſituation préſente des affaires de l'*Europe* reſſemble fort à celle des Années 1672 &c. S'ils ſubſtituent le Roi de *Pruſſe* à celui de *Suéde*, ce dernier Etat venant de faire les mêmes triſtes expériences qu'autrefois par rapport à ſes Alliancés avec la *France.* J'ai cru qu'il ne ſe-

773076

roit pas inutile, pour la Cauſe générale de l'*Europe*, que j'ai toujours en vue, de recueillir ce que je trouverois de côté & d'autre ſur l'important ſujet qui fait le principal du titre de cet Ouvrage. Et pour donner plus de poids au ſyſtême qui y eſt ſoûtenu, on a tâché de ne l'étayer que du ſentiment, des réflexions & des avis des Péres de la Patrie *Suédoiſe*, de ſes plus illuſtres Sénateurs, & de ſes Souverains mêmes, CHRISTINE, CHARLES-GUSTAVE & CHARLES XI. Je me flatte que ce Recueil de Piéces auſſi autentiques qu'intéreſſantes ſera d'autant plus agréable au Public, qu'en les liſant on ſe trouvera en état de décider pertinemment & ſuivant le vrai intérêt de la *Suéde*, le Problême: *Si la Suéde doit ſe tenir uniquement attachée à la France & cultiver ſes Alliances préférablement*

blement à celles de ſes Voiſins & d'autres Puiſſances de l'Europe ? Voici la Liſte de ces Piéces.

DISSERTATION de *Puffendorff* ſur les Alliances de la *Suéde* avec la *France* depuis l'an 1630 (*). Pag. 1

AVIS de quelques Sénateurs préſenté au Roi de *Suéde* en 1671, touchant le Traité qu'on alloit conclure avec la *France* contre la *Hollande*. 65

LA

(*) L'Original de cette Diſſertation écrite par l'ordre exprès du Roi, ſe conſerve dans la Chancellerie de *Stokholm*. Il en a paru une Edition en *Latin* & en *François* en 1709. Mais cette Edition ne ſe trouvant plus qu'avec peine, on a cru bien faire de commencer ce Recueil par une Piéce auſſi importante & ſortie de la plume d'un Savant auſſi eſtimé qu'il eſt reſpecté par tous ceux qui étudient la Politique & les Intérêts du *Nord*.

LA SUEDE REDRESSEE dans ſon véritable intérêt. Traduction de l'*Allemand* ſur la Copie imprimée à *Bréme.* 118

SUITE de la Diſſertation de *Puffendorff* juſqu'à l'an 1686. 174

LETTRE de la Reine CHRISTINE à Mr. d'*Olyvekrans*, Gouverneur de ſes Domaines. 200

LETTRE de CHARLES XI. au Sénat de *Suéde* dans une maladie dont Sa Majeſté ne comptoit pas de revenir. 201

LETTRE de CHARLES XI. au Comte d'*Oxenſtierna.* 202

LETTRE de CHARLES XI. à Mr. *de Lillieroth* au ſujet des pré-

prétentions au Cérémonial de Mr. *Bazin.* 203

LETTRE de CHARLES XI. à Mr. *de Lillieroth* touchant l'Ordonnance de l'Audience des Ambaſſadeurs au ſujet du départ de Mr. *Bazin.* 206

LETTRE de CHARLES XI. au ſujet du départ de Mr. *Bazin.* 214

AVIS du Comte *Oxenſtierna* au ſujet des Alliances de la *Suéde* avec la *France.* 217

AVIS du même Comte *Oxenſtierna* au Roi CHARLES XII. au ſujet de la guerre avec la *Pologne.* 263

REPONSE de Sa Majeſté le Roi de *Suéde*, FREDERIC I. au Mé-

Mémoire de Mr. le Comte *de Caſtéja* Ambaſſadeur de *France*, préſenté le 19 Janvier V. St. Donnée à *Stokholm* le 8 Mars 1736 V. St. Traduction. 301

RE-

RECHERCHES
SUR
LES ALLIANCES
ET LES
INTERETS
ENTRE
LA FRANCE & LA SUEDE.

DISSERTATION *de* Puffendorff *ſur les Alliances de la Suéde avec la France depuis l'Année* 1630.

LORSQUE l'Empereur *Ferdinand II.* eut ſoumis par ſes Armes victorieuſes une grande partie de l'*Allemagne*, les Rois de *France* & d'*Angleterre* (*a*) ſollicitérent fortement par leurs Miniſtres (*b*) une Tréve en *Pruſſe*, entre *Guſtave-Adolphe* Roi de *Suéde*, & *Sigiſmond* Roi de *Pologne*, les deux premiers Monarques ſouhaitant que *Guſtave* 1629.

(*a*) *Louïs* XIII. & *Charles* I.
(*b*) Le Baron de *Charnaſſé* & le Chevalier *Thomas Roſw.*

tave débarrassé de la Guerre de *Pologne*, pût se donner tout entier aux affaires d'*Allemagne*. *Hercule de Charnassé*, Envoyé de *France* pour avancer l'exécution de ce dessein, offrit l'Alliance du Roi son Maître, avec un secours d'argent, assûrant que le Duc de *Baviére* (*a*) & ses Confédérés sollicitoient Sa Majesté *Très-Chrétienne* d'entreprendre la défense de l'*Allemagne*, contre les progrès de la Maison d'*Autriche*, dont la Puissance étoit égale-

(*a*) Le Duc de *Baviére* étoit à la tête de la Ligue Catholique, & *Charnassé* avoit été auprès de lui pour tâcher de le réconcilier avec les Princes Protestans, & de le détacher de l'Empereur, en lui faisant espérer le secours de la *France* & des Princes Protestans pour monter sur le Trône Impérial après la mort de *Ferdinand*. Quoique *Maximilien* ne voulût pas se détacher de l'Empereur, il ne laissa pourtant pas de témoigner à *Charnassé* du mécontentement contre la Maison d'*Autriche*, & sur-tout contre le Roi d'*Espagne* qui le traversoit, disoit-il, en tout; il s'étendit particuliérement sur les entreprises & sur l'arrogance de *Walstein*, & promit de ne pas secourir l'Empereur contre le Duc de *Mantoue*. Ainsi, quoique les intérêts du Duc de *Baviére* ne lui permissent pas de se détacher de l'Empereur, il ne laissa pas d'entretenir une assez bonne correspondance avec la *France*, comme on le verra plus clairement dans la suite.

également redoutée des Catholiques & des Proteſtans. *Guſtave* ne s'éloignoit pas de cette propoſition, mais il ne s'expliquoit qu'en termes vagues & généraux : le Miniſtre de *France* ne lui paroiſſant pas agir d'aſſez bonne-foi pour traiter ſérieuſement avec lui ; & même on ne ſavoit ſi *Charnaſſé* ne faiſoit point des propoſitions pour pénétrer les ſentimens du Roi de *Suéde*.

Au commencement de l'année 1630. 1630.
Charnaſſé travailla en *Suéde* aux Conditions de l'Alliance : mais comme il négocioit d'une maniére plutôt inſolente que hautaine, on le ſoupçonna plus que jamais de ne chercher qu'à découvrir les deſſeins de *Guſtave ;* car ce Miniſtre de *France*, agiſſoit d'une maniére ſi captieuſe, qu'il auroit été facile au Roi ſon Maître d'éluder encore les conditions de l'Alliance, s'il l'avoit jugé à propos. *Charnaſſé* demandoit que le Roi *Guſtave*, moyennant trois cent mille écus, s'engageât à faire la Guerre ſix ans en *Allemagne* avec une Armée de trente-ſix mille hommes. Sa Majeſté *Suédoiſe* rejettoit cette propoſition, ne voulant point du tout être

limitée à un certain nombre de Troupes, ni être obligée de continuer la Guerre au-delà de ce que les intérêts de sa Couronne pourroient le permettre. D'ailleurs, ce Monarque ne trouvoit pas la somme assez considérable pour exiger de lui un engagement mercenaire, & pour lui fermer toutes les voyes de traiter avec l'Empereur. Sa Majesté craignoit aussi que les autres Souverains qui recherchoient son Alliance, ou qui y étoient invités, ne la négligeassent, dès qu'ils sauroient, qu'en vertu d'un Traité avec le Roi *Très-Chrétien*, le Roi *Gustave* seroit obligé de faire la Guerre dans l'*Empire* pendant un certain nombre d'années. Outre cela *Charnassé*, ne cachant pas assez bien son jeu, avoit laissé voir que la *France* en attirant le Roi *Gustave* en *Allemagne*, visoit à faire en *Italie* une Paix plus avantageuse avec l'Empereur. Ainsi cette Négociation fut quelque tems suspendue. Afin néanmoins de ne pas la rompre tout à fait, on envoya en *France* le Sécretaire *Laurent Nicolaï*, pour insinuer adroitement que le Roi *Gustave* étoit bien intentionné pour la conclusion de l'Alliance,

ce, pourvu qu'elle se fît à des conditions raisonnables.

Ensuite, Sa Majesté *Suédoise* étant déjà en *Allemagne*, lorsqu'on étoit d'accord sur les conditions, le Ministre de *France* donna lieu à un nouveau retardement. Il avoit inséré dans le Traité le terme de *Protection* *; & de plus il insistoit fortement à ce que le nom du Roi de *France* fût écrit le premier dans les deux Ratifications, même dans celui que le Roi *Gustave* devoit signer. On répondit à *Charnassé*, que, puisque les deux Princes étoient tous deux Rois, ils étoient égaux en dignité, & qu'on ne devoit mettre aucune différence entr'eux; mais le Ministre *François* repliqua sans façon, *que toute Ecarlate n'est pas du même prix.* Sur cela Sa Majesté *Suédoise*, qui étoit le Prince du Monde le plus jaloux de son rang, déclara qu'Elle aimoit mieux se passer du secours de la *France*, que de blesser en rien la gloire de sa très-ancienne Couronne: ce Monarque écrivit même

* *Gustave* répondit qu'il ne connoissoit point d'autre Protecteur que Dieu & son Epée.

me au Roi de *France* qu'il ne pouvoit pas s'imaginer que Sa Majesté *Très-Chrétienne* ne voulût lui donner son amitié, qu'aux dépens d'un honneur qu'il ne tenoit que du Ciel.

ENFIN le 13 de Janvier 1631. le Traité fut conclu à *Bernewald*, dans la nouvelle Marche de *Brandebourg* (*a*). On y exposoit pour motifs la liberté & la défense des Amis communs & des Voisins ; la sûreté de l'*Océan* & de la Mer *Baltique* ; & le rétablissement des Etats du Saint Empire Romain qui étoient opprimés, sans lequel on ne pouvoit prescrire de justes bornes à la puissance de la Maison d'*Autriche*. On y disoit enfin, que c'étoit pour faire démolir les Forteresses construites de nouveau sur les Côtes & aux Ports de l'*Océan*, & de la Mer *Baltique*, aussi-bien que dans la *Rhétie* (*b*), & pour les réduire au même état qu'elles avoient été avant la dernière Guerre. Le Traité portoit que pour l'exécution du dessein, le Roi de *Suéde* auroit en

(*a*) Il est dans le *Corps Diplomatique des Traités, &c. Tom VI Part. I. pag.* 1.
(*b*) Le Païs des *Grisons*.

en *Allemagne* trente-ſix mille hommes; que le Roi de *France* fourniroit quatre cent mille écus par an; qu'on entretiendroit amitié avec le Duc de *Baviére* & la Ligue Catholique, ou du-moins qu'on garderoit la Neutralité avec eux, pourvu qu'ils fiſſent la même choſe de leur côté; que le Roi de *Suéde* ſe comporteroit à l'égard de la Religion ſuivant les Loix de l'*Empire*, & que Sa Majeſté *Suédoiſe* ne troubleroit point la profeſſion du Culte Catholique dans les lieux où Elle la trouveroit établie; que l'Alliance dureroit juſques au Mois de Mai 1636; & qu'à-moins que la Paix ne ſe fît entre-ci & ce tems-là, on renouvelleroit le Traité.

NONOBSTANT cette Convention avec le Roi *Guſtave*, dès le Mois de Mai de la même année, le Roi de *France* avoit fait ſecrétement une Ligue défenſive avec le Duc de *Baviére*. (*a*) L'an- 1631.

(*a*) Ils s'étoient engagés mutuellement, non ſeulement de ne point ſecourir les Ennemis l'un de l'autre en aucune maniére, mais auſſi de ſe fournir des Troupes &c. pour la défenſe de tous leurs Etats héréditaires ou acquis. Ce qui étoit fort contraire aux engagemens que le Roi de *France* avoit pris avec le Roi *Guſtave*. On peut

L'année suivante, lorsque les *Suédois* s'avançoient sur le *Rhin*, on publia que les Troupes que Sa Majesté *Très-Chrétienne* assembloit proche de *Mets* sous prétexte de reprimer les mouvemens excités par le Duc d'*Orléans* son Frére, étoient destinées contre *Gustave;* dont on cherchoit ailleurs d'arrêter les progrès, en voulant l'amuser par la négociation d'une Neutralité pour l'Electeur de *Baviére.* On commença bientôt à négliger le payement du Subside annuel qu'on avoit stipulé; & ceux qui étoient à *Paris* lorsqu'on y apprit que le Roi *Gustave* avoit été tué, attestent que la Cour en eut tant de joye que peu s'en fallut qu'elle n'en fît des réjouïssances.

1633. Apre's la mort de *Gustave*, le Roi de *France* exhorta *Axel Oxenstiern*, & les autres Généraux des Troupes *Suédoises*, de poursuivre de toutes leurs forces les desseins de leur défunt Roi, promettant de ne rien omettre pour l'avancement de la Cause; & que même il augmenteroit le Sub-

voir ce Traité dans le *Corps Diplomatique des Traités &c. Tom. VI. Part. I. pag.* 14.

Subſide. En conformité de cette démarche, *Feuquiéres*, Envoyé de *France*, exhorta les Etats des quatre Cercles Supérieurs aſſemblés à *Heilbron* d'embraſſer l'Alliance des *Suédois*: mais par un manége ſouterrain, ce Miniſtre faiſoit enſorte auprès des Membres de cette Aſſemblée, que le Commandement-Général, qu'on déféroit à *Oxenſtiern*, fût limité par des conditions ſi dures, que ſon pouvoir en étoit extrêmement diminué, & qu'il ne pouvoit l'exercer qu'avec beaucoup de peine & beaucoup de chagrin.

Le 13 d'Avril 1633. on renouvella à *Heilbron* (*a*) le Traité fait autrefois entre *Guſtave-Adolphe* & le Roi de *France*, en changeant ſeulement ce qui étoit néceſſaire par rapport à la différente conjoncture. Cependant les affaires des *Suédois* n'en alloient pas mieux dans la *Haute Allemagne*, la *France* leur ſuſcitant toujours de nouveaux obſtacles, afin d'obliger peu à peu les Etats de l'*Empire* à implorer la protection & le ſecours de

(*a*) Il eſt dans le *Corps Diplomatique Tom. VI. Part. I. pag.* 48.

de cette Couronne. Le prétexte étoit que quelques Moines avoient été chassés de leurs Cloîtres, & qu'on tardoit trop à livrer *Philisbourg* aux *François*. On faisoit pourtant voir évidemment que l'Electeur de *Tréves* n'avoit obtenu des *Suédois* la Neutralité, qu'à condition de consigner cette Place à la *France*; mais que ce Prince n'ayant pu satisfaire à cet engagement, les Alliés avoient été contraints d'assiéger & de prendre cette Forteresse, ce qu'ils n'avoient pu faire sans une grande dépense; & qu'ainsi la *France* n'avoit nul droit de demander pour elle ce qui étoit le fruit du travail des autres. On remit à l'année suivante à livrer *Philisbourg*. Pendant ce tems-là la *France* tâchoit de plus en plus de tourner à son profit les heureux succès de ses Alliés, dont elle ne partageoit ni la peine, ni le péril. Ce fut aussi alors qu'on reconnut que cette Couronne avoit dessein de s'emparer de tout ce qui borde le *Rhin* depuis *Basle* jusques à la *Moselle*; quoiqu'elle eût promis à *Heilbron* de ne rien prendre à l'*Empire*, & de rendre tout après la Guerre, aux Seigneurs

Seigneurs légitimes. Ce fut dans cette vue-là qu'à peu près au même tems on inſtitua un Parlement à *Mets*, qu'on s'empara de *Nanci*, & de toutes les autres Places fortes de la *Lorraine*. On fit auſſi marcher vers le *Rhin* le Maréchal *de la Force* avec une puiſſante Armée, pour faire valoir l'occaſion, &, comme dit le proverbe, *pour pêcher en eau trouble*. Ce Général, entr'autres choſes, fit ſignifier à *Buſchweiller*, *Ingweiller* & *Nieuweiller*, Villes du Comté de *Hanau*, qu'elles euſſent à recevoir Garniſon *Françoiſe*: on alléguoit pour raiſon, que ces trois Lieux relevoient en Fief de l'Evêché de *Mets*; & les Habitans ſe ſoumirent, quoique les *Suédois* remontraſſent qu'on violoit en cela le Traité de *Heilbron*.

L'Annee ſuivante, lorſqu'*Othon-Louïs Rhingrave* avoit déjà tellement affamé le Château de *Hohenbar* près de *Saverne*, que la Place auſſi-bien que les Troupes qui s'y étoient jettées, devoient ſe rendre dans deux jours; *Blocquier* Colonel *François* étant entré dans la Place, perſuada aux *Impériaux* de la livrer 1634.

à

à la *France* avec *Hagnenau*, leur permettant de se retirer où ils voudroient. Ce fut envain que le *Rhingrave* se plaignit au Maréchal *de la Force* que les *François* lui déroboient les fruits de son travail; & en effet ils s'opposoient si opiniâtrement à ses progrès, que ce Prince fut obligé d'aller dans la *Haute Alsace* pour éviter d'en venir aux mains; & même peu de tems après les *François* lui enlevérent l'Abbaïe de *Lure*, que les *Suédois* lui avoient assignée.

A l'Assemblée de *Francfort*, où *Axel Oxenstiern* travailloit à unir les Etats Evangéliques, les *François* ne tendoient qu'à maintenir les deux Partis dans l'équilibre, & qu'à troubler tout, afin de faire meilleure pêche. Pour cela ils attiroient de leur côté plusieurs Protestans, & sur-tout des Calvinistes; ils fomentoient les desseins de l'Electeur de *Saxe* contre les *Suédois*, & ils mettoient la division dans les Etats. On les exhortoit en public à contenter la *Suéde*, & à seconder ses efforts de tout leur pouvoir: mais on les en détournoit sous main; & on se plaignoit que cette

cette Couronne devenoit trop puissante. Les *François* en vinrent même jusques à corrompre par argent quelques Membres de l'Assemblée; & cela parce qu'ils ne pouvoient souffrir que les *Suédois* affermissent peu à peu leurs affaires dans la *Haute Allemagne*; & que d'ailleurs ils ne trouvoient point dans *Oxenstiern* un homme qui voulût leur servir d'instrument pour exécuter le dessein qu'ils avoient de s'emparer de tout le Païs situé entre la *France* & le *Rhin*.

La *France* s'intrigua aussi avec *Walstein* Duc de *Fridland*, pour former un troisiéme Parti, non moins contre la *Suéde* que contre l'Empereur; & on commença même à lier une partie avec le *Dannemarck*, pour empecher les progrès des *Suédois*. Au-lieu que jusques alors on avoit négligé à *Paris*, *Thrybe* Ministre de *Dannemarck* en *France*, tout d'un coup on lui marqua de grands égards; on lui fit compter cent quarante mille livres, un reste de la somme promise au Roi de *Dannemarck* pour la derniére Guerre, dette pourtant qu'on avoit niée jusqu'alors; & dans le même tems on différoit de fournir

aux

aux *Suédois* le Subside pécuniaire stipulé par le Traité d'Alliance. La *France* par ses importunités extorqua des Etats de l'*Empire* qu'on lui livreroit *Philisbourg*, promettant de le rendre après la Paix, sans demander aucun dédommagement.

Après la déroute de *Norlingue*, cette Couronne traita avec le *Rhingrave* pour *Colmar*, pour *Scheleſtad*, & pour toutes les autres Places de la *Haute Alſace*; à condition néanmoins que cela ne tourneroit point au préjudice de l'*Empire*, des Etats Confédérés, & de l'Alliance de *Heilbron*; qu'on garderoit ces Lieux, tels qu'ils étoient alors, juſques à la premiére Paix; & que pendant ce tems-là on les defendroit contre l'Ennemi. Surtout on eut ſoin de ſtipuler la Liberté de *Colmar*.

Ce fut en ce tems-là qu'on envoya en *France* des Ambaſſadeurs pour demander à Sa Majeſté *Très Chrétienne* qu'il lui plût de prendre plus à cœur les intérêts de la *Suéde* en *Allemagne*. Comme ces Miniſtres inſiſtoient principalement ſur l'argent qui, en vertu de l'Alliance, étoit dû depuis l'année 1632, comme ils repré-

préſentoient le danger qu'il y avoit à différer ce payement, on leur répondit que les Alliés ayant violé les Conditions de l'Alliance par rapport aux Catholiques, & qu'ayant détourné les deniers deſtinés au payement des Troupes, le Roi n'étoit plus obligé à ce qu'on lui demandoit. Enſuite, les Confédérés ayant envoyé en *France* des Miniſtres pour négocier un nouveau Traité d'Alliance, & pour demander de nouveaux ſecours, le Miniſtére de *France* donna un tel tour aux conditions, que les *Suédois* furent exclus de la Direction de la Guerre, & fruſtrés de tout ſecours pécuniaire. Cependant les Miniſtres de *France* ne manquoient pas de publier qu'à la Paix leur Roi rendroit tout à l'*Empire*, ne voulant pas même garder un pouce de terre, Sa Majeſté ne demandant rien pour Elle que la gloire d'avoir rétabli le repos & la liberté de l'*Allemagne*, pour laquelle bonne œuvre il n'y avoit rien que ce Monarque ne voulût faire.

LORSQUE les *Suédois* n'eurent plus rien à eſpérer dans la *Haute Allemagne*, *Axel Oxenſtiern* ayant pris ſon chemin par la *France*, on l'y exhor- 1635.

ta

ta à renouveller la Confédération : le Chancelier auroit mieux aimé n'en rien faire : mais comme il croyoit qu'il étoit de l'intérêt de la *Suéde* de ne pas ſe brouiller avec la *France*, il conſentit à une Négociation qu'il ne pouvoit refuſer ſans déplaîre au Roi *Très-Chrétien*. Néanmoins, pour garantir la Cour de *Suéde* de toute ſurpriſe, *Oxenſtiern* ſe rapporta entiérement à la ratification de la Reine ſa Maîtreſſe, de la validité de la Convention. L'affaire du Subſide d'argent fut renvoyée à une autre fois ; & parce qu'on ne pouvoit pas non plus convenir de quelques autres points, le Roi de *France* promit d'envoyer dans peu un Miniſtre en *Saxe*, qui concluroit le Traité, & qui de concert avec *Oxenſtiern* raffermiroit la Cauſe chancelante. En effet, ſi on avoit envoyé ce Miniſtre à tems, il auroit pu empêcher le Traité de l'Electeur de *Saxe* avec l'Empereur (*a*), ou il auroit

(*a*) L'Electeur de *Saxe* avoit été fort jaloux du grand crédit & de la trop grande puiſſance des *Suédois* en *Allemagne*, & prétendoit que la principale Direction des affaires des Proteſtans dans

roit pu empêcher les Cercles d'accepter avec une ardeur si précipitée la Pacification de *Prague*. Mais le Roi Très-Chrétien avoit différé d'envoyer son Plénipotentiaire, de peur qu'on ne lui imputât comme une chose odieuse, d'avoir retardé la Paix d'*Allemagne*, lui qui vouloit qu'on crût en *Italie* & en *France* qu'il s'appliquoit uniquement à vuider sa querelle avec le Duc de *Lorraine*. Pendant ce tems-là *Louis XIII.* faisoit assûrer non seulement les Evêques d'*Allemagne* & le Duc de *Baviére*, mais l'Empereur même, qu'il souhaitoit passionnément la Paix, & qu'il n'y avoit point dans la Chrétienté de Prince plus zélé que lui pour l'Eglise de *Rome; Mazarin*, qui étoit alors Nonce du Pape en *France*,

dans cet Empire ne devoit appartenir qu'à lui. Il avoit longtems balancé entre les deux Partis; mais voyant les affaires des *Suédois* & des Protestans réduites assez bas par la perte de la Bataille de *Norlingen*, il fit sa Paix particuliére avec l'Empereur. Ce qui fut suivi bientôt après par un Traité de Paix conclu à *Prague* le 30. Mai 1635, dans lequel plusieurs Princes & Etats de l'*Empire* entrérent fort précipitamment: on le trouve dans *le Corps Diplomatique Tom. VI. Part. I. pag.* 88.

France, se donnant aussi, de son côté, tout le soin possible pour accorder la Maison d'*Autriche* avec celle de *Bourbon*, le tout au préjudice des Protestans.

Quelque tems après, lorsque, par la Médiation du Duc de *Mecklenbourg*, *Oxenstiern* avançoit assez heureusement dans la Négociation d'un Traité avec l'Electeur de *Saxe*, *Chaumont*, Ministre de *France*, qui étoit alors à *Hambourg*, lui envoya *Saint Romain*, son Subdélégué, pour le presser vivement de ne point conclure avec ce Prince, mais de renvoyer tout à la Paix générale; lui rappellant les Alliances précédentes, & principalement la Convention que lui-même venoit de faire en *France*. *Oxenstiern* répondit à *Saint Romain*, que le Roi de *France* ayant dérogé au premier Traité, il faloit le regarder comme nul; que le dernier Accord n'avoit pas plus de force, puisque sa validité dépendoit de la Ratification de ses Supérieurs, qui ne l'avoient pas donnée; que d'ailleurs le premier Article de cette Alliance portoit expressément, que *les Rois de Suéde & de France, étant engagés dans une*

une Guerre avec la Maiſon d'Autriche, étoient convenus entr'eux, &c. Et nonobſtant cela Sa Majeſté Très-Chrétienne avoit toujours nié qu'Elle fût en rupture avec l'Empereur, diſant n'avoir affaire qu'à l'*Eſpagne*; qu'en effet les Ambaſſadeurs des deux Rois de *France* & d'*Eſpagne* avoient reçu ordre de part & d'autre de ſortir des Terres des deux Couronnes; mais que la *France* avoit encore ſon Réſident à *Vienne*, & l'Empereur le ſien à *Paris*. Il y a, continuoit *Oxenſtiern*, interdiction de Commerce entre la *France* & l'*Eſpagne*, mais non pas entre la *France* & les Sujets de l'Empereur. Quoique la Guerre ſoit enflammée, les *François* ſe cachent, & ne veulent pas qu'on croye qu'elle ſe fait en leur nom. *Richelieu* & les autres Miniſtres traitent tous les jours de la Paix par la Médiation du Pape, avec le Réſident de l'Empereur; & cela ſe fait ſans en communiquer rien à *Grotius*, Miniſtre de *Suéde* en *France*. Le Chancelier ſe plaignoit encore d'un bruit que les *Danois* répandoient: *Chaumont*, diſoient-ils, ne viſe qu'à empêcher les *Suédois* de deſarmer,

afin que la *France* faſſe la Paix avec l'Empereur à de meilleures conditions: ainſi, quand cette Couronne exhorte les *Suédois* à tenir bon, elle ne cherche que ſa propre utilité. Enfin, *Oxenſtiern* remontroit qu'il ne recevoit plus de *France*, ni argent, ni conſeil; qu'on avoit promis de payer au-plutôt les arrérages de l'année 1632; qu'on s'étoit engagé à envoyer un Miniſtre pour retenir les Etats de *Saxe* dans l'Alliance; qu'on n'avoit ſatisfait ni à l'un, ni à l'autre de ces engagemens; ou du-moins que l'Ambaſſadeur n'étoit venu en *Allemagne* que lorſqu'il n'y avoit plus rien à eſpérer.

Saint Romain oppoſa à ces juſtes remontrances des promeſſes magnifiques, en cas qu'on voulût rompre la Négociation avec l'Electeur de *Saxe*. Il aſſûra *Oxenſtiern* que *Chaumont* payeroit inceſſamment les arrérages, après quoi il ſeroit à ſon choix de demander au Roi des Troupes ou de l'argent. Une autre promeſſe étoit de ſolliciter encore les Cercles en faveur de la *Suéde*, ajoûtant que, ſi *Oxenſtiern* le jugeoit à propos, Sa Majeſté Très-Chrétienne auroit

une

une Armée dans les *Pays-Bas*; & plusieurs semblables belles choses. Comme le succès de la Négociation entamée étoit encore fort incertain, *Oxenstiern* ne vouloit pas rejetter tout-à-fait ces offres-là; il donna donc de bonnes paroles au Subdélégué *François*.

Chaumont ne tarda guéres à renvoyer *Saint Romain:* celui-ci demande à *Oxenstiern* avec tout l'empressement imaginable, que la Guerre soit continuée, & qu'on ne prête point l'oreille à des Traités particuliers. Il promet qu'on payera les arrérages sans aucun délai, pourvu qu'*Oxenstiern* cesse de traiter séparément, & qu'il renvoye tout à une Négociation générale. De-plus il propose un nouveau Traité, en vertu duquel une des deux Puissances ne pourroit point traiter sans le consentement de l'autre; on attireroit encore les Etats de l'*Empire* dans le Parti, l'Armée de *Suéde* seroit augmentée, & on fourniroit par an cinq cent mille livres pour l'entretien des Troupes. *Saint Romain* proposa aussi qu'*Oxenstiern* & *Chaumont* eussent une entrevue. Toute la réponse que le Chan-

celier fit à cela, fut qu'il demandoit ce qui étoit dû ; & que pour tout le reste il suivroit les ordres de ses Supérieurs.

1636. Au-reste, parce qu'il importoit extrêmement à la *France*, soit qu'elle voulût la Paix ou la Guerre avec la Maison d'*Autriche*, que l'Empereur eût toujours les *Suédois* sur les bras ; cette Couronne, pour empêcher l'Accommodement d'*Oxenstiern* avec l'Electeur de *Saxe*, donna ordre à *Avaugour* son Ministre à *Stokholm* pour presser le Gouvernement de ratifier le Traité qui avoit été conclu depuis peu à *Paris* ; & parce qu'on n'y avoit pas fixé le nombre des Troupes qu'on devoit avoir en *Allemagne*, le Ministre *François* avoit ordre de régler cette affaire-là avec les Régens. Le Sénat répondit à cela qu'on venoit trop tard, & que la Ratification qu'on demandoit, n'étoit plus de saison. Que les choses ayant changé de face, il étoit incertain si le Roi voudroit que des conditions peu convenables à la situation présente des affaires, fussent confirmées ; si Sa Majesté n'aimeroit pas mieux qu'on en vînt à un nouveau Traité,

Traité, ou du-moins qu'on ajuſtât les anciennes Conventions avec la diſpoſition préſente des affaires. Car, ajoûtoient les Régens, ces Articles regardoient principalement la conſervation des Alliés en *Allemagne*, leſquels préſentement avoient refuſé le ſecours des deux Couronnes, avoient commencé les hoſtilités, & qu'ainſi on ne pouvoit pas les ſecourir malgré eux; & que le but de l'Alliance ne ſubſiſtant plus, c'étoit envain qu'on s'appliquoit aux moyens de la renouer. Le Sénat répondit encore qu'il étoit bien informé que Sa Majeſté Très-Chrétienne, à l'inſtigation du Pape, étoit entré dans d'autres Négociations; qu'il étoit néceſſaire avant de paſſer outre, qu'ils fuſſent bien informés à quoi elles tendoient; comme auſſi de ſavoir ce que les autres Intéreſſés vouloient contribuer pour la Cauſe Commune, & ſi le Roi étoit dans le deſſein de déclarer la Guerre à l'Empereur, & quelles étoient les intentions de Sa Majeſté touchant le rétabliſſement de l'*Allemagne*; enfin qu'on enverroit à *Oxenſtiern* les pouvoirs néceſſaires pour

négocier avec *Chaumont* sur tout cela.

Avaugour, peu satisfait de cette réponse, fit une nouvelle instance, & demanda qu'au-moins on s'en tînt au Traité de *Heilbron :* disant que si le Roi son Maître n'avoit pas fourni la somme stipulée par cette Convention, en récompense on entretenoit douze mille hommes sous le Commandement du Duc de *Weimar*. Il renouvelloit la promesse de payer les arrérages ; & il ajoûtoit que la Reine liée par tant d'Alliances, ne pouvoit pas prêter l'oreille aux Traités particuliers sans aller contre ses engagemens, & sans perdre son crédit chez toutes les autres Puissances. A ce discours choquant les Sénateurs repliquérent, qu'après qu'ils eurent ratifié le Traité de *Heilbron*, la *France* en avoit rompu la meilleure partie, à leur insu, par un nouvel Accord fait à *Paris* avec les Etats Confédérés d'*Allemagne* ; & que par cet Accord on avoit déféré, au mépris de la Nation *Suédoise*, le Commandement en chef de l'Armée à un Prince ; parce qu'on savoit qu'il n'y avoit point de Prince en *Suéde*, que même

me le Traité de *Heilbron* étoit entiérement détruit par le treiziéme Article du Traité de *Paris*, ce qui avoit obligé *Oxenſtiern* à s'y oppoſer; que préſenter au Sénat quelques chefs onéreux tirés d'une Convention non juridique, & lui en demander la Ratification, la choſe étoit déraiſonnable, & contre la coutume établie; que les offres de *Chaumont* étoient dues, il y avoit longtems, en vertu de la premiére Alliance; que même ſi la *France* avoit fourni l'argent à tems, c'eſt-à-dire, lorsqu'*Oxenſtiern* & *Banier* étoient encore à *Magdebourg*, l'Armée n'auroit pas été contrainte de ſe retirer vers la Mer; que puiſqu'il demandoit la Ratification de la *Suéde*, il devoit offrir réciproquement celle du Roi ſon Maître, de laquelle néanmoins, ſuivant même ſon propre aveu, il n'étoit point chargé; qu'au-reſte les choſes étoient venues à un point qu'il faloit néceſſairement renouer une nouvelle Négociation, à quoi on avoit déjà autoriſé le Chancelier d'*Oxenſtiern*; que les engagemens de la *Suéde* avec la *France* n'étoient pas un obſtacle légitime pour empêcher le

Miniſtre de *Suéde* de traiter avec l'Electeur de *Saxe* ; que lorſqu'on négocioit ces engagemens, Son Alteſſe Electorale étoit un des Confédérés, mais que depuis qu'il avoit paſſé dans l'autre Parti, la *France* n'avoit pas moins d'intérêt que la *Suéde* à s'accommoder au-plutôt avec ce Prince ; en dernier lieu *Avaugour* fut prié de ménager davantage la dignité de la Reine, & de ne plus taxer cette Princeſſe de manquer à la Foi Royale, puiſque de tout tems la *Suéde* faiſoit une inviolable & religieuſe profeſſion de tenir parole à ſes Alliés. C'étoit ainſi que les Régens de *Suéde* tâchoient de gagner du tems juſques à ce qu'ils puſſent voir aſſez clair dans les affaires pour réſoudre s'il étoit de l'intérêt de la Couronne, en acceptant une ſomme modique, de ſe replonger tellement dans une Guerre, qu'on ne pût en ſortir que du conſentement de la *France*. Dans cette vue-là les Sénateurs renvoyoient le tout à *Oxenſtiern*, qui étant ſur les lieux pouvoit mieux ſe régler ſur les circonſtances du tems. Les Régens alléguoient de-plus, que la *France* n'avoit nul

ſujet

ſujet de ſe plaindre qu'on eût négligé des Traités qu'elle-même avoit enfraint, ou qu'elle n'avoit point ratifiés, ou qui ne regardoient point la *Suéde* ; principalement lorſqu'on ne parloit d'autre choſe à *Vienne* & à *Paris*, que d'un Traité qui ſe négocioit vivement, à la ſollicitation du Pape, entre Leurs Majeſtés Impériale & Très-Chrétienne. Ils convenoient dans leurs délibérations, que ſi la Guerre continuoit, il étoit bon de s'unir plus que jamais avec la *France :* mais ils trouvoient que les Miniſtres de cette Couronne alloient trop vite ; & ſi d'un côté ils craignoient d'irriter le Roi Très-Chrétien en rompant bruſquement dans une conjoncture où ils ne ſavoient quel tour les choſes pourroient prendre, de l'autre côté ils avoient toujours peur que la *France* ne viſât à leur lier les mains, & à les rengager dans une Guerre d'où ils ne puſſent ſortir ſans ſon agrément. Dans cette perplexité on différa de donner une derniére réponſe à *Avaugour*, & pendant ce tems-là on écrivit à *Oxenſtiern* d'être fort attentif à l'affaire de la Paix ; que ſi elle réuſſiſ-

ſoit

soit heureusement & suivant le but désiré, on ne manqueroit pas de bonnes raisons pour se dégager honnêtement d'avec la *France*; mais aussi qu'il prît garde à conduire si bien sa Négociation, qu'en cas que la Paix vînt à manquer, on fût toujours en état de profiter des secours du Roi Très-Chrétien. Ensuite *Avaugour* voyant qu'on répondoit mal à ses propositions, offrit deux cent mille écus par an; & comme les Régens lui représentérent que la dépense qu'il leur faudroit faire pour la Guerre excéderoit de beaucoup cette somme, il insinua qu'on n'avoit qu'à demander, & qu'on pourroit même obtenir plus que le double.

Au-reste, quand *Oxenstiern* vit qu'il n'y avoit point de Paix honorable à espérer de l'Electeur de *Saxe*, il crut qu'on ne devoit pas mépriser les offres de la *France*, quoique le Roi de *Dannemarck* & les Ducs de *Lunebourg* & de *Mecklenbourg* fissent tous leurs efforts pour traverser cette Négociation. Ainsi, au mois de Février 1636, *Oxenstiern* & *Chaumont* se joignent à *Weimar* & conférent ensemble. *Oxenstiern*, comme

me un homme qui cherchoit à éviter la peine d'une Négociation, débuta par dire qu'on n'avoit pas besoin d'un Traité, puisque les deux Couronnes agissoient déjà vigoureusement contre l'Ennemi commun ; que d'ailleurs la *Suéde* n'avoit pas de si grands démêlés avec l'Empereur, qu'elle ne pût s'accommoder aisément avec ce Monarque ; au-lieu que la *France* avoit avec Sa Majesté Impériale une affaire bien épineuse à cause de la *Lorraine*. Mais comme le Ministre *François* insista par plusieurs raisons sur un renouvellement d'Alliance, on disputa longtems si les Conventions précédentes étoient anéanties : *Oxenstiern* soutenoit l'affirmative, & il en attribuoit la faute aux *François* ; *Chaumont* tâchant au-contraire de justifier la conduite du Roi son Maître. Mais les deux Plénipotentiaires s'étant bientôt lassés d'une contestation odieuse, *Oxenstiern* donna le projet d'un Traité ; *Chaumont*, en desapprouvant quelques endroits, présenta à son tour un autre Plan, qui ne fut pas non plus tout-à-fait du goût d'*Oxenstiern*. Les principaux articles sur lesquels ils ne s'accor-

cordoient point, étoient que la *France* refusoit de rompre ouvertement avec l'Empereur, à-moins que la *Suéde* ne rompît ouvertement avec l'*Espagne*.

La *France* ne vouloit pas non plus reconnoître que par le Traité de *Heilbron* les *Suédois* dussent avoir la direction des affaires : Elle n'offroit que la moitié des Subsides qu'*Oxenstiern* demandoit ; prétendant au-contraire que la *Suéde* fût obligée d'avoir un certain nombre de Troupes en *Allemagne*, & qu'il fût permis aux *François* de lever du monde dans les Places occupées par les *Suédois* ; à quoi *Oxenstiern* s'opposoit, craignant que la *France* par son argent n'attirât les Soldats *Suédois* à son service. Nos Négociateurs ne pouvant donc s'accorder sur ces points-là, convinrent de renvoyer le différend à leurs Cours ; & que dans quatre mois les Ratifications seroient échangées de part & d'autre ; que pendant cet intervalle ils agiroient réciproquement comme si on étoit tout-à-fait d'accord ; que jusques au premier d'Août aucun des deux Partis ne feroit ni Paix, ni Tréve ; que

si

ſi néanmoins on offroit des conditions pour l'un ou pour l'autre, on ſe les communiqueroit mutuellement & de bonne-foi. La *France* paya auſſi alors ſoixante mille écus d'arrérage. Cependant les Régens de *Suéde*, qui pénétroient aſſez l'intention de *Louis XIII.* & qui voyoient que ce Monarque n'avoit en vue que de les renfoncer dans la Guerre en leur donnant un peu d'argent, avoient réſolu de faire la Paix s'ils pouvoient l'avoir à des conditions honnêtes dans l'Aſſemblée qui devoit ſe tenir à *Lubec* par la Médiation du Roi de *Dannemarck*.

Les quatre mois étant expirés *Avaugour* ſollicita fortement à *Stokholm* la Ratification du Traité de *Weimar*. Il y avoit de puiſſantes raiſons pour & contre. On doutoit moins que jamais que la *France* n'eût propoſé cette Convention à deſſein de tenir les *Suédois* en Guerre juſques à ce qu'elle s'en fût délivrée elle-même; cette Couronne craignant que ſi les *Suédois* faiſoient la Paix, elle n'eût à ſoutenir ſeule tout le poids de la Guerre. On rappelloit à cette occaſion la maniére dont les *François*

çois en avoient uſé avec la *Suéde* pendant tout le cours de l'Alliance. Quand le Roi *Guſtave* eut pris les armes à la ſollicitation preſſante de *Charnaſſé*, par les progrès de ce Monarque la *France* fit ſes affaires en *Allemagne:* pendant tout ce tems-là les Miniſtres de cette Couronne faiſoient eſpérer de grands ſecours tant en argent qu'en Troupes; mais lorsqu'on leur demandoit l'exécution de ces belles promeſſes, ils trouvoient toujours des ſubterfuges & des prétextes pour les éluder. Les Régens faiſoient auſſi revenir que la *France* n'avoit ceſſé de traverſer les deſſeins de la *Suéde* en *Allemagne*. Et comme pluſieurs Etats de l'*Empire* manquoient de pénétration, & que la plupart pouſſés d'une jalouſie mal fondée ſe diviſoient entr'eux, ou ſe réuniſſoient contre la *Suéde*, les *François*, par un artifice ſingulier, avoient fomenté cette jalouſie; à force de penſions & d'autres moyens propres à ſuborner, ils avoient détaché tous ces Etats, les uns après les autres, du Parti de la *Suéde*, publiant néanmoins, & voulant qu'on fût bien perſuadé que tout cela ſe faiſoit pour

les

les engager de plus en plus à rendre service aux *Suédois*. Après la défaite de *Norlingue*, tant qu'*Oxenſtiern* fut dans la *Haute-Allemagne*, les *François* ne s'appliquérent qu'à traiter injurieuſement les *Suédois*; & tout en diſant qu'ils vouloient maintenir les Proteſtans, ils machinoient effectivement leur ruine; ce qui fut cauſe qu'*Oxenſtiern* fut contraint d'en venir malgré lui à un Traité. Ce Chancelier étant dans la néceſſité de paſſer par la *France*, & ne pouvant ſe diſpenſer de voir la Cour, parce qu'il étoit dangereux pour les affaires de *Suéde*, tant en *Allemagne* qu'en *Pologne*, d'offenſer ouvertement le Roi Très-Chrétien & ſes Miniſtres, *Oxenſtiern* fut obligé de condeſcendre à ce qu'on voulût extorquer de lui. Il découvroit fort bien le manége de la *France*; il voyoit bien que cette Couronne cherchoit à engager les *Suédois* ſans s'engager à rien; que pour affermir ſa ſûreté, pour mieux exécuter ſes deſſeins, elle ne tendoit qu'à acheter avec de belles paroles, avec de grandes promeſſes, & avec un peu d'or, la peine, le péril, & le ſang des au-

tres Nations: c'est ce qui l'obligea à se tenir sur ses gardes; il conclût sans engager la Reine, & à condition qu'il seroit libre à Sa Majesté de ratifier ou de desavouer la Convention; & par cette clause de réserve il laissoit sagement une porte pour échapper avec honneur, & il garantissoit la *Suéde* de toute supercherie. Les *François* contrevinrent dès le premier article, n'ayant pas déclaré la Guerre à l'Empereur; & après qu'on étoit convenu qu'aucune des deux Couronnes ne traiteroit séparément de la Paix, la *France*, dès le premier jour de la Convention, en traita par le Nonce du Pape & par ses Ministres: mais dès qu'elle craignit que la *Suéde* ne s'accommodât avec Sa Majesté Impériale, elle pousa sa libéralité de belles paroles jusques à la prodigalité. Cependant *Chaumont* ne s'en intriguoit pas moins pour empêcher que les *Suédois* ne fissent une Alliance avec les Protestans d'*Allemagne*, & il alloit dans les Cours des Princes Evangéliques pour les tenir dans l'incertitude: il tâchoit aussi de débaucher les Officiers de l'Armée *Suédoise*, en leur

leur faiſant eſpérer de groſſes ſommes d'argent, pour de nouvelles levées que la *France* devoit faire; & il s'intriguoit avec le Général *Arnheim*, avec *François Albert de Lawenbourg*, avec *George* Duc de *Lunebourg*, & pluſieurs autres, pour rompre toutes les meſures des *Suédois*. Néanmoins pour ſauver les dehors, & de peur qu'on ne crût que les deux Couronnes étoient brouillées, *Oxenſtiern* traita avec *Chaumont* à *Weimar*; mais en réſervant la liberté à la Régence de *Suéde*, de continuer la Guerre ou d'accepter la Paix.

Le Sénat, après avoir balancé le pour & le contre, fut d'avis que, pour ne point donner un ſujet de plainte à la *France*, on ſignât le Traité; mais qu'on apportât des délais à en livrer l'Acte, jugeant que c'étoit le meilleur de faire traîner un peu cette affaire-là, afin que la *Suéde* fût en liberté d'examiner ſi la conjoncture demandoit la Guerre ou la Paix. On répondit donc à *Avaugour*, que les Régens de *Suéde* étoient prêts à livrer la Ratification du Traité, dès que le Roi de *France* auroit déclaré la Guerre à l'Empereur, & que Sa Ma-

jeſté Très-Chrétienne auroit accepté quelques articles auxquels *Chaumont* avoit refuſé de conſentir, faute d'inſtruction.

Cependant, comme ſi on ſe fût étudié à ne donner aucun relâche aux *Suédois*, ce fut dans ce même tems-là que les *François* empêchérent le Duc *Bernard* de porter le fort de la Guerre ſur le *Danube*, & de faire par-là une diverſion en faveur des *Suédois*, comme ce Général le ſouhaitoit. D'où il s'enſuivit que toutes les forces de l'Empereur étant tombées à *Torgau* ſur le Général *Banier*, il fut obligé de ſe retirer avec un très-grand péril en *Poméranie*, ce qui entraîna tout le poids de la Guerre du coté de la Mer; & ce mauvais tour que la *France* joua, étoit d'autant plus ſenſible, que l'année précédente la *Suéde* n'avoit pas peu contribué par ſes armes à tirer les *François* de danger. La *France* favoriſoit auſſi les Electeurs de *Baviére* & de *Brandebourg*, dans l'eſpérance que par leur moyen la Couronne Impériale ſeroit transférée de la Maiſon d'*Autriche* dans une autre Maiſon. C'étoit dans ce même eſprit-là qu'on pu-

publioit alors en *France* beaucoup de choſes contre le droit acquis de la *Suéde* ſur la *Poméranie*, ajoûtant que cette Couronne devoit ſe contenter de *Stralſund*, Place qui étoit pour elle la porte de l'*Allemagne*, comme *Pignerol* étoit pour la *France* la barriére de l'*Italie*.

Nonobſtant tout cela, les Miniſtres de *France* ne laiſſoient pas de preſſer vivement la Ratification du Traité de *Weimar*, voyant bien que leurs affaires tomberoient dans une ſituation fort dangereuſe, en cas que le Roi Très-Chrétien fût laiſſé à faire la Guerre ſeul & ſans Alliés : auſſi n'omettoient-ils rien pour empêcher la *Suéde* de faire ſéparément la Paix, menaçant même ouvertement qu'on étoit diſpoſé en *France* à prévenir ſur cela les *Suédois*. Mais ſi ces derniers avoient les raiſons du monde les plus fortes pour ne pas rejetter l'Alliance du Roi Très-Chrétien, la conjoncture de ce tems-là vouloit auſſi qu'on ne précipitât rien ; ainſi on ſe contenta d'exhorter la *France* à entrer ſérieuſement & à découvert dans la Guerre d'*Allemagne*, qui n'é-

toit soutenue alors que par les *Suédois*.

Lorsqu'on en étoit-là, *d'Avaux* vint à *Hambourg* succéder à *Chaumont* : ce nouveau Ministre prétendit que la Convention de *Weimar* n'étoit qu'un simple plan, qu'un pur projet de Traité, & par conséquent qu'il n'étoit pas besoin de le ratifier ; mais qu'il falloit renouer une nouvelle Négociation, & faire un Traité plus conforme à la disposition présente des affaires générales. Le fin de cette proposition étoit, qu'on vouloit ôter aux *Suédois* les Subsides dont le terme étoit expiré. Immédiatement après, quand la Ratification du Traité de *Weimar* fut arrivée de *Suéde*, *d'Avaux* commença à former une difficulté, prétendant que cet Accord devoit avoir lieu, non pas du jour que les deux Ministres étoient convenus, mais du jour qu'on avoit présenté la Ratification. Quel étoit le motif de ce prétendu scrupule ? C'est qu'il y avoit trois pensions échues, & qu'on ne vouloit pas les payer aux *Suédois*. Et lorsque *Salvius* fit voir le service important que les *Suédois* avoient rendu l'année

née précédente à la *France*, lorſque, pour dégager la *Lorraine* & la *Bourgogne*, ils s'étoient attirés l'Ennemi ſur les bras, ce que *d'Avaux* même ne pouvoit nier, ce Miniſtre offrit un des deux payemens de l'an 1636, retranchant l'autre : *Chaumont* avoit même écrit à *d'Avaux* de diminuer de cent mille écus la ſomme que Sa Majeſté Très-Chrétienne avoit deſtinée à la *Suéde*, diſant qu'en cela on ne faiſoit point de tort aux *Suédois* qui étoient Hérétiques. Au-contraire la *Suéde* inſiſtoit d'autant plus à recevoir cet argent, qu'elle éprouvoit-par-là ſi la *France* ſouhaitoit ſincérement de conclure le Traité; jugeant bien que ſi cette Couronne avoit l'Alliance à cœur, deux cent mille écus ne l'empêcheroient pas de la terminer. Ce qui rendoit la conjecture tout-à-fait vraiſemblable, c'eſt que les *François* n'ignoroient pas qu'on avoit réſolu à la Cour de *Vienne*, de donner à la *Suéde* une ſomme d'argent, & de lui laiſſer la *Poméranie* en hypothéque, à condition qu'elle ſe ſépareroit d'avec la *France*. Mais comme *d'Avaux* jura que ſes inſtructions ne lui permet-

toient pas d'offrir davantage, & qu'e d'un autre côté *Salvius* avoit ordre de demander toute la ſomme, chaque Plénipotentaire fut obligé de renvoyer la choſe à ſes Supérieurs. Ce point-là ainſi ſuſpendu, on entra dans la diſcuſſion des autres articles; & pendant cet examen *d'Avaux* avoua qu'il n'avoit point ordre de s'employer pour toute la *Poméranie*, qui étoit une eſpéce de petit Royaume, mais ſeulement pour une partie de cette Province, faiſant entendre d'une maniére aſſez intelligible, qu'il ſuffiſoit à la *Suéde* d'avoir *Stralſund*, ou tout au plus l'Ile de *Rugen*, par où les *Suédois* puſſent toujours entrer en *Allemagne*, afin de ſe joindre aux *François*, pour reprimer conjointement la trop grande puiſſance de la Maiſon d'*Autriche*.

Mais comme les affaires alloient fort mal en *Poméranie*, juſques-là que les Impériaux ſe flattoient d'en chaſſer les *Suédois;* ceux-ci d'ailleurs, ne pouvant pas ſe fier beaucoup à la propoſition qu'on faiſoit de traiter ſéparément, la *Suéde* n'avoit point d'autre parti à prendre pour ſortir honnêtement de la Guerre, que de s'allier

s'allier avec la *France*. Ce fut ce qu'elle fit par un Traité, qui fut enfin conclu à *Hambourg* le 5 de Mars de cette année, (*a*) après des disputes très-épineuses.

Cependant dès l'année suivante, 1639.
lorsque le Général *Banier* étoit entré dans la *Bohéme*, & qu'il eût été très-utile pour la Cause Commune, que les *Suédois* eussent agi d'un côté, & les *François* de l'autre, ceux-ci se souciérent fort peu que *Banier*, accablé par les Troupes de l'Empereur qui vinrent de toutes parts fondre sur lui, fût chassé de *Bohéme*, pourvu qu'après la mort du Duc *Bernard* (*b*) (on n'ignore pas la cause

(*a*) Il se trouve dans le Corps Diplomatique, *Tom. VI. Part. I. pag.* 161.

(*b*) *Bernard* Duc de *Saxe-Weymar*, Général de l'Armée *Suédoise* qui agissoit sur le *Rhin*, s'étoit rendu maître de beaucoup de Places considérables de ce côté-là, que la *France* souhaitoit d'avoir en sa possession : surtout Elle souhaitoit ardemment d'avoir *Brisac* mis entre ses mains, & avoit employé toute sorte de machines pour engager le Duc *Bernard* à le lui remettre ; mais le tout inutilement, ce qui lui attira la haine du Cardinal de *Richelieu* & de la Cour de *France*. Ce Général s'étant mis a la tête de ses Troupes, prêtes à passer le *Rhin* pour une entreprise im-

cauſe de cette mort) il fuſſent maîtres de *Briſac* & des Troupes du feu Duc de *Weimar ;* quoique ces Troupes, qui avoient été levées ſous l'Etendard de *Suéde*, fuſſent au ſerment de cette Couronne, puiſqu'elles n'y avoient pas encore renoncé.

Sur la fin de l'année 1640, lorsque *Banier*, ſortant du Païs de *Lunebourg*, eut appris que l'Armée ennemie avoit été ſéparée, & miſe en quartier d'hiver dans les Places du *Danube*, il forma le deſſein d'aller de ce côté-là pour y harceler les Ennemis: tous les Officiers applaudirent à cette réſolution ; entr'autres *Tupadle* déclara au nom de la *France* & des Troupes de *Weimar*, qu'il n'y avoit point d'endroit ſur la Terre où il ne fût prêt à ſuive *Banier*,

portante contre l'Electeur de *Bavière* qui étoit toujours bien avec la *France*, il ſe trouva ſubitement ſaiſi d'un terrible mal de cœur, dont il mourut bientôt, avec de grandes marques de poiſon. Après ſa mort, les *François* vinrent à bout non ſeulement de ſe mettre en poſſeſſion de *Briſac* & des autres Places, mais auſſi de débaucher toutes ces Troupes *Suédoiſes*, & de les engager dans le ſervice de la *France*. On les appelloit les Troupes *Weymar*.

nier, pour aller chercher les Ennemis. Sur cette assûrance *Banier* marcha vers *Ratisbonne*, au-lieu qu'il étoit beaucoup plus sûr pour lui de mener ses Troupes en *Bohéme:* mais lorsqu'ayant déjà passé le *Danube*, il se disposoit à porter la Guerre en *Autriche* & en *Baviére*, tout d'un coup *Guebriant*, Général des *François*, quitta *Banier*, & marcha en *Franconie*. *Banier* eut beau protester contre cette démarche, il eut beau remontrer le péril évident où elle mettoit les Troupes de la part de l'Ennemi, tout cela ne servit de rien; & même *Banier*, qui espéroit toujours engager *Guebriant* à le rejoindre, s'arrêta trop longtems dans le *Haut-Palatinat*, au-lieu qu'il auroit pu se retirer à propos en *Bohéme*. Le fruit de cette séparation fut, que les *Suédois* se trouvérent dans un extrême danger; car les Ennemis ayant rassemblé secrétement leurs Troupes, fondirent si subitement sur *Banier*, que ce Général fut contraint de se retirer précipitamment par la *Bohéme* en *Misnie*; pendant laquelle retraite, si l'Ennemi avoit pu devancer *Banier* seulement de demi-heure,

vers

vers un défilé près de *Preſnitz*, toute l'Armée *Suédoiſe* auroit péri. Enſuite, lorſque *Banier* & *Guebriant* ſe furent rejoints en *Miſnie*, le Général de *Suéde* fit connoître évidemment à celui de *France*, que la ſéparation des Troupes *Françoiſes* étoit la ſeule cauſe de ce très-fâcheux changement arrivé dans les affaires. *Guebriant* ne pouvoit pas diſconvenir, que c'eût été le meilleur de demeurer enſemble, pour exécuter conjointement les deſſeins projettés ſur l'*Autriche* & ſur la *Baviére*. Lorsqu'il allégua la diſette de vivres, ce qui étoit ſon unique prétexte, *Banier* lui montra qu'il étoit facile d'y remédier: mais la vérité eſt que *Guebriant* avoit un ordre ſecret d'épargner le Duc de *Baviére*, & de traverſer les progrès de la *Suéde*.

Les *Suédois* diſſimuloient ſi peu ces griefs & autres ſemblables, que quand *d'Avaux* propoſa à *Hambourg* l'année 1640 la prolongation du Traité, *Salvius* lui reprocha hardiment qu'on en avoit violé les loix; que les *François* n'avoient pas fait la moindre tentative pour entrer ſur les Terres de l'Empereur; qu'on avoit même

même ſuborné les Troupes de *Weimar*, & qu'on les avoit détournées de leur devoir, lorſque le péril commun demandoit tout autre choſe; que la *France* s'étoit emparée pour elle ſeule de ce que ces Troupes avoient pris, comme ſi leurs conquêtes n'appartenoient pas auſſi à la *Suéde* & aux Confédérés Evangéliques; que les *François* ayant pu arrêter *Picolomini*, lorſqu'il marchoit en *Bohéme* contre les *Suédois*, n'en avoient rien fait. Les *François*, ſans s'étonner de tous ces reproches, faiſoient jouer diverſes machines pour engager la *Suéde* à continuer l'Alliance. Sur-tout *d'Avaux* publioit à *Hambourg*, que ſi la *Suéde* ne vouloit pas prolonger le Traité, on ne lui payeroit point les Subſides qui étoient échus au mois de Novembre; & que ſi les *Suédois* continuoient à chicaner ſur l'Armée de *Weimar*, ou qu'ils tâchaſſent de ravoir ces Troupes à leur ſolde, la *France* étoit aſſez riche, & avoit aſſez de moyens pour gagner toute l'Armée de *Banier*. En effet, les Officiers *Suédois* étant venus de l'Armée à *Hambourg*, *d'Avaux* tâcha de les attirer par de grands

grands repas, & en les comblant d'honnêtetés. Dans cette vue-là on envoya *Tupadle* & *Schmedberg*, bien munis de pistoles, à l'Armée de *Weimar*, jointe alors à celle de *Suéde*; on les envoya, dis-je, pour tenter les Officiers de ces Troupes, en leur persuadant, s'ils pouvoient, qu'il n'y avoit que le service de *France* qu'on pût nommer heureux.

Quoique par ces sortes d'endroits, & par plusieurs autres de la même nature, les Régens de *Suéde* répugnassent au renouvellement du Traité avec la *France*, les raisons contraires étoient néanmoins si pressantes, qu'on ne pût absolument se dispenser de consentir à la demande des *François :* ainsi l'Alliance fut prolongée jusques à la fin de la Guerre, la *France* ayant fait ses plus fortes instances pour obtenir ce terme. Car le Sénat prévoyoit assez que la Couronne de *Suéde* faisant la Guerre séparément, n'auroit pas une Paix si bonne & si solide, qu'elle l'auroit en joignant ses armes avec celles de *France*. De-plus, il étoit à craindre que si la *Suéde* rejettoit cette Alliance, le *Dannemarck* profitant de l'oc-

l'occaſion ne ſe joignît au plus vite avec la *France*, auquel cas il ſeroit devenu bien redoutable aux *Suédois*, par l'acquiſition d'un ſi puiſſant Ami.

Les *François* n'agirent pas en bons Alliés, lorſqu'à la Bataille de *Wolfembutel*, *Guebriant* ſe tint clos & couvert dans ſes retranchemens ; & même avec une fermeté ſi inébranlable, qu'après que l'Ennemi dans ſa retraite avoit déjà paſſé la Riviére avec ſes Troupes affoiblies, *Guebriant* ne daigna pas le pourſuivre, ſi bien qu'il n'y eut que les *Suédois* qui combattirent à cette journée; quoique néanmoins, ſi leurs Alliés avoient voulu les ſeconder, on auroit pu remporter une victoire déciſive. La même année, dès que *Torſtenſon* fut arrivé au Camp, *Guebriant* en ſortit avec toutes ſes Troupes, & s'en alla ſur le *Rhin*. *Torſtenſon* le conjura de demeurer, ou tout au moins d'attendre juſques à ce qu'on connût certainement le deſſein des Ennemis, auxquels, s'il étoit ſeul, il ſeroit inférieur en Cavalerie ; mais *Guebriant* ne ſe retira pas moins, ce qui déconcerta beaucoup les projets du Général *Suédois*. 1641.

Pen-

1645. Pendant toute la Guerre que la *Suéde* eut avec le *Dannemarc*, la *France* favorisa les *Danois*, & ne s'en cachoit point. Entr'autres choses, lorsque les Provinces-Unies des *Païs-Bas* avoient résolu d'envoyer du secours à la Couronne de *Suéde* contre celle de *Dannemarck*, *d'Estrade*, Ambassadeur de *France* à *la Haye*, protesta publiquement contre cette résolution.

1646. L'année 1646, *Turenne* avoit promis à *Wrangel* qui étoit en *Westphalie*, de passer le *Rhin* vers le commencement de Juin, demandant que *Wrangel* s'avançât jusques à *Marpourg*, & qu'il envoyât au devant de lui un détachement de Cavalerie. *Wrangel* pour profiter de l'avantage qu'il trouvoit à se joindre avec les *François*, va dans la *Haute-Hesse*; & il y apprit que *Turenne*, bien loin d'avoir passé le *Rhin*, s'étoit retiré vers la *Moselle*. Ce contretems jetta *Wrangel* dans un embarras qui n'étoit pas petit. Comptant sur la bonne-foi du Roi Très-Chrétien, & sur la parole de *Turenne*, il s'étoit avancé jusques à un endroit où il étoit exposé au dernier péril.

D'ail-

D'ailleurs, il avoit consumé à cette longue marche un tems qu'il auroit pu employer beaucoup plus utilement en *Westphalie.* D'un autre côté, pour peu qu'on reculât, toute l'Armée ennemie venant fondre sur le Langrave, l'auroit infailliblement accablé. Quoique *Wrangel* fît voir évidemment tous ces inconvéniens, *Turenne* ne s'en remua pas plus. Cette conduite étoit d'autant plus suspecte, qu'au commencement de Mai *Gleene*, Général des Troupes de *Bavière*, avoit fait publier à *Hasfort* en *Franconie* une Ordonnance, par laquelle il défendoit à ses Troupes d'inquiéter ni de chagriner en rien les *François;* & cela parce que les Députés de *France* étoient déjà convenus d'un Armistice ou Suspension d'armes, non seulement avec le Duc de *Bavière*, mais aussi avec l'Empereur, sur quoi ils avoient envoyé un Trompette à *Turenne.* Les *François* tâchoient de se justifier, en disant que *Servien* étant à *Munster* avoit fait espérer l'Armistice aux *Bavarois*, avant qu'il en traitât à *Osnabrug* avec les *Suédois*; que les *Bava-*

rois en avoient donné avis à leur Prince comme d'une chose sûre; & que cela avoit donné lieu à la publication prématurée de la Suspension d'armes. Quoi qu'il en fût, toujours étoit-il très-constant que, la jonction des *François* ayant manqué, si toutes les forces des Ennemis étoient tombées sur les *Suédois*, ceux-ci, seuls & mal postés, auroient dû soutenir le choc, ce qu'ils n'eussent pu faire sans courir risque de perdre tout.

Quelque tems après, la jonction s'étant faire à la fin, lorsque *Wrangel* vouloit pénétrer plus avant que la *Baviére* au-delà de l'*Iser*, afin de mettre ce Duc à la raison, les *François*, qui d'abord avoient approuvé ce dessein, changeant tout d'un coup de sentiment, refusérent de suivre les *Suédois* à *Freisinguen*, déclarant avec protestation qu'ils vouloient passer le *Lech* pour mettte leurs Troupes en quartier d'hiver dans la *Suabe*. Ils prenoient pour prétexte l'Armistice que le Duc de *Baviére* faisoit alors sonner bien haut. Mais *Wrangel* représentoit que dans la

a ſituation où les affaires de la Guerre étoient, une Tréve étoit contraire aux intérêts des deux Couronnes; qu'il vaudroit bien mieux ravager la *Baviére*, qui étoit déjà toute ouverte; mettre le Souverain de ce Païs-là hors d'état de nuire à la Cauſe; & enfin pouſſer à bout un Ennemi qui n'en pouvoit plus. Mais il falut en paſſer par où les *François* voulurent, eux qui avoient réſolu de ſauver l'Electeur de *Baviére*, & de s'oppoſer à la proſpérité de la *Suéde*. Dans cette intention-là, les *François* preſſoient par leurs importunités les *Suédois* à conclure une Tréve avec le Duc de *Baviére*, menaçant que, s'ils ne s'y déterminoient, ils feroient ſeuls leur Accommodement avec ce Prince. Il falut donc que les *Suédois* priſſent ce parti-là, quoique contraire à leurs intérêts. Cela fait, la *France* retira d'*Allemagne* toutes ſes Troupes, afin que tout le poids de la Guerre tombât ſur la *Suéde*, qui, lorſque l'Electeur eut rompu la Tréve, ce que cette Couronne avoit toujours craint, ſe trouva dans le dernier péril. Quant à la *Fran-*

ce, elle observa cette Tréve encore longtems après : cela fit grand tort aux *Suédois* dans la *Haute-Suabe*, où, entre les autres malheurs, ils perdirent *Memmingue ;* Place qu'ils auroient pu conserver aisément, pour peu que les *François* eussent voulu les aider.

Lorsqu'on travailloit au Traité de Paix, quoiqu'on fût convenu qu'on agiroit unanimement de part & d'autre, & qu'on s'entre communiqueroit tout, les *François* tâchérent toujours de bien faire premiérement leurs affaires, & ensuite de diminuer les avantages des *Suédois* & des Evangéliques. Ils favorisoient toujours l'Electeur de *Brandebourg*, le Duc de *Baviére* & les Catholiques; & ils ne laissoient pas de demander, que les *Suédois* fissent durer la Négociation autant qu'il leur plaîroit. A d'autres fois la *France* se hâtoit à son tour, & menaçoit de faire sortir ses Troupes de l'*Allemagne*, & de ne pas payer les Subsides. Or il étoit dû d'arrérages pour l'année 1648. 273445. écus. On ne paya rien pour les années 1649 & 1605, quoique néanmoins

moins ces mêmes *François* demandaſſent qu'on différât en leur faveur l'exécution du Traité de Paix, & que conſequemment la ſûreté de la *Suéde* demeurât douteuſe ; quoiqu'en ce tems-là ils ne pouvoient ni ne vouloient contribuer davantage au bien de la Cauſe Commune ; & ſans eux on auroit pu finir plus promptement & plus aiſément la Négociation à *Nuremberg*, longtems auparavant.

Mais quoiqu'à la preſſante ſollicitation de la *Suéde*, les *François* euſſent enfin recommencé les hoſtilités contre l'Electeur de *Bavière*, & que *Turenne* fût venu avec ſes Troupes en-deçà du *Rhin*, ce Général ne laiſſa pas de perdre une très-belle occaſion de battre les Ennemis effrayés, lorſque ſous un vain prétexte il refuſa de ſe joindre, à-moins qu'on ne lui donnât ſatisfaction ſur les Troupes de *Weimar*, qui l'année précédente avoient quitté le Service de *France* pour paſſer à celui de *Suéde*. *Wrangel* repréſentoit à *Turenne* que ces Troupes ſe feroient infailliblement diſperſées, ou qu'elles 1648.

auroient passé du côté de l'Ennemi si la *Suéde* ne les avoit pas reçues, & que d'ailleurs il ne tenoit point à lui que la *France* ne les regagnât par douceur ; mais cette remontrance fut inutile. Ainsi, pendant qu'on disputoit avec *Turenne* pour l'engager à la jonction, il s'écoula un très-grand tems, & on perdit l'occasion la plus favorable qu'on pût souhaiter. Il parut par plusieurs indices que c'étoit un manége, & que la chose se faisoit d'intelligence avec le Duc de *Baviére*, les *François* voulant épargner ce Prince de tout leur possible.

1649. Au-reste l'Alliance de la *Suéde* avec la *France* ayant fini par la Paix d'*Allemagne*, *Chanut* proposa de prolonger l'ancien Traité, ou d'en faire un nouveau. La Reine remit l'affaire à la délibération du Sénat. Quelques Membres de l'Assemblée opinérent contre cette Alliance. Ils dirent que si on entamoit déjà une Négociation, nous nous rendrions suspects de tramer la matiére d'une nouvelle Guerre ; que par-là nous chagrinerions extrêmement les *Allemans*,

mans, qui auroient pour nous une haine mortelle, comme pour des gens qui troubleroient leur repos, qui les empêcheroient de joüir de la Paix. Que d'ailleurs la *Suéde* n'étoit pas liée si étroitement avec la *France*, qu'elle ne pût chercher ses avantages dans une Alliance avec l'Empereur & avec le Roi d'*Espagne*. Que notre ancien engagement avec la *France* avoit pour but le rétablissement des Etats d'*Allemagne* qu'on avoit dépouillés de leurs biens & de leur liberté ; qu'on s'étoit uni pour ôter à l'Empereur & au Roi d'*Espagne* les Places dont ils s'étoient emparés, & par le moyen desquelles ils tenoient les *Allemans* sous le joug ; enfin qu'on avoit eu en vue dans cette Confédération la sûreté de la Mer *Baltique*. Qu'ayant obtenu ce qu'on souhaitoit, si la Reine continuoit l'Alliance avec les *François*, elle mettroit les autres Puissances dans la nécessité de s'unir & de s'allier à proportion ; qu'ainsi nous serions toujours en division avec nos Voisins, toujours dans la crainte & dans les préparatifs de Guerre, sans profiter

de ce qu'on avoit acquis par tant de travaux. Que même la *Pologne*, le *Dannemarck*, la *Saxe*, le *Brandebourg*, la Maison de *Lunebourg*, & peut-être aussi la *Hollande*, se joignant tous ensemble, feroient tous leurs efforts pour nous arracher le fruit de la Guerre passée. Qu'il paroissoit donc plus utile de tenir la Maison d'*Autriche* entre l'espérance & la crainte; que la *France* feroit plus de cas de notre amitié, si elle voyoit que nous ne sommes pas esclaves de la sienne. Enfin, que la *France* n'en avoit pas agi d'assez bonne-foi avec nous dans la derniére Guerre de *Danemarck*; qu'il y avoit eu entre *Thuillier* & *Cornifice Ulfeld* un commerce secret, & dont nous avions grand sujet de nous défier; ensorte que nous devions apprendre par cet exemple à ne pas contracter avec la *France* des engagemens serviles, & qui nous missent dans sa dépendance.

Au-contraire les autres Sénateurs représentoient, qu'en vertu du Traité conclu à *Hambourg*, les deux Royaumes étoient déjà engagés à une défensive mutuelle pendant dix ans; &

& qu'ils jugeoient à propos pour le bien de l'Etat, de reſſerrer cet engagement à certaines conditions : Que l'union de la *Suéde* avec la *France* avoit été très-utile aux deux Couronnes, puiſque par cette union les deſſeins de la Maiſon d'*Autriche* avoient été déconcertés, & ſa puiſſance énorme renverſée : Que les deux Couronnes ayant alors des poſſeſſions fixes en *Allemagne*, il paroiſſoit être fort néceſſaire qu'elles s'alliaſſent pour conſerver leurs conquêtes, & auſſi pour ne pas mettre l'Empereur dans l'occaſion de joindre ſes forces avec celles du Roi d'*Eſpagne* : Qu'étant alliés avec la *France* nous pourrions avoir toujours dans notre Parti quantité de Princes d'*Allemagne*, & qu'ainſi la *Suéde* ſeroit toujours formidable à l'Empereur : Que de toutes les Puiſſances de l'*Europe* la *France* étoit celle dont l'Alliance & l'amitié nous convenoient le mieux : Que nous devions être ſûrs que la Maiſon d'*Autriche* ne nous careſſeroit que dans la vue de nous brouiller avec la *France*, de nous en ſéparer, afin de nous oppri-

mèr ensuite; ou du-moins afin de nous mettre si bas, qu'elle n'ait plus rien à craindre d'une Nation dont elle avoit éprouvé la valeur à ses dépens: Que si nous ne nous hâtions de nous munir d'une puissante Alliance, nos Envieux abuseroient de notre sécurité, & entreprendroient d'autant plus hardiment contre nous ce que la haine & la jalousie inspirent, qu'ils nous verroient privés d'un redoutable Allié: Que surtout le *Dannemarck* ne sauroit pas plutôt que nous aurions rejetté l'amitié de la *France*, qu'il la rechercheroit avec empressement pour recouvrer ce qu'il avoit perdu: Enfin, qu'on pouvoit tourner le Traité d'une maniére qu'il seroit toujours en notre pouvoir de contracter d'autres Alliances, quand la situation de nos affaires le demanderoit. Le second sentiment prévalut dans l'esprit de la Reine: Sa Majesté fut pourtant d'avis qu'on ne devoit pas se presser, vu principalement qu'Elle n'avoit pas encore obtenu de l'Empereur l'Investiture des Provinces d'*Allemagne*.

Ensuite *Chanut* retourna plusieurs fois

fois à la charge pour perſuader à la Reine le renouvellement d'un Traité; & même le Roi de *France* avoit écrit qu'il ſouhaitoit continuer l'Alliance avec la Reine, parce qu'il n'y avoit preſque pas d'autre moyen pour déconcerter & pour rompre les deſſeins & les machinations des Ennemis ſecrets, que par une union ſtable, perpétuelle, & indiſſoluble entre les deux Couronnes. Nonobſtant tout cela, on ne ſe preſſoit point de dreſſer les articles de ce nouveau Traité: on ne voyoit pas que la choſe fût ſi néceſſaire à l'état préſent des affaires de la Reine; & d'ailleurs la *France* avoit peur, que, ſi elle marquoit tant d'empreſſement, la Reine ne voulût ſtipuler pour Elle un Subſide annuel, ce qui auroit accommodé d'autant moins les *François*, qu'en ce tems-là leurs Finances étoient en fort mauvais état.

D'un autre côté la mauvaiſe humeur de la Cour de *Vienne*, qui ſe manifeſtoit dès le commencement d'une réconciliarion, faiſoit aſſez voir que la Maiſon d'*Autriche* regardoit toujours ſes intérêts comme incompa-

patibles avec ceux de la Couronne de *Suéde;* & par conſéquent on avoit beſoin d'un autre lien que celui de la Foi publique, pour affermir la Paix de *Weſtphalie.* Il y avoit pour cela deux moyens principaux, une Alliance particuliére avec les Etats de l'*Empire*, ou une Alliance avec la *France.* Le premier moyen étoit à-la-vérité fort plauſible; mais on auroit eu bien de la peine à le faire réuſſir, à cauſe de cette quantité de Souverains, dont la plupart ſongent plus à leur intérêt particulier qu'au ſalut commun : outre que quand on les auroit réunis tous aſſez bien pour former l'Alliance, on ſeroit toujours en riſque de les perdre, dès qu'on leur préſenteroit l'ombre de quelque utilité particuliére. D'ailleurs, les ſecours que ces petits Princes pouvoient donner, étoient bien peu de choſe contre une Puiſſance formidable; & comme ils ne peuvent pas ſe ſoûtenir par leurs propres forces, ils forment leurs deſſeins ſuivant la conjoncture préſente, & ils prennent de nouvelles meſures dès qu'il arrive le moindre changement. Auſſi lorsqu'on

qu'on voulut négocier cette Alliance-là à *Nuremberg*, & enſuite à *Francfort*, elle n'échoua pas moins par la lenteur des Etats, que par l'artifice des *Impériaux*, qui n'eurent pas grande peine à détourner le coup. Au contraire une union avec la *France* ſeroit incomparablement plus honorable, & n'auroit pas moins de ſolidité. Apparemment les Etats de l'*Empire* y entreroient volontiers, pourvu que cela leur fût permis : ainſi on n'auroit plus beſoin de tant d'Aſſemblées, ni de tant de Traités ſi ennuyeux ; principalement ſi l'Alliance ſe concluoit à des conditions qui fiſſent voir, que les deux Couronnes ne penſoient nullement à rompre la Paix de *Weſtphalie*, à faire une querelle à la Maiſon d'*Autriche*, ni à troubler le repos de l'*Empire* ; mais qu'au-contraire elles déclaraſſent hautement, qu'elles n'avoient point d'autre motif que la tranquillité de l'*Allemagne*, & la conſervation de tous les Etats.

Ce fut donc dans ce deſſein-là que *Salvius* allant à *Lubek* pour négocier avec les *Polonois*, eut ordre de traiter

traiter avec *Chanut ;* ce qu'il fit, quoique ni la Reine *Christine*, ni le Roi *Charles-Gustave* ne ratifiassent pas cette Convention. Mais enfin l'an 1661 le Comte *Totte*, ayant été envoyé en *France*, acheva de conclure l'Alliance.

En 1672 cette Alliance fut rendue beaucoup plus étroite par de nouvelles conditions ; & si cela se fit au grand avantage de la *France*, ce fut bien au malheur, & presque à la ruine de la *Suéde* ; puisqu'en vertu de cette Alliance les *Suédois* se trouvérent enveloppés dans cette funeste derniére Guerre que la *France* alluma. Pour savoir combien peu les *François* observérent ce dernier Traité, il ne faut que s'en rapporter à plusieurs centaines de mille livres qui sont encore dûes des Subsides : il ne faut que se souvenir de ces riches morceaux arrachés à la *Poméranie* & à *Bréme*, & cédés aux Voisins par le soin de la *France*, qui à son ordinaire vouloit diminuer la puissance de la *Suéde* en *Allemagne*, & se faire des amis aux dépens des autres. Cependant, suivant le Traité

té la *France* étoit obligée de dédommager la *Suède*, & même elle pouvoit le faire aiſément.

Après cette fatale Guerre, où la *Suède* s'étoit engagée par les machinations de la *France*, on agita dans le Conſeil du Roi, ſi on traiteroit de-nouveau avec cette Couronne; pluſieurs Sénateurs tenoient pour l'affirmative, alléguant le longtems qu'il y avoit que les deux Couronnes étoient en Alliance; enfin le Roi arrêta, que comme les deſſeins devoient changer avec les tems, & que la gloire auſſi-bien que le ſalut de la *Suéde* tenoit, comme à ſon ancre ſacrée, à la Paix de *Weſtphalie*, de laquelle cette Couronne n'avoit pas été ſeulement la principale Partie contractante, mais auſſi le Garant; que tous les Traités qu'on avoit faits juſqu'alors avec la *France* n'ayant point eu d'autre fondement que la conſervation de cette Paix, ce qu'on avoit toujours regardé comme une condition préſuppoſée; que la *France* de ſon côté, tâchant par toutes ſortes de moyens, non plus ſous main, mais à découvert, de détruire cette Paix, & ſappant par-là le

le fondement de l'amitié qui étoit entre les deux Couronnes, il s'enſuivoit naturellement que deſormais la *Suéde* devoit s'allier avec les Puiſſances qui viſoient auſſi-bien qu'elle à maintenir la Paix de *Weſtphalie* ; que c'étoit-là le véritable intérêt de la Couronne, dans la conjoncture préſente.

AVIS

AVIS

DE QUELQUES

SENATEURS,

Donné dans le Sénat Royal à Stockholm *le* 18 *de Septembre* 1671, *touchant le Traité qu'on faiſoit avec les Rois de* France *&* d'Angleterre *contre la* Hollande.

PUisque Votre Majeſté a eu la bonté de vouloir qu'on lût dans le Sénat du Royaume le Projet du Traité que les Sieurs de *Pompone* & de *Coventry*, Miniſtres de *France* & d'*Angleterre*, ont préſenté, & qu'il lui a plû d'ordonner que les Sénateurs examinaſſent à fond cette importante affaire; afin que tant en général qu'en particulier, ils puiſſent dire leurs ſentimens ſur ce qu'il eſt à propos de faire, dans une conjoncture qui intéreſſe ſi fort le bien de l'Etat; puiſqu'on a diſcuté de part & d'autre cette propoſition par di-

vers Ecrits, & par de longues Conférences; & qu'enfin on a conclu que ce seroit le meilleur de faire un Projet d'Alliance avec la Couronne de *France*; nous commençons, comme cela est juste, par souhaiter du fond de nos cœurs, que le Tout-puissant daigne répandre ses plus précieuses bénédictions sur les entreprises de Votre Majesté, afin que sa gloire éclatante croisse de plus en plus, & qu'en même tems notre chére Patrie augmente en bien & en bonheur.

Nous n'ignorons pas que nous sommes obligés par le devoir de nos Charges, d'acquiescer tous au plus grand nombre de suffrages. Cependant il arrive fort souvent, que quand Votre Majesté nous fait l'honneur de nous proposer des affaires qui concernent le salut public de Votre Majesté, & du Royaume, que tous les Membres de votre Sénat ne sont pas d'un même avis. Ce n'est pas qu'ils ne tendent tous au même but; tous cherchent uniquement la conservation de votre Personne Royale, & la sûreté de l'Etat; mais avec tout cela rien n'empêche que les Sénateurs,

nateurs, chacun ſuivant ſon zéle & ſon attachement, ne ſoient partagés dans les opinions ; rien n'étant plus ordinaire dans ces ſortes de délibérations, qui ne roulent jamais ſur un principe infaillible, ni ſur une certitude géométrique, que d'être obligé de changer de vue & de ſentiment à proportion que les circonſtances & les conjonctures varient.

Comme donc dans la délibération préſente, ſans pourtant vouloir préjudicier en rien, ni intéreſſer l'honneur de ceux qui ſont d'un ſentiment contraire, il nous a paru que le parti le plus utile étoit, non ſeulement de ne point conclure l'Alliance dont il s'agit, de la maniére qu'elle eſt entamée, mais même de la différer tout-à-fait, juſqu'à ce que le tems ait mieux éclairci toutes choſes. Nous nous ſommes crus engagés, par le devoir de nos Charges, & par le ſerment qui nous lie à Votre Majeſté, ſuivant ce qui ſe pratique dans les autres affaires qui regardent la ſituation & le bonheur du Royaume, toutes les fois qu'il plaît à notre Roi très-clément de les confier à la délibération du Sénat, à ex-

poſer nos ſentimens ſur cette affaire-ci, qui eſt ſans-doute de la derniére conſéquence, ce que nous faiſons avec toute la ſoumiſſion requiſe. Nous prenons cette liberté avec d'autant plus de confiance, que lorsqu'on agita cette affaire-là dans le Sénat, nous écrivîmes nos avis raiſonnés, & nous les fîmes inſérer dans les Archives publiques, pouſſés principalement à cela par cette raiſon-ci, que dans une affaire de cette importance il eſt preſque impoſſible d'arranger ſi bien ſes preuves en parlant, qu'on n'en oublie pas quelques-unes, & qu'on prenne toujours bien la penſée de celui qui opine. Ayant donc eu pour motif en faiſant cela, non ſeulement de remplir les obligations de nos Charges, mais auſſi de faire connoître à Votre Majeſté par la nature même du ſujet en queſtion, que nous n'avons rien plus à cœur que les avantages communs de Votre Majeſté & de ſon Royaume, leſquels nous avons tâché juſques à-preſent, & nous tâcherons toujours de procurer ſuivant le mouvement de nos conſciences, & autant que les lumiéres que Dieu nous a données, peuvent

peuvent le permettre, nous avons une ferme eſpérance que Votre Majeſté ne prendra point en mauvaiſe part nos pures & très-ſincéres intentions: nous Vous ſuplions inſtamment & très-humblement, SIRE, d'être bien perſuadé que nous ne manquerons jamais à la fidélité que nous devons à Votre Majeſté Royale, & que nous emploirons tous nos ſoins & toute notre capacité à avancer la gloire & le bonheur de ſon Régne.

On peut réduire la Queſtion préſente à ces deux points-ci. Si c'eſt le véritable intérêt de Sa Majeſté & du Royaume, d'attaquer directement les Etats-Généraux des *Provinces-Unies*, en s'alliant offenſivement & défenſivement avec la *France* & l'*Angleterre;* ou même de recevoir une certaine ſomme d'argent pour entretenir en *Allemagne* une Armée qui puiſſe agir contre l'Empereur, ou contre quelque Prince que ce ſoit de l'*Empire*, qui oſera ſecourir la *Hollande* accablée d'une Guerre dangereuſe; ou s'il ne vaudroit pas mieux être neutre, & demeurer dans l'inaction, juſques à ce que le tems ait mûri les affaires?

Il eſt certain que la queſtion n'eſt pas facile à décider, & il y a beaucoup à craindre des deux côtés. Si Votre Majeſté embraſſe le parti de ces deux Couronnes, Elle expoſe la ſûreté publique à un danger manifeſte, & Elle fait perdre au Royàume les avantages d'une Paix auſſi douce que ſolide. Si Votre Majeſté laiſſe faire les deux Parties, & qu'Elle ſoit ſimple ſpectatrice, il y a ſujet d'apréhender que Votre Majeſté chagrinant par-là ces deux Monarques, n'éprouve les effets de leur reſſentiment, & qu'abandonnée de la ſeule Puiſſance ſur l'amitié de laquelle on pouvoit compter. Elle n'ait plus de reſſource contre ſes Ennemis.

I. L'Ecriture Sainte, dont les Conducteurs des hommes ſont obligés de pratiquer la Morale, défend qu'on faſſe la guerre ſans raiſon légitime, & ſans avoir été offenſé. Cette maxime eſt autoriſée, comme un droit naturel, chez les Nations les plus civiliſées, qui ont toujours cru que c'étoit la plus grande des cruautés & des barbaries, de prendre les armes ſans ſujet, ſans avoir reçu aucune injure, mais uniquement pour nuire:

nuire; auſſi a-t-on vu par expérience, que la plupart des Guerres injustes ont eu un ſuccès malheureux & funeſte pour les Agreſſeurs. Si donc on examine par cette excellente régle les conditions du Traité que le Sieur *de Pompone* propoſe, il paroîtra plus clair que le jour, que Votre Majeſté violera ſes engagemens avec les *Hollandois*, & cela pour des raiſons contraires aux Loix Divines & Humaines; car c'eſt une iniquité criante de déclarer la guerre à un Allié qui n'a point enfraint la Convention.

II. On ne doit pas examiner avec moins d'attention, ſi la *France* attaquera les *Hollandois*, ou les Places ſituées ſur le *Rhin*, qui à-la-vérité ne ſont point à eux, mais qui ſont occupées par leurs Troupes; parce qu'en ce cas-là Votre Majeſté s'engagera à faire la guerre à l'Empereur, ou à tout autre Prince de l'*Empire* qui entreprendra de ſe joindre au Roi d'*Eſpagne* pour ſecourir les *Provinces-Unies*: par où non ſeulement on rompt le Traité fait avec la *Hollande*, puiſqu'il eſt évident qu'attaquer les Alliés, & les

Confédérés d'un Prince, c'eſt attaquer ce Prince même; mais il ſemble auſſi que ce que la *France* demande ſoit contraire à la Paix de *Weſtphalie*: car les Articles des deux Traités de Paix ne différent point; ils contiennent la même choſe, ſavoir qu'il ne ſera permis, ni à-préſent, ni dans la ſuite à l'*Allemagne* d'envoyer hors des Terres de l'*Empire* du ſecours aux Ennemis de la *France* ou de la *Suéde*; & méme il en eſt fait mention plus expreſſe dans le Chapitre du Cercle de *Bourgogne*.

III. Il faut pourtant tomber d'accord, que pour ce qui regarde le Roi de *France*, cela n'ayant été exprimé qu'en termes généraux, on ne lui a donné auſſi qu'un ſens général dans l'*Empire*: mais lorſque depuis peu quelques Etats d'*Allemagne* firent marcher des Troupes hors de l'*Empire* au ſecours des Rois de *Pologne* & de *Dannemarck*, alors il plût à la *France* d'interpréter autrement cet Article: non pas comme s'ils avoient été obligés en vertu du Traité de Paix d'agir offenſivement contre l'Empereur & l'Electeur de *Brandebourg*, mais quand tous les deux atta-

attaquoient la *Poméranie*, ils ſe contentérent de donner, en faveur de la *Suéde*, une déclaration qui ne pouvoit nullement s'étendre au-delà des bornes de l'*Empire*. Et que ce ſoit-là encore aujourd'hui le ſentiment de la *France*, c'eſt ce qui a paru viſiblement dans la Conférence entre les Commiſſaires de Votre Majeſté & le Sieur *de Pompone* Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien; car ce Miniſtre ſoûtint ſur cet article, que la *Suéde* étoit plus engagée avec la *France*, que non pas la *France* avec la *Suéde*, en ce que la choſe étoit ſpécifiée en termes exprès dans le Traité *François*, & qu'elle ne l'étoit pas dans celui de *Suéde*.

Mais enfin, ſuppoſons qu'il ne ſoit pas permis par cette Convention, de ſecourir les Ennemis des deux Rois; on ne peut pas en conclure que ſi quelqu'un perſuade à un des deux Monarques de rompre le Traité de Paix, l'autre Prince ſoit obligé d'armer d'abord en ſa faveur. Car pourquoi Votre Majeſté ne ſuivra-t-Elle pas l'exemple de la *France*? Pourquoi ne fera-t-Elle point ce que nous avons vu faire à cette Couronne, lorſque

l'Empereur & l'Electeur de *Brandebourg*, unis ensemble contre Votre Majesté, soûtenoient la cause des Rois de *Pologne* & de *Dannemarck*; surtout puisque l'interprétation dont la *France* se sert à-présent, pourroit facilement exciter de très-grands troubles dans l'*Empire* & dans les *Provinces-Unies*? Il est vrai qu'il est de l'intérêt du Royaume, que la *France*, en ce cas, comme on y a pourvu par les Articles secrets, prenne sur son compte la Garantie mutuelle; mais cette Couronne peut consentir à cela d'autant plus aisément, qu'elle a besoin du secours de la *Suéde* contre la *Hollande*, & que d'ailleurs la chose lui est très-utile. Et qui sait, à-moins que les deux Rois ne s'expliquent nettement touchant cette précaution de sûreté réciproque, qui sait si la *France* ne l'entendra pas autrement quelque jour, suivant que ses affaires le demanderont? Il peut fort bien arriver que cette Couronne, avant la conclusion de l'Alliance, trouve un subterfuge à cette explication du Traité de Paix.

IV. Ce qui suit n'a pas moins de force. Si la *France* attaque les Fortereſſes

tereſſes que les Provinces Confédérées du *Pays-Bas* occupent ſur le *Rhin* dans le Cercle de *Weſtphalie*, & que l'Empereur & l'*Empire* entreprennent leur défenſe, Votre Majeſté ne ſauroit empêcher cela ſans violer la Paix; quoiqu'il y ait peut-être quelques Princes qui prétendent avoir droit ſur ces Places, & qui à cauſe de cela ſe joindront avec les *François*. Ce procédé ſeroit tout-à-fait nouveau & contraire au Traité de Paix, dans lequel on a arrêté la maniére dont les démêlés qui peuvent ſurvenir dans l'*Empire*, ſeroient terminés par les voies de droit. Et quoique les Etats-Généraux ne ſoient pas du Corps *Germanique*, ces Forteresſes néanmoins qu'ils poſſédent ſur le *Rhin*, dépendent de l'*Empire*, & ſont ſoumiſes à ſa juriſdiction; enſorte que tant que ces Places ne paſſeront point légitimement en d'autres mains, la préſomption de droit ſera toujours pour le Poſſeſſeur. On ne peut même montrer par aucune raiſon valable, que les deux Rois, de la cauſe deſquels il s'agit principalement, puiſſent vuider cette querelle ſans la participation & ſans le con-

consentement des autres Puissances; puisqu'on peut voir dans le dernier Article de l'*Asseçuration*, qu'elle est la meilleure maniére de terminer les différends.

V. Mais si le Roi de *France* dans cette Guerre qu'il va faire aux *Hollandois*, prétend s'inquiéter à cause des Garnisons que ces Souverains ont mises dans leurs Places d'*Allemagne*, & qu'il s'en plaigne à l'*Empire* comme d'une usurpation, alors, à-moins qu'on ne pouvoie assez à la sûreté commune, Sa Majesté Très-Chrétienne, par les Loix de la Guerre, sera dans le droit d'attaquer ses Ennemis par-tout. En ce cas-là il nous semble que Votre Majesté seroit obligée par le Traité de Paix à empêcher par toutes sortes de moyens qu'on ne commît aucune hostilité contre la *France*, après que cette Couronne aura donné la prémiére une pareille interprétation à ce même Traité de Paix, en faveur & à l'avantage de Votre Majesté. Mais si Votre Majesté se déclare hautement pour la *France*, sans avoir auparavant communiqué la chose à l'*Empire*, tous ses Membres crieront, qu'on a décidé sans entendre les Parties

ties intéreſſées, & avant que le Tribunal légitime ait rendu ſon jugement. D'ailleurs nous trouvons qu'il ne ſeroit pas moins utile, ſi on rencontre quelque choſe dans le Traité de Paix qui demande un plus grand éclairciſſement, d'en conférer avec les intéreſſés; & ſi quelque Partie entreprend d'interpréter le Traité de Paix contre ſon véritable ſens, il ſera tems alors que tous les autres Membres, bien unis d'eſprit & de volonté, réſolvent ce qu'on doit faire dans cette occaſion, & de quelle maniére il faut s'y prendre pour ſoutenir la vraie & légitime interprétation contre ceux qui la contrediſent.

VI. Notre ſentiment eſt donc que Votre Majeſté doit uſer d'une grande circonſpection dans cette affaire-là. Car la *Suéde* a deux rôles à ſoûtenir dans les affaires générales. Premiérement, cette Couronne tient le premier lieu entre les Parties Contractantes; & enſuite, Elle eſt un des Etats de l'*Empire*. Or on ne peut nier que ces deux rapports doivent être dirigés à une ſeule & même fin. Rien n'empêche néanmoins qu'en une certaine maniére on ne puiſſe

les

les séparer. Par exemple, Votre Majesté, comme principale Partie Contractante, déclare que les *Hollandois* n'ont point droit d'attaquer la *France* du côté du *Rhin*, ou avec les Fortereſſes qu'ils poſſédent en *Allemagne*. Rien auſſi n'eſt plus vrai, que la plus grande partie de l'*Empire* repréſente tout le Corps *Germanique* : il s'enſuit de-là, que la *Suéde*, à-cauſe des Duchés qu'elle poſſéde en *Allemagne* comme un Etat de l'*Empire*, eſt obligée de ſe conformer à la pluralité des ſuffrages. Que ſi Votre Majeſté viole cette obligation & renverſe la Loi de l'*Empire*, pour embraſſer le parti de la *France*, l'*Empire* ne négligera pas ſes propres intérêts ; fondé ſur la dépendance des Fiefs, & ſelon ſes Conſtitutions, il proſcrira juridiquement Votre Majeſté, en la mettant au Ban de l'*Empire*.

VII. Outre cela le Roi de *France* demande à Votre Majeſté de vouloir bien empêcher que l'Empereur ne ſe joigne au Roi d'*Eſpagne*, en cas que ce dernier Monarque entreprenne de ſecourir les *Hollandois*. Cela ne convient point du tout, & rien

ne

ne peut avoir moins de rapport avec les affaires de l'*Empire*. Car le point dont il eſt fait mention dans le Traité de Paix, ne peut pas s'étendre juſques à l'*Eſpagne*, avant que les Intéreſſés ayent déclaré leurs réſolutions touchant le *Pays-Bas Eſpagnol*. Il y a peu de tems que la *France* a fait une tentative par le Sieur *de Pompone* ſon Ambaſſadeur, pour obtenir que le Cercle de *Bourgogne* fût exclus du Corps *Germanique*; & peut-être cette Couronne ne ceſſera-t-elle jamais de faire tous ſes efforts pour cette affaire-là, parce qu'il eſt de ſon interêt d'en agir ainſi. Mais ſi la *Suéde* s'unit à la *France* par un lien plus étroit, Votre Majeſté ne pourra point, ſans offenſer cette Couronne ſon Alliée, prononcer en qualité de principale Partie Contractante, que la *Bourgogne* eſt un Cercle de l'*Empire*. D'ailleurs le Corps *Germanique* n'a encore rien décidé ſur cette affaire-là. Ainſi, avant que la diſpute ſoit terminée par les Intéreſſés, il faut dire qu'on regarde ce Cercle comme ſitué hors de l'*Empire*; il ſemble même que ce ſoit-là le ſentiment des Etats de l'*Empire*, puiſ-

puiſque dans la derniére Guerre ils ne voulurent pas défendre ce Cercle contre la *France*: & par-là rien n'empêche l'Empereur & pluſieurs autres Princes de ſecourir l'*Eſpagne*, en vertu de ces termes, *qu'il ſoit permis à chaque Etat de donner du ſecours à tel ou tel Royaume au-delà des limites de l'Empire.* Mais quand même, malgré la *France*, le Cercle de *Bourgogne* ſeroit compté parmi les Etats de l'*Empire*, la *France* & l'*Eſpagne* ont enſemble des conventions particuliéres, en vertu deſquelles il eſt permis aux autres Puiſſances de ſecourir la derniére de ces deux Couronnes. Et quoi de plus facile à l'Empereur & aux autres Etats d'*Allemagne*, que de fournir des Troupes aux *Eſpagnols*, comme ſi elles étoient à leur ſolde?

Il ne revient donc par-là aucun avantage à la *Suéde*, à-moins qu'on ne compte pour profit de s'attirer la haine des *Hollandois*, qui n'auront pas de peine à voir par des indices ſi évidens, que nous avons conjuré leur ruine. Et ſi on ne doit pas compter le Cercle de *Bourgogne* entre les Etats de l'*Empire*, il n'y a point

point de force dans tout ce que la *France*, pour mieux défendre sa cause, a voulu tirer du Traité de Paix. Si néanmoins la *France* veut persister dans son sentiment, il faut avant toutes choses qu'elle consente que Votre Majesté fasse connoître par son interprétation le vrai sens du Traité de Paix touchant le Cercle de *Bourgogne*. Car autrement il n'y a pas la moindre ombre de droit pour soûtenir ce fait-là; & il est sûr, sans que les Parties puissent aucunement en disconvenir, que l'Empereur & les autres Etats d'*Allemagne* ont droit, en vertu du Traité de Paix, de secourir les *Espagnols*. Si donc les desseins présens de la *France* ne réussissent pas dans ce qui concerne l'*Espagne*, il en résultera un grand sujet de disputes; & on ne manquera alors ni de raison, ni d'occasion d'assister les *Provinces-Unies*, plutôt que de les laisser périr; & cela ne pourra jamais arriver qu'au desavantage évident de Votre Majesté.

VIII. Quand nous rappellons le tems passé, quand nous lisons les Annales de notre Nation, nous trouvons bien que nos Rois ont fait la

guerre avec l'Empereur, avec la *Pologne*, avec le *Dannemarck*, avec le *Moscovite*, pour maintenir les droits légitimes de la Couronne, & pour la conservation de l'Etat : mais que dans une conjoncture douteuse, nous mettions dans un grand péril la sûreté du Royaume, pour un peu d'argent que la *France* s'engage de nous donner sous le nom de Subside, nous n'avons point d'exemple, ni de cela, ni de rien de semblable dans notre Histoire.

IX. De-plus les affaires générales sont dans une telle situation, qu'on ne sauroit être trop sur ses gardes contre les desseins qui peuvent rallumer la guerre. Et un Roi mineur tire de sa minorité une très-puissante raison pour exhorter à la Paix, & pour dissuader de la discorde & de la division. Effectivement, Sire, ce ne sera pas un petit avantage pour Votre Majesté de prendre l'administration du Gouvernement dans un tems calme, & pendant que l'Etat jouït d'une douce tranquilité.

X. Nos Finances sont si épuisées, les revenus publics sont si diminués, qu'à peine pouvons-nous fournir aux dépen-

dépenſes néceſſaires dans un tems de Paix. Où prendre donc les ſommes immenſes ſans leſquelles on ne peut faire la guerre ſur Terre & ſur Mer?

XI. Lorſqu'il eſt ſurvenu des affaires de la derniére importance, & qui pouvoient avoir des ſuites très-facheuſes, comme de repouſſer un Ennemi à force ouverte, ou de fomenter des deſſeins qui pourroient faire éclôre la guerre, nos Rois ont jugé à propos, & ils ont très-ſagement ordonné, qu'on ne fît rien ſans l'avis & ſans le conſentement des Etats du Royaume; & cela dans la crainte de troubler mal à propos le repos de l'Etat, & de le plonger ſans une néceſſité inévitable dans une longue & ruineuſe Guerre. Il eſt vrai que dans la derniére Aſſemblée générale du Royaume, les Etats laiſſérent au Roi & au Sénat la diſpoſition des Alliances tant anciennes que nouvelles, ſuivant ce qu'ils jugeroient le plus convenable au bien & à l'avantage de la Nation. Mais ſavoir ſi une permiſſion ſi vague & ſi générale peut ſuffire, afin que Votre Majeſté, qu'une Reine

Veuve, que des Tuteurs, que les Sénateurs du Royaume, soient en droit de conclure un Traité tel que celui que la *France* souhaite, c'est assûrément ce qui nous paroît valoir bien la peine d'être examiné à fond. Surtout il est bien à remarquer ici que les Etats du Royaume, d'un commun suffrage, approuvérent la Paix qu'on avoit renouvellée avec la *Hollande*; & qu'ils consentirent au dessein de former la Triple Alliance, comme un moyen propre à retenir dans ses justes bornes la Couronne de *France*; laquelle, si on l'avoit abandonnée à son ambition, auroit pu facilement assujettir les autres Etats. Sur quoi les Etats-Généraux de *Suéde* prirent enfin cette résolution, que le Séréniſſime Roi auroit la liberté de faire tout ce qu'on croiroit le plus utile au salut du Royaume. Mais supposé qu'on n'ait absolument aucun égard au lien des Traités, le but du dessein est tout-à-fait changé. Ce but étoit de maintenir l'équilibre entre les forces des plus puissans Souverains: or il arrivera tout le contraire, si Votre Majesté s'allie avec la *France* aussi étroitement

ment que cette Couronne le prétend. Cela mérite donc une attention plus exacte pendant la minorité du Roi; puiſqu'on ne ſait que trop, que ſouvent les projets, même les mieux conſultés, tournent très-mal. Les exemples des autres minorités nous montrent, qu'il n'eſt pas moins néceſſaire à-préſent de convoquer & de conſulter les Etats-Généraux du Royaume, que lorſqu'on les aſſembla pour faire la guerre au *Dannemarck*, de l'avis & du conſentement public de la Nation.

XII. La ſituation glorieuſe & floriſſante où juſques à-préſent nous avons vu la Religion Proteſtante, pourroit recevoir une grande diminution, ſi on en vient à ce point de malheur, que la *Suéde*, l'*Angleterre*, la *Hollande*, & les autres Etats Proteſtans, ſe faſſent la guerre les uns aux autres: ce ſeroit une belle occaſion aux Princes Catholiques de machiner, par leurs ruſes & par leurs artifices ordinaires, la perte de ceux qui ſe ſeroient épuiſés réciproquement par une Guerre inteſtine.

XIII. Et même la Paix générale de la Chrétienté ſeroit naufrage, cette

Paix que Votre Majesté a tâché de conserver jusques ici par ses sages conseils, & avec une fermeté invincible, ce qui n'a pas peu contribué à la gloire de son nom.

XIV. Si la *Hollande* a le malheur d'être subjuguée, il sera fort facile à la *France* de passer outre, & d'étendre les limites de son Royaume; ensorte qu'on n'aura rien avancé jusques à aujourd'hui par tant de conseils & de délibérations, si la *Suède* même, contre ses anciennes règles, & contre les loix de la prudence, grossit les forces des *François*. Quelle digue opposera-t-on après cela aux rapides progrès d'une Couronne puissante en elle-même, & considérablement agrandie?

XV. La mort de l'Empereur, ou celle du Roi d'*Espagne* changeroit extrêmement la face des affaires; car pendant qu'on disputeroit pour donner un Successeur au premier de ces Monarques, ou pour savoir qui devroit hériter de la Monarchie d'*Espagne*, la *France* pourroit accomplir ses vastes projets.

XVI. Ces quatre cent quatrevingt mille écus qu'il en coute à l'*Espa-*

gne;

gne; ou ce peu d'argent qu'on peut acquérir, à titre de Subſide, des *Hollandois* ou d'autres, ne ſont pas d'un auſſi grand prix pour nous, que ſi cet équilibre qu'on a ſi bien conſervé juſqu'à-préſent entre la *France* & l'*Eſpagne*, entre l'*Angleterre* & la *Hollande*, étoit auſſi maintenu dans la ſuite par les ſages conſeils de Votre Majeſté; ce qui eſt d'une très-grande importance, non ſeulement à Votre Majeſté, mais auſſi à la Religion Proteſtante.

XVII. Les Rois de *Suéde* ont toujours eu très-grand ſoin d'éviter tout ſujet de guerre ou de diviſion avec les Puiſſances Maritimes; afin que ſi une de ces Puiſſances entreprenoit de s'arroger l'Empire de la Mer, & de ſe rendre par-là plus redoutable, nos Monarques puſſent, avec le ſecours de l'autre Puiſſance, la réduire à ſes juſtes bornes. Si donc Votre Majeſté contribue par ſes Troupes auxiliaires à mettre la *Hollande* aux fers, quelle reſſource aura-t-elle contre l'*Angleterre*, lorſque cette Couronne, devenue plus formidable, lui tombera ſur les bras?

XVIII. Les deux Ambaſſadeurs font

sonner bien haut, qu'il y a une union intime de sentimens & de desseins entre la *France* & l'*Angleterre*: mais quand on réfléchit sur le passé, quand on étudie le présent, le témoignage de ces Ministres ne paroît pas appuyé sur des fondemens assez solides. Car depuis la conclusion de la Triple Alliance il n'est point survenu d'incident qui puisse détourner le Roi d'*Angleterre* de son premier dessein; à-moins que par une certaine fatalité maligne on ne se soit tellement emparé de l'esprit de ce Monarque, qu'il veuille bien sacrifier ses propres intérêts à l'avantage & à l'utilité des autres. Ou peut-être que son Conseil a en vue de mettre la *France* aux prises avec la *Hollande*, & après que la Guerre sera ouverte, d'en laisser tout le poids à soûtenir aux *François* & à leurs Alliés. D'ailleurs cette union de la *France* avec *l'Angleterre* nous doit être fort suspecte, puisque les Ambassadeurs ont prétendu qu'on devoit les croire sur leur parole, n'ayant point produit de Traité. Mais supposons la chose telle qu'ils l'ont dite, s'il arrivoit que ces deux Couronnes

ronnes se brouillassent ; (car enfin les *François* & les *Anglois* sont des Nations incompatibles, & à qui la Nature semble inspirer une haine mortelle l'une pour l'autre.) Si donc la division se mettoit parmi eux, ce ne seroit pas une légére atteinte à l'Alliance dont il s'agit : non seulement cela ; mais il seroit alors bien à craindre, qu'après avoir cherché à nous unir plus étroitement avec l'*Angleterre* contre la *Hollande*, nous n'ayons ensuite la guerre contre ces deux Puissances Maritimus.

XIX. De-plus l'*Angleterre* est dans une certaine situation, que, pourvu qu'elle obtienne quelque satisfaction au Prince d'*Orange*, ou bien au sujet du Commerce, elle jette les cartes sans façon comme on dit ; & lorsqu'elle se voit trop pressée, sa coutume est de laisser-là ses Alliés. Nous nous souvenons que les *Anglois* ont tenu plus d'une fois cette conduite envers leurs meilleurs Amis, du salut desquels dépendoit même leur propre conservation. Votre Majesté a reçu plus de chagrins que de bons offices de la part de l'*Angleterre* ; & c'est ce qu'on peut

prouver amplement par les Traités de *Londres* & de *Breda*.

XX. Votre Majesté a de grandes raisons pour douter que l'amitié de la *France* soit sincére & durable: c'est ce qui se prouve invinciblement par ses divers desseins, par ses intrigues, & par les écrits de ses Ministres: & cela se confirme encore plus par la conduite du Sieur *de Pompone* au sujet du présent Traité. Car, sans parler de plusieurs autres choses qui marquent assez que la *France* n'est pas bien intentionnée pour la *Suéde*, 1. Quelle plus grande preuve peut-on en demander que celle-ci? Le Sieur *de Pompone* a expliqué le Traité de Paix en faveur de la *France* contre la *Suéde*, comme si la *France* n'étoit nullement obligée à donner la Garantie hors de l'*Empire*. 2. Dans tout ce qui concernoit l'avantage du *Dannemarck*, on voyoit évidemment que ce Ministre s'intéressoit beaucoup pour cette Couronne, d'où il étoit aisé de conjecturer que les deux Rois avoient déjà contracté cette bonne intelligence qu'ils ont cultivée jusques ici par un Traité secret, ce qui l'obligeoit

à

à répondre d'une maniére équivoque ſur tout ce qui regardoit les *Danois*. 3. Il faut bien remarquer que le Sieur *de Pompone* ne voulut abſolument point ſe mêler des affaires du Duc de *Holſtein*; que même il ne daigna pas faire une viſite de civilité à ce Prince lorſqu'il paſſa par ſes Etats, & cela pour ne pas chagriner le plus cher Ami. 4. Il n'y a pas de proportion entre le Subſide pécuniaire que la *France* offre, & les dépenſes auxquelles Votre Majeſté s'engage. 5. C'eſt un point digne d'une très-grande attention, que le Sieur *de Pompone* a inſinué plus d'une fois dans les converſations, qu'il ne ſeroit pas néceſſaire d'avoir beaucoup de Troupes en *Allemagne*: c'eſt peut-être que la *France* a jugé qu'il lui étoit plus avantageux de ne fournir qu'une ſomme médiocre, pour vous empêcher, Sire, d'avoir une nombreuſe Armée dans l'*Empire*, que de mettre Votre Majeſté en état d'attirer le fort de la Guerre en *Allemagne*, ſi Elle le jugeoit à propos. 6. Après que Votre Majeſté eut conſenti à toutes les propoſitions de la *France*, & que la Négociation étoit preſque

preſque conclue, ce fut une choſe tout-à-fait ſurprenante, & très-propre à donner du ſoupçon, que le Sieur *de Pompone* n'eût point dans ſes Inſtructions, ou d'augmenter le Subſide, ſi l'intérêt commun le demandoit, ou même de traiter ſéparément. 7. Et qui ſait ſi en cas qu'on donne au Sieur *de Pompone* les Articles ſecrets, tels qu'on a commencé de les dreſſer, il ne s'en ſervira point au préjudice de la *Suéde*, à-moins que nous n'ayons une complaiſance aveugle pour tous les deſſeins de la *France*; & s'il ne publiera point par-tout que les deux Couronnes s'accorderoient toujours fort bien, pourvu que la *France* donnât aux *Suédois* autant d'argent qu'ils en demandent, ce qui ne manqueroit pas d'attirer ſur la *Suéde* le mépris de l'*Empire*, du *Dannemarck* & de la *Hollande*. 8. Et enfin, ſi ce premier plan du Traité ſe divulgue, ce ſera un grand champ à la calomnie: on ne manquera pas, au grand deshonneur de Votre Majeſté, d'imputer à la *Suéde* la rupture de la Triple Alliance: cette conjecture ſera d'autant plus plauſible, que le

Roi

Roi d'*Angleterre* a proteſté qu'il ne penſoit nullement à prendre les armes ; & il ne faudroit ſur cela que s'en rapporter à l'ordre que Sa Majeſté *Britannique* a donné au Maire de *Londres*, de punir ceux qui répandoient ces ſortes de bruits. Quand même la *Suéde* nieroit qu'elle eût cauſé cette rupture de la Triple Alliance, nos ennemis auroient bien de la peine à le croire; comme cela paroît évidemment, non ſeulement par les relations des Miniſtres publics, mais auſſi par les circonſtances mêmes des choſes.

XXI. L'avantage que Votre Majeſté tirera des Subſides pécuniaires de *France*, eſt fort peu de choſe: car, le Traité une fois conclu, dès que Sa Majeſté Très-Chrétienne aura levé l'étendard, Votre Majeſté ſera obligée d'employer cet argent de *France* à former une Armée, à l'entretenir, & conſéquemment à s'embarquer dans la même Guerre qui abſorbera peut-être des ſommes immenſes. Et de-plus, comme les choſes ſont ſujettes à quantité de contretems, ſi la *France* ne fournit pas exactement ſon Subſide, Votre Majeſté,

jesté, engagée une fois avec les *François*, n'aura-t-elle pas son Armée à entretenir sur son propre compte?

XXII. On pourroit nous objecter, que si le Sieur *de Pompone* retournoit auprès du Roi son Maître sans avoir rien conclu, il y auroit à craindre que les Rois de *France* & d'*Angleterre*, ayant perdu l'espérance de s'allier avec la *Suéde*, n'augmentassent la puissance du *Dannemarck*, en fournissant à cette Couronne des Troupes & de l'argent, ce qui ne peut se faire qu'au préjudice & qu'au péril de Votre Majesté. L'esprit & l'intention de la *France* se manifestent assez par le Traité qu'elle a conclu depuis peu avec le *Dannemarck*, lequel Traité aura peut-être bientôt son effet. Les différends survenus entre l'*Angleterre* & le *Dannemarck* ne sont point encore appaisés; tant s'en faut, l'animosité encore récente est dans toute sa force. Le Lord *Coventry*, Ambassadeur d'*Angleterre*, fait voir lui-même que le Roi son Maître ne souhaite rien tant que d'engager la *Suéde* à s'allier avec lui contre les *Hollandois*; ou que, si cette Couronne refuse ce parti-là, elle demeure au-

au-moins dans l'inaction en attendant le ſuccès de la Guerre : il n'eſt donc guéres croyable que le *Dannemarck*, quelques conditions qu'on puiſſe lui offrir, veuille entrer dans une guerre ſi dangereuſe. D'ailleurs, cette Couronne doit craindre que Votre Majeſté ne la traverſe de toutes ſes forces, qu'Elle ne ſoit ſecondée en cela par l'Empereur & l'*Empire*, par l'*Eſpagne* & la *Hollande*, toutes leſquelles Puiſſances ne manqueront pas de joindre leurs forces. Ainſi les *Danois* ſeront en grand péril que tout le poids de la Guerre ne tombe ſur eux. En ce cas-là, outre qu'on leur feroit la guerre pour un ſujet très-légitime, ce ſeroit la plus belle occaſion qu'on pût ſouhaiter pour mettre le *Dannemarck* ſi bas, que la *Suéde* n'en eût plus rien du tout à craindre. Car le *Dannemarck* n'eſt pas une Puiſſance ſi redoutable, qu'à cauſe de lui, & pour quelques centaines de milliers d'écus qu'il aura reçus de la *France*, la *Suéde* ſoit forcée à ſolliciter l'Alliance & l'Amitié de cette derniére Couronne. Nos affaires, ſi on les compare à celles du *Dannemarck*, ont été ſouvent dans

une

une ſituation bien plus mauvaiſe que celle où, graces au Ciel, nous les voyons aujourd'hui. Pour paſſer ſous ſilence les avantages que nous avons remportés dans les Siécles précédens, les Régnes de *Guſtave-Adolphe* & de *Charles-Guſtave*, deux grands Monarques, deux Princes célébres par des exploits éclatans, nous en rendent un illuſtre témoignage. Lorſque les *Danois* étoient maîtres de *Colmar*, de *Brokholm*, de la Forteresſe de *Risby* & d'*Elburg*, & que la *Suéde* avoit non pas un, mais pluſieurs puiſſans ennemis ſur les bras, les Rois de *Suéde*, avec la bénédiction du Ciel, s'oppoſérent ſi heureuſement aux progrès du *Dannemarck*, qu'ils anéantirent tous ſes efforts; enſorte qu'il ne reſte pas à cette Couronne le moindre monument de victoire, duquel elle puiſſe ſe glorifier. Mais que le *Dannemarck* cache ſa mauvaiſe volonté contre la *Suéde*, qu'il nous prépare des troubles & des diviſions, ſommes-nous pour cela dans une néceſſité indiſpenſable de nous allier avec la *France*? Nous ne ſommes menacés d'aucune guerre ſur les autres frontiéres du Royaume; au-

contraire

contraire Votre Majeſté eſt en paix de tous côtés avec ſes Voiſins. 1. Les *Moſcovites*, qui ſont ceux dont il y auroit le plus à craindre, étant épuiſés par la Guerre Civile, ils n'ont pas beſoin de ſe mêler des affaires des Etrangers, c'eſt pourquoi on ne doit craindre aucun mouvement de leur côté. 2. Votre Majeſté n'a nul ſujet de feindre ni de diſſimuler avec la *Pologne*, puiſque tous les anciens démêlés ſont finis par la Paix d'*Oliva*. Les brouilleries domeſtiques, les irruptions des *Tartares*, & la crainte de la Puiſſance *Ottomane* toujours prête à fondre ſur ce Royaume, donnent aux *Polonois* bien d'autres occupations que celle de penſer à recouvrer la *Livonie*. 3. Votre Majeſté s'étant acquis par la ſageſſe & par la prudence de ſes conſeils, l'amitié de l'Empereur, & de la plus grande partie de l'*Empire*, il eſt à-préſent de ſon intérêt de ſuivre ce chemin-là, plutôt que d'entrer dans les querelles infinies de la *France*. Il n'y a pas longtems que cette Couronne étoit en mouvement pour la *Lorraine*, dont elle s'eſt emparée; à-préſent c'eſt un procès pour les dix

Villes d'*Alsace*; outre qu'elle fait à-présent de grands préparatifs de guerre, qui la rendent suspecte de mauvais desseins; si bien qu'on doit regarder comme une chose certaine, qu'il sera beaucoup plus sûr pour la conservation de nos Provinces d'*Allemagne*, de nous en tenir à la situation présente, que d'avoir sur pied, avec le secours pécuniaire de la *France*, une Armée de seize mille hommes. 4. Votre Majesté est liée par la Triple Alliance avec les deux Puissances Maritimes, sans parler des autres Traités particuliers. Si donc on s'en tient à cette Confédération avec l'*Angleterre* & la *Hollande*, de l'amitié desquelles la *Suède* a toujours fait grand cas; si Votre Majesté ne fait rien qui puisse rompre cette Alliance, quand l'*Angleterre* & la *Hollande* se brouilleroient ensemble, on pourra aisément demeurer bien uni avec ces deux Etats, comme on sait que cela arriva pendant la derniére Guerre. 5. Suivant le Traité que l'*Angleterre* a fait avec nous, il n'est pas permis à cette Couronne de s'allier avec le *Dannemarck* contre la *Suède*; d'où vient que le Lord *Coventry* n'a

pas

pas fait la moindre mention de cette Alliance : au-contraire il a déclaré que l'intention du Roi ſon Maître étoit, que ſi Votre Majeſté ne vouloit pas rompre ouvertement avec les *Hollandois*, au-moins on renouvellât l'ancienne Alliance : ce qui prouve manifeſtement, que l'*Angleterre* eſt très-éloignée de vouloir entreprendre rien contre la *Suède*.

XXIII. Si donc le Roi de *Dannemarck*, ſans aucune autre raiſon que celle de recevoir de l'argent de la *France*, prend le parti de hazarder la guerre, & de la faire à la *Suède*; comme pour l'exécution de ce deſſein toutes ſes forces conſiſteront en ſeize ou dix-huit mille hommes qu'il entretient dans ſes Etats, & dans un ſurcroît de quelques Troupes étrangéres, nos affaires ſont ſur un tel pied qu'on peut aiſément s'oppoſer à la puiſſance des *Danois*. Car après que cette Couronne aura mis dans ſes Forteresſes les Garniſons néceſſaires, ſon Armée réduite alors à peu de choſe, ne pourra point attaquer en même tems nos Provinces d'*Allemagne*, & la *Scanie*. Nos forces diſtribuées dans les Provinces du Royaume ſe

raſſemblent en très-peu de tems, & en peu de tems auſſi on peut les augmenter par de nouvelles levées. D'ailleurs, il n'y a pas un de vos bons Sujets, Sire, qui ne conſacre ſa perſonne, ſon bien, & tout ce qu'il a, au bonheur & à la ſûreté du Royaume; & qui ne ſoit diſpoſé à répandre ſon ſang pour Votre Majeſté, pour la défenſe & pour la gloire de la Nation: d'où nous avons tout lieu de nous promettre, que tout le reſte allant bien à cela près, les efforts du *Dannemarck* contre nous ne ſeront pas moins inutiles qu'ils l'ont été autrefois; que même les *Danois* donneront la comédie à leurs anciens Amis, puiſqu'ils payeront ſeuls la peine dûe à leur légéreté, en ce qu'ils ont voulu ſi mal à propos s'allier avec les *François*, & entrer dans l'exécution de leurs deſſeins.

XXIV. Pendant que la *France* ſera aſſez embarraſſée à fournir contre les *Hollandois*, & contre pluſieurs autres Ennemis, elle ne pourra point envoyer exactement au *Dannemarck* les ſecours dont elle ſera convenue: nous inférons de-là qu'il ſera bien plus ſûr de n'avoir affaire qu'aux *Danois*, qui

qui n'auront que le ſeul appui de la *France*, que d'embraſſer pour de l'argent le parti des *François* : dans ce dernier cas Votre Majeſté pourroit avoir ſur les bras tout à la fois, l'Empereur, l'*Empire*, le *Dannemarck* & la *Hollande*; Guerre qui à-la-vérité ſeroit aiſée à commencer, mais qui peut-être finiroit très-mal.

Juſques ici nous avons montré que la demande des *François* eſt très-hazardeuſe, & qu'elle jette la *Suéde* dans un grand péril; nous allons faire voir à-préſent que ce que la *France* ſouhaite avec tant d'ardeur, n'eſt pas même poſſible.

I. Quand la *France* nous fourniroit libéralement un Subſide ſuffiſant, ce qui n'eſt pas à préſumer, pour en tretenir ſeize mille hommes en *Allemagne*, ces Troupes ne compoſeront pas une Armée capable d'attaquer offenſivement l'*Empire*, l'*Eſpagne* & la *Hollande*. Car, comme on ne pourra pas éviter que nos préparatifs de guerre n'excitent la défiance, qui doute que ces Puiſſances n'agiſſent de concert, & ne prennent en ſemble des meſures, pour s'oppoſer avec une nombreuſe Armée à la vio-

lence des deux Courronnes, & principalement de celle de *Suéde*. D'où il arrivera qu'auſſi-tôt que ces Puiſſances verront que Votre Majeſté aura rempli de Troupes ſes Provinces d'*Allemagne*, pour empêcher l'*Empire* & ſes Etats de ſecourir les *Hollandois*, tous ceux qui auparavant donnoient toute leur approbation aux ſages deſſeins de Votre Majeſté, prendront les choſes d'une maniére toute oppoſée, & vous attribueront de mauvaiſes intentions.

II. La *Hollande*, à laquelle on en veut principalement, ne ſe manquera pas à ſoi-même; & employant bien ſon crédit, qui ſera d'un grand poids dans une telle conjoncture, elle remontrera habilement aux autres Puiſſances, combien ces deux Couronnes ainſi unies ſeroient redoutables: ſur quelle Paix l'*Empire* peut compter, tant que ces deux Monarques camperont, pour ainſi dire, aux portes d'*Allemagne*; qu'il ne tiendra qu'à eux d'exciter de nouveaux troubles dans le *Corps Germanique*, & que ce feu paſſant plus avant pourroit ſe communiquer aux autres Princes; qu'il ſeroit de la derniére importance d'éteindre

d'éteindre cette premiére flamme, & de ſolliciter le Roi de *Dannemarck*, l'Electeur de *Brandebourg*, la Maiſon de *Lunebourg*, tous Princes déjà aſſez diſpoſés à prendre les armes contre la *Suéde;* qu'en leur fourniſſant pendant quelques mois d'un argent qui eſt tout prêt, il leur ſeroit facile, en raſſemblant les Troupes qu'ils ont coutume d'avoir ſur pied, de former une Armée de quarante mille hommes, & de ſe ſervir de ces forces pour fixer la Scéne de la Guerre dans les Provinces *Germaniques* de *Suéde*; ce qui traverſera Votre Majeſté ſi Elle eſt dans le deſſein de faire la guerre à l'Empereur, ou à tout autre Prince qui voudra ſecourir la *Hollande* contre les *François*.

III. Il n'y aura pas de moindres difficultés à aplanir pour le paſſage des Troupes. Car ſi l'Empereur, ou quelque autre Prince de l'*Empire*, veut ſecourir les *Provinces-Unies*, de peur qu'elles ne ſoient ſubjuguées par la *France*, ce qui ſeroit tout-à-fait contraire à la ſûreté de l'*Empire;* & que Votre Majeſté tâchât par la voie de remontrance d'empêcher

cela, l'*Empire* n'accorderoit jamais à Votre Majesté une chose de si grande conséquence.

IV. Il faudra donc en venir à la voie de fait, & s'ouvrir le passage l'épée à la main, comme nous avons vu que cela est arrivé fort souvent dans les Guerres d'*Allemagne :* mais Votre Majesté n'a pas ces mêmes forces, qui autrefois jettèrent la terreur dans l'*Empire* : elle n'a plus ces mêmes Forteresses, qui en ce tems-là étoient occupées par nos Garnisons. Ainsi le Roi de *Dannemarck*, l'Electeur de *Brandebourg*, & les Princes de la Maison de *Lunebourg* se ligueront étroitement ensemble ; ils nous accableront par leur supériorité en nombre de Troupes, & ils nous empêcheront bien de passer par force.

V. D'ailleurs, la conjoncture présente ne permet pas qu'on fasse sortir les Troupes du Royaume, puisqu'au-contraire les choses étant sur le pied qu'elles sont, nous avons grand besoin de Troupes réglées pour assûrer nos frontiéres vers la *Norvége* & vers la *Prusse*.

VI. Il pourroit aussi arriver que les

les Confédérés d'*Allemagne* s'y prendroient d'une autre maniére pour leur intérêt, & qu'ils ne nous disputeroient point le passage, afin que nos Provinces d'*Allemagne* étant dégarnies, il leur fût plus facile de s'en emparer; car ils seroient assez forts pour empêcher nos Troupes d'y retourner quand elles voudroient.

VII. Si la *France* est liée d'Alliance & d'amitié avec quelques Princes d'*Allemagne*, cette Couronne devroit les faire connoître, afin que Votre Majesté pût prendre des mesures plus justes sur cela. Car entre tous ceux que la *France* compte pour ses fidéles Amis, Votre Majesté ne connoît que le seul *Dannemarck*.

VIII. La *France* répondant à nos difficultés, dit qu'il n'y a rien à craindre: elle assûre que ni l'*Empire*, ni l'*Espagne*, ne donneront point de secours aux *Hollandois*; & elle peut bien nous cautionner que la chose ne tournera pas autrement. On peut bien, il est vrai, raisonner ainsi avec quelque vraisemblance dans un entretien familier: mais quand on entre dans le fond de l'affaire, on voit qu'il n'est pas de l'intérêt de l'*Espagne* de

souffrir que la *France* s'agrandisse autant qu'elle s'agrandiroit par la conquête de la *Hollande :* l'intérêt de l'*Empire* ne permet pas non plus cet accroissement. Car ces deux Puissances prévoient bien dès à-présent, que la *Hollande* étant une fois réduite, suivant le projet de la *France*, il n'y aura plus de sûreté ni de salut pour tout le reste des *Païs-Bas.* Et qui oseroit se mesurer avec une Puissance aussi énorme que seroit celle des *François* après cette réduction ? Il n'y a donc rien de si certain, qu'aussitôt que Votre Majesté aura pris avec la *France* des engagemens nouveaux & plus étroits, toutes les Puissances intéressées à la conservation des *Provinces-Unies* déclareront la guerre à la *Suède ;* ce qui exposera nos Provinces d'*Allemagne* à un funeste embrasement.

IX. Mais supposons que la *France* agisse de bonne foi ; supposons qu'elle n'ait que des vues droites & sincéres dans ce Traité qu'elle a tant d'envie de conclure avec nous, cette Couronne est dans une situation, que quand elle sera aux prises avec l'*Espagne*, l'Empereur & la *Hollande*,

de, la *Suéde* n'en pourra tirer que peu de ſecours; & cependant nous aurons alors une terrible guerre à ſoûtenir contre le Roi de *Dannemarck*, l'Electeur de *Brandebourg*, la Maiſon de *Lunebourg*, & d'autres Princes dans nos Provinces d'*Allemagne*.

X. Suppoſons encore que, conformément au but & aux vœux de la *France*, les Etats-Généraux des *Provinces-Unies*, deſtitués de tout ſecours, & abandonnés de leurs Amis, ſuccombent ſous la puiſſance victorieuſe de l'Agreſſeur; qu'ils ſoient contraints, ſoit par la force des armes, ou par convention, de reſtituer aux véritables Seigneurs les Forteresſes qu'ils occupent dans la *Weſtphalie*; qu'ils ſoient même forcés à céder une partie de leur Païs pour ſauver l'autre partie; que nous fait cela? Quel avantage en tirerons-nous? de ce que l'Electeur de *Brandebourg*, & les Princes Catholiques, qui ne nous haïſſent déjà que trop, devenus plus forts & plus puiſſans, pourront exécuter avec un ſuccès plus heureux & plus rapide, les deſſeins qu'ils ont machiné juſques à-préſent pour notre ruine.

XI.

XI. En ce cas-là il seroit de l'intérêt de la *Suéde* d'abandonner la *France* au milieu de ses victoires; & une telle séparation pourroit faire naître une violente querelle entre nous & cette Couronne: d'autre côté, nous aurions beau nous raccommoder avec les *Hollandois* & avec les autres Souverains de l'*Europe*, ils ne seroient jamais sincérement nos Amis; parce que, comme on l'a déjà dit, nous leur aurons donné un trop grand sujet de chagrin.

XII. Si nous avons le bonheur de vivre tranquillement, & sans recevoir la moindre insulte, ni le moindre chagrin de la part de nos Voisins, c'est l'ouvrage de cette douce Paix dont nous avons joui jusques à-présent: mais si, comme le sort des armes est douteux, il arrivoit, contre notre espérance, que les forces de Votre Majesté commençassent à décliner, le Czar de *Moscovie*, l'Empereur, l'Electeur de *Brandebourg*, le Roi de *Dannemarck*, & plusieurs autres, comme sortant d'un profond sommeil, saisiroient d'abord l'occasion pour recouvrer ce qu'ils ont perdu il n'y a pas longtems. Ainsi, lors-

lorſque la *Suéde* combat pour l'agrandiſſemeut d'une autre Puiſſance, lorſqu'elle emploie toutes ſes forces en *Allemagne* contre les Ennemis du Roi de *France* ſon Allié, cette Couronne pourroit bien être dépouillée de la *Poméranie*, du Duché de *Bréme*, de l'*Ingrie*, & de ſes autres Provinces.

XIII. Comme il eſt d'un grand intérêt pour la *Suéde* que la Comté de *Delmenhorſt* ne paſſe pas ſous la domination du Roi de *Dannemarck*, ſoit à-cauſe que le Duc de *Holſtein* a l'honneur d'être parent de Votre Majeſté, ou parce que dans un tems de guerre la ſûreté du Duché de *Bréme* pourroit être altérée par-là, il eſt fort à craindre que l'Empereur, dès qu'il ſaura notre engagement avec la *France*, ne juge ce procès-là en faveur du Roi de *Dannemarck*, pour l'attirer de ſon côté: après quoi il ſera trop tard pour ſecourir le Duc de *Holſtein*, parce que la Sentence étant une fois rendue, on ne pourra pas en ſuſpendre l'exécution.

Après donc que, ſuivant nos lumiéres & la portée de nos eſprits, nous avons tâché, ſans préjudice des autres,

tres, de montrer par de puissantes raisons, qu'il n'est ni juste, ni utile, ni nécessaire d'accepter les conditions d'Alliance que la *France* propose. Après avoir fait voir aussi qu'il est incomparablement plus sûr de nous en tenir aux anciens desseins qui tendent à conserver le repos du Monde, l'équilibre entre les Princes Chrétiens, la Paix dans le Royaume de *Suéde* & dans les Provinces qui lui sont soumises, ce qui vaut mieux que d'exposer témérairement & sans une nécessité pressante le salut public au péril de la guerre; pour ne point nous détourner de notre but, notre sentiment est, que, si Votre Majesté a la bonté d'y consentir, on doit se conduire de la maniére suivante.

1. Il faut protester comme à la face du Monde Chrétien, que Vote Majesté dans tous ses desseins & dans toutes ses vues, s'applique uniquement à la conservation de la Paix, & principalement de celle de *Westphalie*: par-là on desabusera quantité de gens, qui croient fermement, sans vouloir en démordre, que la guerre est absolument nécessaire à la

Suéde

Suéde pour subsister. De-plus on pourvoira à la sûreté du Duché de *Bréme* qui est tout-à-fait séparé du Royaume; & Votre Majesté aura toujours un lieu propre pour assembler ses Troupes.

2. Afin que vous ayez, Sire, plus de crédit & d'autorité dans les affaires générales, on doit faire ensorte que dans la Diéte de l'*Empire*, & dans les Assemblées des *Cercles*, Votre Majesté soit unie avec les Etats Evangéliques, & les autres Souverains qui aiment la paix, qui cherchent la tranquillité publique; ensorte que tout le monde connoisse que le dessein dominant de Votre Majesté, est de maintenir la Religion Evangelique, & la Liberté de l'*Allemagne*.

3. Votre Majesté ne doit pas manquer d'entretenir une bonne intelligence avec la *France*: & l'amitié de cette Couronne lui est principalement nécessaire dans les choses qui concernent la Paix de *Westphalie*; car quoique Votre Majesté ait trop de sagesse pour vouloir épouser les querelles particuliéres de la *France*, il faut pourtant nécessairement qu'au

qu'au sujet de cette Paix, les deux Monarques, eux qui en sont les principales Parties, concourent unanimement à sa conservation : on doit donc prendre garde que Votre Majesté ne donne pas sur cela le moindre sujet de division.

4. Ce sera une conduite sage & très-digne de louange, de ne point souffrir qu'on donne la moindre atteinte aux Traités des *Pyrenées* & d'*Aix-la-Chapelle*, mais qu'au-contraire ils subsistent dans leur entier, & comme ils ont été confirmés par la Triple Alliance, à-moins que par les allures même des Parties on ne les rompe de quelque maniére que ce puisse être: à quoi la *Suéde* doit d'autant plus s'intéresser, qu'elle a reçu beaucoup d'argent pour s'engager à défendre cette Paix.

5. L'intérêt commun de Votre Majesté Royale & du Royaume demande qu'on ne prenne point les armes, quand même l'*Angleterre* & la *Hollande* en viendroient à une rupture ouverte: on doit en ce cas-là, suivant un usage reçu à *Hambourg* & dans d'autres Villes, travailler à l'augmentation du Commerce

ce & de la Navigation. Nous avons vu, il n'y a pas longtems, que cela ſe pouvoit faire. Lorſque dans la Guerre entre les *Anglois* & les *Hollandois* la *France* & le *Dannemarck* prirent parti, Votre Majeſté fut neutre; & quoique fort ſollicitée, à peu près comme Elle l'eſt à-préſent, Elle refuſa de joindre ſes Forces. Le ſuccès fit voir enſuite que Votre Majeſté avoit fait très-ſagement, de préférer une Paix ſûre au ſort de la Guerre, toujours douteux & toujours incertain.

6. Après que tout le Monde aura été convaincu par cette conduite de la ſincérité religieuſe avec laquelle Votre Majeſté s'attache à obſerver très-exactement les Traités une fois conclus, le crédit de Votre Majeſté deviendra plus grand, & on en formera moins de ſoupçons contre ſa conduite; pourvu qu'on prenne de bonnes meſures pour engager le Roi d'*Angleterre* à renoncer à ces ſortes de deſſeins qui troublent la Paix générale, qui violent la Triple Alliance, qui tournent à la perte de la Religion Proteſtante, & qui flétriſſent beaucoup ſa réputation: puiſque l'*An-*

gleterre n'eſt pas liée moins étroitement que la *Suéde* avec la *Hollande*.

7. Si l'*Angleterre* ne veut pas ſe laiſſer perſuader, Votre Majeſté aura du-moins le mérite d'avoir travaillé par ſes conſeils deſintéreſſés à conſerver le repos de la Chrétienté ; ce qui donnera lieu à Votre Majeſté de pouvoir enſuite offrir ſa Médiation plus utilement.

8. Cependant il ne faut pas rompre bruſquement cette Négociation avec la *France ;* mais on doit la faire traîner juſques à ce qu'on voie comment les choſes tourneront.

9. On pourroit auſſi aſſembler les Etats du Royaume, afin que de concert ils examinent avec toute l'attention poſſible une affaire de ſi grande importance.

10. Il faut attendre l'arrivée des autres Miniſtres, que nous ſavons être en chemin ; enſorte qu'après avoir balancé très-exactement toutes les raiſons par rapport au tems & aux choſes, nous prenions la réſolution la plus efficacement utile au Bonheur commun & au Salut public. Il eſt certain que nous ne ſaurions jamais prendre

prendre les armes trop tard ; & peut-être ſe préſentera-t-il quelque bonne occaſion, ſi jamais il en fut, pour les prendre légitimement.

11. Que ſait-on ſi l'*Angleterre*, perſiſtant dans ſon premier deſſein, n'ordonne pas qu'elle ne doit point ſe ſéparer de la Triple Alliance : car cela ſe peut faire, ou par rapport au Parlement, qui a toujours beaucoup d'autorité ; ou parce que les *Anglois* réfléchiront ſur les lenteurs, ſur les grandes & ſages précautions que la *Suéde* apporte à cette épineuſe affaire.

12. Les *Hollandois* même, plutôt que de perdre notre amitié, rendront volontiers tout ce qu'ils ont obtenu à notre dommage & à notre préjudice, par les précédens Traités, comme il arriva derniérement par l'abolition de l'autre Traité.

13. Mais enfin, ſi contre notre eſpérance, après avoir employé inutilement tous nos bons offices, on eſt obligé d'en venir au dernier reméde, & d'abandonner à la fortune des Armes la déciſion du différend, il n'y aura perſonne qui n'éléve juſques au Ciel la prudence ſinguliére, & le beau ſoin de Votre Majeſté, qui, per-

suadée qu'on ne doit rien donner à l'ambition, ni aux autres passions, aura voulu considérer uniquement la cause dans cette Guerre; & cela pour affermir le repos de la Chrétienté, le bien & la sûreté inaltérable de Votre Majesté & de tout le Royaume. Si nous mesurons nos desseins par cette règle, quoi qu'il puisse arriver un jour, Votre Majesté & les Etats du Royaume pourront très-bien la défendre quand il en sera tems.

Par tout ce que nous avons dit jusques ici, nous croyons avoir satisfait à ce que le devoir & la conscience exigeoient de nous dans une affaire si importante. Nous supplions très-humblement Votre Majesté d'avoir la bonté de croire, conformément à sa prudence & à sa sagesse incomparable, que ces avis, quels qu'ils soient, partent d'un zéle sincére & très-fervent envers Votre Majesté & notre très-chére Patrie: que Votre Majesté veuille bien être persuadée que nous souvenant très-bien du Serment de fidélité qui nous lie à Votre Majesté & au Royaume, nous ne chercherons pas moins dans cette affaire, nonobstant les raisons plau-

plauſibles que nous avons pour la deſaprouver, que dans toutes les autres, autant que nous en ſommes capables, l'avantage commun de Votre Majeſté & du Royaume, voulant être juſques à la derniére heure de notre vie,

SIRE,

De Votre Majeſté,

Les très-humbles & très-dévoués Sujets & Serviteurs,

JEAN GYLLENSTIERNE.

STENO BIELKE.

KNUT KURCK.

GEORGE GYLLENSTIERNE.

LARS FLEMMING.

JEAN GYLLENSTIERNE.

THURO BONDE ULSSON.

LA SUEDE REDRESSÉE

dans son *Véritable Intérêt* (*).

SAvoir se diriger par les règles de son véritable Intérêt, n'est pas une vertu commune ; puisque c'est en effet tout

(*) L'Auteur de ce Pamflet, imprimé à *Bréme* en 1682, déclare à ses Lecteurs, à quelle occasion il l'a écrit dans l'avertissement suivant.

„ Nous sommes dans un siécle où tous les „ Hommes, presque indifféremment, s'émanci- „ pent de parler & de décider sur les Matiéres „ de Politique & d'Etat. Et comme il n'est pas „ donné à tous les Princes de savoir distinguer „ l'homme de bien d'avec le lâche & le mer- „ cenaire, l'homme capable d'avec le pé- „ dant, ou d'avec celui qui ne sauroit soû- „ tenir que le caractére d'un simple Rélati- „ onnaire ; il n'y a pas lieu de s'étonner, „ si les Conseils des Souverains ne sont pas „ toujours remplis de sujets de la force &

du

tout ce que la sageſſe la plus conſommée peut enſeigner à un Prince Souverain. Mais pour qu'un Prince n'erre jamais en la direction d'une matiére ſi importante, il eſt abſolument néceſſaire que ce Prince connoiſſe par lui-même ſes véritables intérêts; non en partie, mais à fond, ce qui eſt toujours le plus ſûr; ou que du-moins, s'il n'eſt pas doué de tous les talens convenables pour cela, il ſoit aſſez fort pour ſavoir faire choix d'un Conſeil ſage & fidéle; car ſans l'une ou l'autre de ces deux parties, il faut que ce Prince ſoit d'ail-

„ du mérite qu'il conviendroit; & ſi en „ conſéquence il arrive que quelques-uns „ d'eux faſſent de tems en tems des bé„ vues criantes, qui leur attirent des per„ tes & des confuſions conſidérables, dont „ le Public ne ſauroit manquer de ſouffrir. „ La *Suéde* a paſſé par cette épreuve, & „ n'en eſt revenue que par la ſageſſe & la „ généroſité de ſon Roi. Et comme ce re„ tour eſt capital en faveur de la Cauſe pu„ blique, qui ne pourroit être qu'en très„ bons termes, ſi certains Conſeils, qui „ clochent, ſe pouvoient redreſſer; c'eſt ce „ qui a fourni la matiére à ce petit Trai„ té, & qui procure l'occaſion de le com„ muniquer au Public.

d'ailleurs fort heureux, s'il ne devient la dupe ou le jouët de son Miniſtére, qui le plus ſouvent le ſacrifie à toutes les paſſions & intérêts particuliers ; c'eſt de quoi les Hiſtoires des Siécles paſſés nous fourniſſent ſucceſſivement des milliers d'exemples ; & le Siécle où nous vivons ne nous en fournit que trop, pour que le Public ait de juſtes ſujets de s'en lamenter & d'en gémir.

Mais Dieu ſoit loué que la *Suéde*, fertile en Princes de force & de vertus, voit dans nos jours ſon ancien & redoutable Sceptre des *Goths* entre les mains d'un Monarque, qui non ſeulement délivre ſes Sujets & ſes fidéles *Alliés* de telles appréhenſions ; mais qui fournit en ſa Sacrée Perſonne le modéle parfait d'un Prince véritablement ſage, magnanime & pieux ; mais ſage, pieux & magnanime en la maniére intrépide avec laquelle l'ont été *le Grand Guſtave*, & *Guſtave-Adolphe*, ſes Auguſtes Prédéceſſeurs. Ce qui eſt ſi vrai, que qui examinera ſans préjugé les premiéres démarches de Sa Majeſté *Suédoiſe*, immédiatement après qu'El-

le

le a pu pleinement jouïr de ſon Royal Droit de Majorité, ſera convaincu qu'il ſemble voir réſuſciter en ſa Sacrée Perſonne, la grandeur d'ame, & le génie mâle & élevé de ces deux Héros. Et ces premiéres démarches, je crois les pouvoir comprendre ſous le nombre de cinq.

La premiére, en la conſtance & fermeté inébranlable que ce jeune Monarque a témoigné dans les plus fâcheuſes conjonctures, où l'avoit plongé la direction de ſa Minorité pendant tout le cours de la derniére Guerre.

La ſeconde, ſon intrépidité toute héroïque à la tête de ſes Armées, dès qu'Elle a pu diſpoſer de ſa Sacrée Perſonne, s'expoſant à toute ſorte de périls & de hazards, comme le dernier de ſes Sujets l'auroit pu faire.

La troiſiéme, ſa ſageſſe & la délicateſſe de ſes ménagemens, juſques à la concluſion de ſes Paix particuliéres, avec un *Allié* ſuſpect, mais puiſſant & dangereux, & le même qui s'étant prévalu de ſa Minorité, l'avoit engagé dans des démarches qui

lui avoient causé toutes ses pertes, & la ruine effective de ses Etats & Sujets pour plus de tems qu'il ne seroit à souhaiter.

La quatriéme, incontinent après la signature de ses Paix particuliéres, en l'ordre & œconomie admirable que ce Prince à su établir dans tous ses Etats, pour la direction de toutes ses finances, & pour en bannir pour jamais le desordre & la corruption.

La cinquiéme, en ce que considéré l'état déplorable où se trouvent les Affaires générales & publiques de la Chrétienté, ce Monarque s'est de son chef très-sagement & très-généreusement déclaré pour le seul & unique Parti qui pouvoit se conculier avec sa piété, sa gloire, & ses intérêts les plus essentiels.

Je m'assûre que ce que j'avance dans les quatre premiers Articles, ne me sera contesté par qui que ce soit, puisqu'il est notoire à toute l'*Europe*, que je ne dis rien qui ne soit très-effectif & très-véritable; mais parce qu'à l'égard du cinquiéme, la *France* commence d'en murmurer, & que son

ſon Miniſtére fait ſonner fort haut une critique peu équitable contre la conduite judicieuſe de Sa Majeſté *Suédoiſe* en cette occaſion : j'ai cru qu'après l'obligeante démarche de ce Monarque en faveur du Public, il ne ne pourroit être que très-bien d'en faire connoître à ce qu'il y a de plus honnête & de plus autoriſé dans ce Public, la juſtice & la ſolidité; ce que j'eſpére avec l'aide de Dieu de pouvoir faire en peu de mots, avec facilité, clarté & évidence; car la vérité parle & ſe ſoûtient naturellement d'elle-même.

Et pour commencer d'entrer en matiére, j'eſtime qu'il eſt vrai de dire, que le Miniſtére de *France* ne ſauroit légitimement prétendre, que Sa Majeſté *Suédoiſe* ait pu dans cette occaſion, ni dans toute autre, ſe diriger que ſelon ſes *Grades*, *Dignités & Caractéres naturels*, & ſelon *les principes de piété*, *d'intérêt & de gloire* qui y ſont attachés, & qui en ſont notoirement inſéparables.

A l'égard des *Grades* & des *Dignités* inſéparables de la Perſonne de Sa Majeſté

Majesté *Suédoise*, il est encore vrai de dire, que soit qu'Elle se considére Elle-même, ou qu'Elle soit considérée par autrui, que cela ne peut être, en *premier lieu*, qu'en qualité de *Roi héréditaire de Suéde*, & de tous les Etats qui ont été unis & annexés à cette Couronne, qui ne peuvent pas être censés être de la dépendance de l'*Empire*, soit par conquête, ou par l'effet des Traités que les Rois ses Prédesseurs ont fait avec la *Moscovie*, la *Pologne*, ou les Rois de *Dannemarck*.

En *second lieu*, comme *Duc de Bréme & de Poméranie*, & *Prince de Verden & de Wismar*, avec tout ce qui a été ajoint à ces Duchés & Principautés, & qui lui a été autentiquement cédé par la *Paix de Westphalie:* j'en excepte seulement ce que Sa Majesté *Suédoise* en peut avoir cédé par les derniers Traités de *Paix de Nimégue*.

En *troisiéme lieu*, comme *Duc de Deux-Ponts*, par le droit d'une succession échue & inconteſtable, & comme susceptible soit en sa Personne, soit en celle de ses Successeurs, si jamais

mais le cas arrivoit, à tous les Etats & Dignités des Maiſons *Palatine* & de *Baviére* généralement quelconques.

En *quatriéme lieu*, dans le cas d'une oppreſſion manifeſte, comme Protecteur de la Foi Proteſtante dans le Continent du *Nord*, mais plus particuliérement dans l'*Empire*. Ce qui ne peut pas être conſidéré comme un titre vain & chimérique, puiſque c'eſt ſur le fondement unique de ce droit, que les Etats-Généraut du Royaume de *Suéde* établirent celui de pouvoir dégrader & deſtituer *Sigismond* Roi Héréditaire de *Suéde*, & Electif de *Pologne*, de tous ſes droits à la Royauté & Couronne de *Suéde*, & de les pouvoir transférer, comme ils firent, à *Charles* Duc *de Sudermanie*, Pére du *Grand Guſtave*, qu'ils firent tout-de-ſuite monter ſur le Trône; & ce fut auſſi en vertu de ce même droit, que le *Grand Guſtave* entra héroïquement dans l'*Empire*, & que pour ſe le conſerver & le transmettre en titre inconteſtable aux Rois ſes Succeſſeurs, s'y expoſa non ſeulement à toutes ſortes

sortes de travaux & de dangers, mais y sacrifia au plus haut point de sa gloire finalement sa propre vie.

Et comme en tout ce dessus, je ne pense avoir rien dit que selon justice & vérité ; & les *Grades & Dignités* naturelles de Sa Majesté *Suédoise* ayant été entiérement éclaircis & fixés, je crois qu'il ne sera pas difficile de définir la nature des intérêts ou maximes qui en sont inséparables, eu égard seulement à la matiére que je traite; & pour le faire avec plus de netteté, je les diviserai *en quatre Articles*, selon l'ordre que je me suis déjà prescrit, en définissant ses Grades, Droits & Dignités.

I. ARTICLE.

Sa Majesté *Suédoise*, en qualité de *Roi Héréditaire de Suéde*, avec Droit Impérial, dont les seuls Rois Protestans ont l'avantage de jouïr sans aucune exception, est dans cet intérêt naturel où sont tous les Souverains généralement quelconques, de se tenir soigneusement sur ses gardes, pour que nul Potentat, sous quel-

quelque prétexte, ni pour quelque occaſion que ce puiſſe être, ne ſe mette jamais dans l'état de pouvoir l'ombrager ni inquiéter dans toute l'étendue de ſa Monarchie; & partant il ne peut être diſputé, qu'il ne ſoit de ſon devoir, mais d'un devoir indiſpenſable, d'empêcher de tout ſon poſſible, par toutes voies de Droit, que nulle Puiſſance dans *l'Europe* n'éléve & ne fortifie ſa puiſſance au-deſſus d'un certain degré, ſoit ſur terre, ſoit ſur mer.

II. ARTICLE.

Sa Majeſté *Suédoiſe*, en qualité de *Duc de Bréme & de Poméranie, & de Prince de Ferden & de Wismar*, tous Etats ſitués dans l'*Empire*, eſt dans cet intérêt précis, non ſeulement de veiller à la conſervation particuliére de ces mêmes Etats, mais de tenir ſoigneuſement l'œil à deux choſes: *la premiére*, à ce que nul Potentat, ſoit de l'*Empire*, ſoit du dehors, ne manque jamais de reſpect pour un Corps dont Sa Majeſté *Suédoiſe* ſe reconnoît pour Membre, & dans certain cas pour Protecteur: *la ſe-*

seconde, à ce qu'il ne se puisse jamais faire aucune sorte d'établissement dans l'*Empire*, dont les maximes & les préjugés puissent être tant soit peu contraires, soit directement, soit par des conséquences, aux moyens par lesquels & sur lesquels s'est établi en faveur des Rois & Couronne de *Suéde* le droit & propriété sur ses Duchés & Principautés dans l'*Empire*.

III. ARTICLE.

Sa Majesté *Suédoise*, comme *Palatin ou Duc de Deux-Ponts*, par le droit d'une succession échue & inconteſtable, il ne peut pas être mis en aucun doute, qu'il ne soit de son intérêt, & extrêmement de sa gloire, que nul Prince ne puisse l'empêcher de jouïr pleinement de son Droit de Succession; & cela avec d'autant plus de raison, que la possession franche & paisible de ce Duché, lui doit faire un préjugé infaillible au Droit de Succession indisputable, qui pourroit à l'avenir échoir à Sa Majesté *Suédoise*; ou bien à quelques-uns de ses Successeurs, de toutes

tes les Dignités & Etats des Maiſons *Palatine* & de *Baviére*, ſi les Mâles venoient jamais à manquer au Trône ou Branches de cette Maiſon, qui pour ce chef ont droit d'aîneſſe ſur Sa Majeſté *Suédoiſe* & ſa Ligne; ce qui eſt, ou peut devenir d'une trop grande conſidération, pour pouvoir être ni mépriſé, ni négligé. Et ce que je viens de dire par une parenthéſe très-néceſſaire à obſerver, regarde non ſeulement Sa Majeſté *Suédoiſe*, mais tous les Princes & Seigneurs de *l'Empire*; car ſi un auſſi Grand Roi que Sa Majeſté *Suédoiſe* peut, ſous quelque prétexte que ce ſoit, être privé d'un Droit de Succeſſion inconteſtable, où ſeroit le Prince, le Comte, le Baron, ou l'ancien Noble de l'*Empire*, qui ſe pût promettre de jouïr d'un Droit de ſes légitimes Succeſſions, ou plutôt qui n'en dût dès à-préſent entiérement déſeſpérer, & y renoncer.

IV. ARTICLE.

Sa Majeſté *Suédoiſe*, en qualité de *Protecteur de la Foi Proteſtante* dans l'*Empire*, (caractére que

le *Grand Gustave* a achevé d'annexer à sa Couronne à un trop haut prix pour le pouvoir négliger) est dans cet intérêt effectif, de considérer comme son Ennemi propre & capital, tout Prince quel que ce puisse être, qui contre la teneur de la *Paix de Westphalie* entreprendroit d'opprimer en partie ou dans son tout le Parti Protestant dans l'*Empire*, & en conséquence de sacrifier tout ce que Dieu lui a donné d'action & de forces pour en tirer raison.

Mais comme depuis cette Paix tout se passe pour ce chef assez paisiblement dans l'*Empire*, & que cela se pourroit continuer facilement de-même, si l'Etranger ne s'en mêloit, cela ne regarde, du-moins jusques ici, que ce qu'une Puissance étrangére, contre tous Droits divins & humains, entreprend depuis quelques années, pour, sous le zéle spécieux de Catholicité, opprimer quelques Membres du Parti Protestant dans l'*Empire*.

Mais comme il est notoire que cette même Puissance n'a pas laissé d'envahir plusieurs Places importantes des *Païs-Bas Espagnols*, avec les

Duchés

Duchés de Lorraine & de Bar, quoiqu'Etats très-Catholiques, & que depuis peu Elle a eu l'eſtomac aſſez fort pour avaler & digérer tout d'un tems *Caſal* & *Strasbourg*, ſans diſcuſſion de communion, & que par conſéquent tous les Etats & Princes Catholiques de l'*Empire* peuvent ſolidement préjuger ce qu'ils s'en peuvent promettre eux-mémes, il eſt à croire que Sa Majeſté *Suédoiſe* en cas qu'Elle fût finalement contrainte de faire un effort par armes contre cette Puiſſance, ſeroit auſſi ſans-doute ſecondée indifféremment par tous, comme la conſervation des droits publics de l'*Empire* le requiert, pour l'intérêt commun de tous les Membres, qui conſiſte eſſentiellement à vivre ſelon les Concordats de la *Paix de Weſtphalie* ſans aucune innovation.

Or avant que de paſſer plus outre, on doit ſoigneuſement remarquer deux choſes.

La *premiére*, que ces quatre natures d'établiſſemens & d'intérêts que je viens de définir, ſont en effet les quatre roues ſur leſquelles doit rouler le Chariot Monarchique de la *Suéde*

de, ou les quatre colomnes sur lesquelles se doit soûtenir & élever la gloire de cette Couronne, & Sa Majesté *Suédoise* qui régne, ne sauroit se départir de l'un de ces quatre fondemens, sans en ébranler l'édifice, & se plonger tout de-nouveau, mais plus fortement que par le passé, dans la nature des pertes, des confusions & des desordres, qu'Elle a été contrainte d'essuyer pendant tout le cours de ces derniéres guerres; & cela uniquement, comme il est très-nécessaire de l'observer, parce que son Conseil, déférant trop pour cette fois aux passions de celui de *France*, s'étoit totalement départi des maximes essentielles que ces quatre natures de Dignités, de Grades & d'Etablissemens entraînent, & qui engagent en tout tems Sa Majesté *Suédoise* de considérer, comme la Boussole par où le Vaisseau de sa grandeur pourra toujours surgir à bon port, & cela avec l'aide de Dieu, malgré toutes sortes d'orages & d'ennemis.

La *seconde*, que si bien d'une part nous sortons d'éclaircir & définir sans aucun déguisement les véritables intérêts de Sa Majesté *Suédoise*, &

& les maximes qui en peuvent être de ſuite; que de l'autre il eſt vrai de dire que le Miniſtére de *France*, depuis quelques années, a ſi bien fait connoître par toutes ſes démarches, en quoi ſon Monarque faiſoit eſſentiellement conſiſter les ſiens, qu'il faudroit que Sa Majeſté *Suédoiſe* & ſon Conſeil euſſent totalement manqué de toute lumiére naturelle, pour n'avoir compris, qu'au-cas qu'Elle eût continué ſon Alliance avec la *France*, & par conſéquent fait de nouvelles diverſions en ſa faveur, ſelon ſes beſoins, que cela pour commencer à ſe déclarer ne pouvoit aboutir qu'à trois fins principales.

La *premiére*, à ce que Sa Majeſté Très-Chrétienne, ſoit à titre de dépendance, ſoit par ſubite invaſion, eût pu achever ſans peine de conquérir les reſtes des *Païs-Bas Eſpagnols*; & tout de ſuite, à la faveur des troubles qu'Elle fomente & maintient en *Angleterre*, faire infailliblement ſubir ſon joug à la République des *Provinces-Unies*; à l'effet que par l'union de ſes forces navales & celles de cette République, qui ne pourroient pour lors manquer d'être formidables,

Elle eût pu aller administrer la justice selon tous ses plaisirs & volontés, dans le *Sund* & sur toutes les Mers navigeables du Nord, comme Elle a bien osé l'entreprendre depuis peu avec ses seules forces contre le *Turc* dans l'*Archipel*.

La *seconde*, à ce que Sa Majesté Très-Chrétienne, à la faveur de ces deux conquêtes, & de toutes ses forces, soit par terre, soit par mer, peut si fort avancer ses progrès dans l'*Empire*, qu'Elle peut non seulement se conserver à titre incommutable le Duché de *Deux-Ponts*, qu'Elle a déjà comme usurpé sur Sa Majesté *Suédoise*, mais par le préjugé qu'Elle établiroit sur cette partie de succession, rendre illusoires toutes celles qui pourroient à l'avenir échoir à Sa Majesté *Suédoise* ou aux Rois ses Successeurs, de la part des Maisons *Palatine* & de *Bavière*.

La *troisiéme*, comme un Conquérant ne manque jamais de prétexte, à ce que Sa Majesté Très-Chrétienne, après s'être mis dans l'état effectif d'exécuter tout ce qu'il lui plaîroit dans l'*Empire*, pût sous le prétexte spécieux de Catholicité & de la restitution

tution des Biens Eccléſiaſtiques, ſe mettre dans celui, non ſeulement d'uſurper & de détruire tout l'*Empire*, Catholiques & Proteſtans, mais en particulier de dépouiller Sa Majeſté *Suédoiſe* de ſes Duchés de *Bréme*, & Principauté de *Ferden*, comme de tout ce dont Elle jouït de plus conſidérable dans les parties de la *Poméranie* & du *Meklenbourg*, qui lui ont été cédées par la *Paix de Weſtphalie*.

Je parle clair, & je m'aſſûre que je n'avance rien en tout ce que deſſus, que ſelon toutes les règles de Droit, & dont tout homme d'entendement ne ſoit très-bien perſuadé, s'il prend la peine d'examiner les choſes ſelon l'état naturel où elles ſe trouvent, & ſelon tout ce que l'on s'en pourroit promettre dans un pareil cas pour l'avenir. Et de ces ſortes de réflexions on peut facilement juger de la connexité qui ſe peut trouver, ſoit en particulier, ſoit en général, du-moins quant à-préſent, entre les Intérêts de la *Suéde* & ceux de la *France*.

Mais comme le Miniſtére de *France* ſuppoſe avec un front d'airain,

qu'il n'eſt rien de ſi ſimpathique que les intérêts préſens de la *Suéde* & de la *France*, pour que ce Miniſtére ne ſe puiſſe pas plaindre d'être condamné ſans être ouï, examinons les raiſons ſur leſquelles ce méme Miniſtére s'eſt perſuadé, ou tâche de le perſuader aux autres, une opinion ſi mal fondée, ou plutôt ſi chimérique.

Les raiſons ſur leſquelles ce Miniſtére ſe fonde, de ſon propre aveu, conſiſtent ſeulement en deux.

La *premiére* s'établit de cette part ſur l'ancienne Alliance que le *Grand Guſtave* fit avec la *France*, & ſur le concert avec lequel ces deux Couronnes agirent dans l'*Empire* juſques à la *Paix de Weſtphalie*; la *France* prétendant & ſuppoſant que ce ſeul exemple devoit ſuffire à Sa Majeſté *Suédoiſe*, pour l'empêcher d'en faire jamais aucun qui pût altérer une relation qui a été ſi utile & ſi glorieuſe à la *Suéde*.

La *ſeconde* s'établit de cette part, ſur la fermeté que Sa Majeſté Très-Chrétienne a témoigné au dernier Congrès de *Nimégue*, juſques aux

aux Paix particuliéres de Sa Majeſté *Suédoiſe*, pour n'avoir jamais voulu conſentir à aucune, qu'après avoir ſtipulé la reſtitution des Etats conquis ſur Sa Majeſté *Suédoiſe*, la *France* ſuppoſant que par un procédé ſi généreux Sa Majeſté *Suédoiſe* étoit dans une obligation préciſe de ne faire jamais aucune Alliance, que de concert & par la participation de la *France*.

Ces raiſons dans la vérité ſont ſpécieuſes, & pourroient faire quelque impreſſion ſur ces ſortes d'eſprits qui ne regardent que l'écorce des choſes; mais pour ceux qui les pénétrent à fond, je m'aſſure qu'elles ſeront reconnues pour foibles & nullement recevables.

Et pour en faire en toute évidence connoître la nullité, il n'y a, quant à la *premiére*, qu'à conſidérer que ſi bien il eſt vrai que le *Grand Guſtave* n'entra dans l'*Empire* qu'après l'alliance qu'il eut faite avec *Louis* XIII. Roi de *France*, qu'il faut remarquer la nature de cette Alliance. Car *Guſtave* n'étant entré dans l'*Empire* qu'en qualité de *Prince* étranger, & pour y protéger les Li-

bertés Germaniques & Proteſtantes, & cela de concert & ſur les preſſantes inſtances du Parti Proteſtant dans l'*Empire*, qui ſe croyoit opprimé, & *Louis* XIII. s'étant pour lors déclaré pour la même protection, il n'y avoit rien qui pût empêcher que le *Grand Guſtave* ne pût dans cette conjoncture faire une Alliance étroite avec la *France*. Mais *Louïs* XIV. n'ayant notoirement rien entrepris dans l'*Empire*, ſoit durant le cours de la derniére Guerre, ſoit depuis les derniers Traités de Paix, que pour y opprimer les Libertés Germaniques & Proteſtantes, cela change ſi totalement la nature de l'affaire, qu'il eſt vrai de dire que Sa Majeſté *Suédoiſe*, ſoit en qualité de Membre eſſentiel de l'*Empire*, ſoit comme Protecteur de la Foi Proteſtante dans ce même *Empire*, ne peut faire moins, ſi cela ne change, que d'Allié devenir Ennemi de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Et comme autrefois le *Grand Guſtave*, pour le ſoûtien de ce même intérêt, s'allia avec la *France*, le Miniſtére de *France*, s'il ne ceſſe ſes entrepriſes continuelles contre l'*Empire*

pire & contre ſes *Alliés*, & ne reſtue totalement tout ce que ſes forces ou ſes ſecrets ménagemens en ont uſurpé depuis la *Paix de Nimégue*, ne doit faire aucun doute que Sa Majeſté *Suédoiſe* ne ſoit d'une obligation indiſpenſable de faire des Alliances avec tout ce qu'il y aura de Princes & d'Etats qui voudront concourir de concert avec Elle pour s'oppoſer aux progrès de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & l'obliger à ſe régler pour ce chef, ſelon les teneur des *Traités de Paix de Weſtphalie* & *de Nimégue.*

D'ailleurs il ne faut pas que le Miniſtére de *France* ſe faſſe tant d'honneur d'une Alliance, à laquelle on ſait très-bien que *Louis XIII.* manqua lui-même immédiatement après, par celle qu'il fit avec l'Electeur de *Baviére* & ſes conſorts; & cela ſeulement, comme il a été aſſez connu, pour rompre les meſures à *Guſtave*, ce qui le jetta dans de très-grandes extrémités, & l'engagea tout de nouveau dans des peines & des travaux, qui avec les ſubtils ménagemens du Cardinal *de Richelieu* dans ſa propre Armée, lui ont pour con-

conclusion couté la vie, & cela au moment que ce généreux Monarque s'étoit mis dans l'état de triompher hautement de tous ses Ennemis. Ou bien le Ministére de *France* se devroit judicieusement imposer silence quant à ce chef, puisque Sa Majesté *Suédoise* ne manque pas sans-doute d'être très-bien informée des intrigues secrétes par lesquelles la *France* s'acquit *Brisac*, & le droit de Préfet sur l'*Alsace*; & par les mêmes principes fut couvertement le principal obstacle que la *Suéde* rencontra sur tous ses pas, lors de la *Paix de Westphalie*, pour l'empêcher de se conserver des établissemens dans l'*Empire* bien plus considérables, qu'Elle ne le put faire par ces sortes d'intrigues & d'oppositions.

Quant au *second* point, il faut de bonne-foi que le Ministére de *France* se joue, ou ait une très-chetive opinion des lumiéres d'autrui, pour le vouloir mettre en ligne de compte: car comment est-ce que Sa Majesté Très-Chrétienne auroit pu soûtenir ce point de gloire, dont Elle témoigne d'être si jalouse, si Elle avoit pu consentir aux Paix du

Roi

Roi de *Dannemarck*, de l'Electeur de *Brandebourg*, du Duc de *Zell*, & de l'Evêque de *Munſter*, ſans faire ſtipuler & exécuter la reſtitution des Etats que ces quatre Princes avoient conquis ſur Sa Majeſté *Suédoiſe*; ou bien ſans avoir égard qu'à ſes ſeuls intérêts politiques, comment ſans ſtipuler & exécuter une telle reſtitution, Sa Majeſté Très-Chrétienne auroit-Elle pu eſpérer ni prétendre, qu'aucun Prince ni Etat Souverain eût jamais voulu de ſon Alliance, ni faire aucune diverſion en ſa faveur? ce Monarque eſt trop délicat ſur le point de ſa réputation, qu'il ſait très-bien être d'une conſéquence extraordinaire en pareilles occaſions, & eſt trop conſommé dans la connoiſſance de ſes intérêts politiques, pour avoir fait un tel *qui-pro-quo d'Etat*, du-moins quant à l'extérieur; & cela avec d'autant plus de raiſon, qu'il ne pouvoit ignorer qu'il étoit connu dans toute l'*Europe* deux choſes, qui ne peuvent pas être conteſtées.

La *première*, que ſi bien les quatre Princes que je viens de nommer, avoient fait des conquêtes conſidérables

bles sur Sa Majesté *Suédoise*, qu'Elle n'avoit fait ces pertes, que par les suites qui avoient été inséparables, à la diversion importante qu'Elle fit en faveur de la *France* contre l'un de ces quatre Princes, l'année 74, & cela au moment que par la jonction des forces de l'Electeur de *Brandebourg* à celles de l'Empereur & autres Alliés, Sa Majesté Très-Chrétienne étoit dans cet état effectif de perdre *Brisac* & tous ses établissemens en *Alsace*, ce qui entraînoit infailliblement la restitution des Duchés de *Lorraine* & de *Bar*, à leur Prince légitime, sans aucun obstacle de considération.

La *seconde*, que Sa Majesté Très-Chrétienne étoit d'autant plus obligée à cette démarche en faveur de Sa Majesté *Suédoise*, qu'il est très-certain & très-bien connu, que ce n'est qu'à la faveur de cette importante diversion en faveur de la *France*, que Sa Majesté Très-Chrétienne fut depuis dans cet état, *en premier lieu* d'avoir pu tailler en plein drap, comme il lui a presque plû, pendant tout le cours de la Guerre. *En second lieu*, que s'agissant de faire

la

la paix, Elle l'a preſque preſcrite ſelon tous ſes déſirs & volontés; car par tout ce qui a été de ſuite à cette fatale diverſion, les forces de *Dannemarck*, de *Brandebourg*, de *Zell* & de *Munſter* ayant été occupées du côté du *Nord*, & n'ayant pu partant ſe tranſporter, comme elles l'auroient fait, & comme cela étoit abſolument néceſſaire, ſur les frontiéres de *France*; c'eſt en conſéquence de ce défaut de forces, ſur leſquelles la confédération d'alors avoit compté, que Sa Majeſté Très-Crétienne a fait autant de conquêtes qu'Elle a fait de ſiéges effectifs, & qu'Elle n'en a relâché que ce qu'il lui a plû. Et ce qui peut très-bien juſtifier qu'il n'en auroit pas été vraiſemblablement de-même, ſi ces forces du *Nord* avoient pu ſe tranſporter de concert, avec le reſte des Confédérés, ſur les frontiéres de *France*, eſt que le ſuccès de la Bataille de *Tréves* & du dernier combat & lévement du blocus de *Mons*, ont pu faire voir que les Généraux & les Armées de *France* ne ſont pas invincibles, du-moins quand on ſait s'y bien prendre. Et

une

une marque que le Miniſtére de *France* a été lui-même très-bien de ce ſentiment, & que ces forces du *Nord* lui donnoient à penſer, c'eſt que dès que ce Miniſtére a pu craindre, que la plus grande partie de ces forces du *Nord* prendroient leur marche, pour agir de concert avec le reſte des forces confédérées ſur les frontiéres de *France*, eſt la précipitation avec laquelle ce Miniſtére a ſigné ſa paix particuliére avec la République des *Provinces-Unies*, & tout de ſuite avec *l'Eſpagne*, l'Empereur & l'*Empire*; & cela dans une conjoncture où Elle étoit en état de tout entreprendre, ſi le reſpect de ces forces du *Nord*, dont Elle craignoit déjà la marche, ne l'avoit arrêtée.

Et une preuve bien préciſe que le Miniſtére de *France* ne ſurſit pour lors la continuation de ſes conquêtes que par ce ſeul reſpect, & nullement par aucun principe de modération, ou d'un déſir ſincére de paix; il n'y a qu'à remarquer ce que les intrigues & les forces de cette part, depuis que cette crainte fut diſſipée, ont exécuté, nonobſtant tous

tous Traités de Paix, ſur l'*Empire*, & ſur les *Paix-Bas Eſpagnols*.

Par cette déduction je ne penſe pas qu'on puiſſe mettre en doute deux choſes. La *premiére*, la vanité & nullité des deux raiſons préalléguées par la *France*. La *ſeconde*, que Sa Majeſté Très-Chrétienne, ſoit par le principe de ſes véritables intérêts, ſoit par celui de certains égards que nul Prince ne ſauroit négliger ni abandonner ſans ſe faire un tort extrême, étoit dans une obligation indiſpenſable d'inſiſter ſans aucun relâche à la reſtitution entiére & effective de tous les Etats que ces quatre Princes du Nord avoient conquis ſur Sa Majeſté *Suédoiſe*. Et c'étoit ſans aucun doute, à quoi Sa Majeſté *Suédoiſe* ſe devoit attendre par toutes règles de droit. Mais on doit bien ſavoir pour une bonne fois, qu'il s'en faut bien qu'il n'en ait été de-même, y ayant une très-grande différence, quand on ſatisfait à un devoir, de le faire ſeulement en partie & avec des reſtrictions criantes & offenſives, ou de le faire généreuſement ſans aucune reſtriction dans ſon tout. Et je me crois d'autant plus

obligé de mettre en évidence ce qu'il y a de captieux dans ce procédé, que les clabauderies du Miniſtére de *France* ſur le même ſujet m'y engagent; & qu'il ne peut être que très-bon, que tout ce qu'il y a de Princes dans l'*Europe* ſache, combien il eſt dangereux de faire des liaiſons & des Alliances avec un Miniſtére auſſi ſubtil & auſſi intéreſſé que l'eſt en effet celui de *France;* & que d'ailleurs il ne peut être, que bien que le Miniſtére de *France* ſache finalement lui-même, que ce Païs qu'il traite communément d'étranger & de barbare, ne manque pas de gens qui ſachent quelquefois pénétrer ſes plus ſecrets & profonds ménagemens, & qu'ils en ſavent connoître la malignité & les principes.

Et pour s'édifier de ce que j'avance, il ne s'agit que de ſe rappeller en mémoire ce que j'ai dit ci-devant touchant le caractére de *Protecteur de la Foi Proteſtante* dans l'*Empire*, indivis & inſéparable des Rois & Couronne de *Suéde.*

En *ſecond lieu*, que lors de la Paix de *Weſtphalie* le Miniſtére de *Suéde*, de,

de concert avec les Princes & Etats Proteſtans de l'*Empire* pour conſerver *in æternum* ce droit aux Rois & Couronne de *Suéde*, ainſi qu'en cas de néceſſité pour leur procurer une faculté infaillible de pouvoir l'exercer, on fit trois choſes, auxquelles tout l'*Empire*, le Chef & les Membres, d'un mutuel conſentement acquieſcérent.

La *premiére*, c'eſt qu'on cédât entiérement & à perpétuïté aux Rois & Couronne de *Suéde*, comme nous l'avons déjà dit, les Duchés de *Bréme*, de *Poméranie*, la Principauté de *Ferden*, de *Wiſmar*, & pluſieurs autres Seigneuries; & cela a l'effet que les Rois de *Suéde* fuſſent toujours en état d'entretenir dans le Corps de l'*Empire* des Troupes ſuffiſantes pour ſoûtenir cette Dignité, s'il en étoit beſoin; mais au cas que ces Troupes ne le fuſſent pas, de pouvoir par Mer les faire renforcer de celles de la *Suéde* même, & cela par *Wiſmar*, *Stralſund* & *Stetin*.

La *ſeconde*, c'eſt qu'avec cette partie de la *Poméranie* qui a été cédée à la Couronne de *Suéde*, on lui cédât auſſi une Langue de terre au-de-

là de la Riviére d'*Oder*, par laquelle du côté de *Stetin*, en traverſant ſeulement ce Fleuve, Sa Majeſté *Suédoiſe* étoit en état, ſi le Parti Proteſtant, qui eſt en remontant dans les Contrées voiſines, venoit jamais à être oppreſſé, qu'elle pût adminiſtrer & envoyer toutes ſortes de ſecours convenables.

La *troiſiéme*, c'eſt qu'à l'effet que les Rois de *Suéde* fuſſent auſſi dans l'état d'adminiſtrer toutes ſortes de ſecours par la *Weſtphalie* à ce même Parti, on avoit cédé auſſi à cette Couronne avec les Duchés de *Bréme* & la Principauté de *Ferden*, les Baillages de *Tetinghauſen* & *Wildhauſen* en-deçà la Riviére de *Wéſer*, ce qui fourniſſoit un paſſage infaillible aux forces de Sa Majeſté *Suédoiſe*, de pouvoir en toutes occaſions ſe tranſporter de la Duché de *Bréme* & Principauté de *Ferden*, dans le cœur de la *Weſtphalie*, & de-là partout où il auroit été néceſſaire.

Cela avoit été ſans-doute très-judicieuſement conçu, & fut auſſi exécuté de-même, de maniére que l'*Empire* ayant fait toutes ces ſortes de ceſſions à la Couronne de *Suéde*,

Elle

Elle en a paiſiblement joui juſques à la derniére guerre, comme Elle en jouïroit vraiſemblablement encore, ſi à la ſuſcitation de la *France* Elle n'avoit malheureuſement commencé cette guerre du Nord contre l'Electeur de *Brandebourg ;* mais par les événemens qui en ont été la ſuite, Sa Majeſté *Suédoiſe* ayant été contrainte d'en paſſer par tout ce qu'il a plû à Sa Majeſté Très-Chétienne d'en ordonner, le Corps du Duché de *Bréme* & de *Poméranie*, avec les Principautés de *Ferden* & de *Wiſmar*, tels qu'ils étoient, ont été véritablement reſtitués à Sa Majeſté *Suédoiſe*; mais à l'égard de cette Langue de terre, qui eſt au-delà de *l'Oder*, Sa Majeſté *Suédoiſe* a été contrainte de la céder à ſon Alteſſe Electorale de *Brandebourg* : Et pour les Baillages de *Tettinghauſen* & *Wildhauſen*, Sa Majeſté *Suédoiſe* a été auſſi contrainte de les céder au Duc de *Zell* & à l'Evêque de *Munſter*, qui ſe le ſont partagés. C'eſt-à-dire que le Corps de ces Etats dans l'*Empire* lui ont été reſtitués, la gloire & les intérêts de Sa Majeſté Très-Chrétienne, le voulant abſolument de-même ;

mais que l'on en a très-malignement retranché les deux bras, par où les Rois de *Suéde* étoient toujours en état d'aller secourir le Parti Protestant dans l'*Empire*, ainsi que de s'en conserver par-là le caractére utile de Protecteur; au-lieu qu'à-présent, (à-moins d'établir un nouveau concert entre les Princes Protestans du Nord, comme cela est trés-nécessaire,) si le Parti Protestant venoit à être oppressé dans l'*Empire*, Sa Majesté *Suédoise* ne sauroit se mettre en devoir de les secourir du côté de la Riviére d'*Oder*, sans s'attirer les forces de son Alteſſe Electorale de *Brandebourg* sur les bras, ni du côté du *Wéser*, qu'en s'attirant celles de la Maison de *Lunebourg* & de l'Evêque de *Munster*.

Or, par la déduction ingénue que je viens de faire de ce fait particulier, on peut voir encore une fois ce que tout Prince ou Etat se pourroit légitimement promettre, si pour s'être allié avec la *France*, les affaires en venoient jamais à ce point, que le Ministére de cette part, après avoir triomphé de ses Ennemis, devînt l'arbitre absolu de la Paix, comme

il

il l'a été à *Nimégue*; car de croire que le Miniſtére de *France* ait manqué en cela par inadvertance, ou par quelque ſorte d'impuiſſance à pouvoir faire acquieſcer ces trois Princes à l'entiére reſtitution de leurs conquêtes, c'eſt ce qu'il ne faut pas croire. Ce Miniſtére en ſait trop pour avoir péché par ignorance, & les armes de *France* étoient dans cette conjoncture trop formidables pour n'avoir pu facilement contraindre ces trois Princes à la reſtitution totale de leurs conquêtes, comme elles y ont effectivement contraint Sa Majeſté *Danoiſe*. Auſſi ne faut-il mettre en aucun doute que cela n'ait été dirigé de-même par un Conſeil où le *Jéſuite*, ennemi irréconciliable du Parti Proteſtant & de la Couronne de *Suéde*, a préſidé; & cela à trois fins principales.

La *premiére*, pour, au cas qu'il ſe trouvât jamais une occaſion de pouvoir opprimer le Parti Proteſtant dans l'*Empire*, le pouvoir faire ſans nulle crainte du ſecours de *Suéde*. La *ſeconde*, à l'effet que ce Parti perdît ſi fortement cette ſorte d'eſpoir, que par cet effet il vînt peu à peu à per-

dre le respect & la considération, que ce Parti a conservé inviolablement jusques ici aux Rois & Couronne de *Suéde*. La *troisiéme*, pour, au cas qu'il arrivât jamais qu'un Roi de *Suéde* voulût faire effort de l'un de ces deux côtés secourir ce Parti, pouvoir infailliblement opérer une division, & par les suites une guerre entre ces Princes Protestans du Nord, à la faveur de laquelle on pourroit avec facilité pousser à bout le Parti Protestant dans le cœur de l'*Empire*.

Je m'assûre que si mon Lecteur est équitable, il ne pourra que considérer avec indignation un procédé si extraordinaire, & qui s'accorde si peu avec l'honnêteté & la candeur, qui doit toujours être inviolable envers un Allié fidéle & égal en dignité. Cependant je suis obligé de l'avertir, que pour prouver plus à fond les duretés de cœur, que Sa Majesté *Suédoise* a été contrainte d'essuyer de la part du Ministére de *France*, j'ai à lui déduire quelque chose de plus fort, & qui est extrêmement digne de sa réflexion.

Il est connu à toute l'*Europe* que Sa Majesté *Suédoise*, pour soûtenir les con-

conditions de ſon Alliance avec la *France*, fit en l'an 74 l'importante diverſion dont nous avons déjà parlé, & que par cette ſeule démarche Elle s'attira tout à la fois les forces du *Dannemarck*, de l'Electeur de *Brandebourg*, du Duc de *Zell*, de l'Evêque de *Munſter*, & une partie de celles de Sa Majeſté Impériale; & que pour ſe pouvoir défendre des forces ſi formidables, elle fût contrainte de ſe mettre en perſonne à la tête de l'une de ſes Armées, & de s'expoſer, comme nous l'avons déjà dit, à toutes ſortes de périls & de dangers.

La *ſeconde*, qu'en conſéquence de cette diverſion, & des efforts extraordinaires que Sa Majeſté *Suédoiſe* fit pour en ſoûtenir les ſuites, Sa Majeſté Très-Chrétienne, par les raiſons que nous avons déjà dites, s'eſt trouvée dans l'état effectif de triompher de tous ſes ennemis, comme cela n'a que trop paru.

Or cela étant de cette maniére, & ne pouvant être conteſté, il eſt vrai de dire, que du-moins dans cette conjoncture. Sa Majeſté Très-

Chrétienne ne pouvoit pas se défendre de témoigner, si l'occasion s'en offroit, quelque sorte de gratitude & de reconnoissance à Sa Majesté *Suédoise*.

Et comme dans cette même conjoncture il s'est trouvé une occasion précise dans laquelle Sa Majesté Très-Chrétienne a pu témoigner une partie de sa gratitude à Sa Majesté *Suédoise*, il est bon d'examiner comme le Ministére de *France* s'y est ménagé.

Cette occasion fut à l'égard du *Palatinat* ou Duché de *Deux-Ponts*, Patrimoine que le Ministére de *France* ne pouvoit pas ignorer regarder directement Sa Majesté *Suédoise*, puisque la succession étoit prête de lui en écheoir, soit parce que le défunt Duc n'avoit point d'enfans mâles pour lui pouvoir succéder, soit parce qu'il étoit dans un âge décrépite.

Cette considération ne devoit pas faire douter à Sa Majesté *Suédoise*, que dans cette rencontre Sa Majesté Très-Chrétienne ne fût bien-aise de lui témoigner amitié & gratitude, avec d'autant plus de raison, que son Am-

Ambaſſadeur à la Cour de *France* en avoit fait quelque repréſentation, & que le défunt Duc ne ſe mêloit nullement d'affaires, & ſe conſervoit dans de très-grands reſpects envers Sa Majeſté Très-Chrétienne.

Mais qu'en eſt-il arrivé? Ce que de bonne-foi les Siécles à venir auront peine de croire; c'eſt que dans cette même conjoncture, que Sa Majeſté Très-Chrétienne devoit, à parler net, toutes choſes à Sa Majeſté *Suédoiſe*, la plus grande partie de ce Duché a été férocement ſaccagé, brûlé & pillé par les ordres & par les Armées de *France*, & qu'après avoir chaſſé indignement le vieux Duc de ſon Palais, qui étoit ſans-contredit l'un des plus beaux & des plus magnifiques de l'*Empire*, les mêmes forces l'ont entiérement détruit, brûlé & démoli; ce qui n'a été que le prélude, (comme une fatale expérience l'a depuis montré) de ce qui devoit être fait par les ordres & les violences de la même part, contre l'entier Duché, immédiatement après que la Succeſſion en eſt parvenue à Sa Majeſté *Suédoiſe* par la mort du défunt Duc, puiſque

que contre tous Droits Divins & Humains, comme s'il ne s'agiſſoit que d'inſulter un petit Gentilhomme à liévre, ce Duché a été entiérement ſaiſi par les ordres de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & du depuis, par maniére de dire, mis à l'encan, pour être cédé au premier qui ſeroit d'humeur à en faire foi & hommage à la Couronne de *France*, comme ſi Sa Majeſté Très-Chrétienne avoit quelque ſorte de droit ſur un des plus anciens patrimoines de la Maiſon *Palatine* & de l'*Empire*.

Or c'eſt d'un tel procédé, dont non ſeulement Sa Majeſté *Suédoiſe* a pu, ſans crainte d'erreur, achever de connoître ce qu'Elle a pu ſe pouvoir ſolidement promettre de l'Alliance & de la gratitude du Miniſtére de *France*; mais c'eſt de-là que tout Monarque, Prince & Etat Souverain de la Chrétienté, que la *France* recherche préſentement d'Alliance, peut clairement & très-parfaitement apprendre, à quoi pourroit finalement aboutir & s'étendre la nature des graces, des amitiés & des gratitudes qu'il ſe pourroit promettre de cette part.

Et

Et j'en ai, s'il me ſemble, déjà aſſez dit, pour que mon Lecteur me tienne volontiers quitte d'écrire rien de plus, pour juſtifier la ſageſſe & la juſtice de Sa Majeſté *Suédoiſe* dans ſa derniére démarche; mais pour l'intérêt public, je vai par une derniére obſervation, achever de dévoiler tous les miſtéres & deſſeins précis du Miniſtére de *France*, & par même moyen faire comprendre ce que pour concluſion toute l'*Europe* s'en peut ſolidement promettre, ſi ce Miniſtére pouvoit réuſſir dans ſes dangereux projets, à l'effet qu'en particulier & en général chacun agiſſe avec le concert qu'il convient ſelon ſes lumiéres & ſes forces pour les pouvoir empêcher.

Sa Majeſté *Suédoiſe* ayant ſigné l'Alliance dont il s'agit, & la nouvelle en étant arrivée un matin en Cour de *France*, il fut tout d'une voix dit au lever du Roi, *que le Roi de Suéde venoit de ſe déclarer contre la France*, ce qui fut conſidéré & dépeint comme un procédé indigne & criant, &c. Je me diſpenſerai par certains reſpects d'expliquer tout ce qui fut dit d'injurieux contre le

pro-

procédé de Sa Majeſté *Suédoiſe* en cette occaſion.

Je ne dis rien que ce que pluſieurs Lettres de gens très-dignes de foi en ont écrit ; cependant, comme l'Alliance dont il s'agit, n'a rien en ſoi que d'innocent & d'équitable, on ne pouvoit ſe perſuader que cela pût être de-même; mais on n'a pas été longtems à s'en éclaircir, puiſque le Comte *d'Avaux*, Ambaſſadeur de *France* à *la Haye*, par un Mémoire qu'il a donné peu de jours après de la part du Roi, ſon Maître, à Meſſieurs les Etats des *Provinces-Unies*, & dont on ne parleroit pas, ſi ce Miniſtre n'avoit pris ſoin de le rendre public, a déclaré en termes formels au ſujet de cette Alliance : *que le Roi, ſon Maître, ne ſauroit conſidérer comme ſes Amis, ceux qui ſont toujours prêts à ſigner de telles Alliances ; puiſqu'on ne peut mettre en aucun doute, qu'elles ne ſoient directement contraires à ſes intérêts les plus eſſentiels.*

Ce Miniſtre ne pouvoit pas parler plus clair ; & parce qu'un malheureux Relationnaire avoit publié

que

que la choſe n'étoit pas ainſi, Monſieur *d'Avaux* donna encore un ſecond Mémoire, par lequel il a demandé juſtice contre ce Nouvelliſte, & a confirmé, en termes plus forts que tout ce qu'il avoit dit par ſon premier Mémoire, qu'il ne l'avoit dit que par ordre exprès du Roi ſon Maître. Et comme on n'en peut plus douter, à l'effet de pouvoir pénétrer juſques dans ſon fond les conſéquences de pareilles Déclarations, il s'agit de conſidérer, pour un préalable, deux choſes.

La *premiére*, la nature de l'Alliance que Sa Majeſté *Suédoiſe* a ſignée; la *ſeconde*, avec qui Elle l'a ſignée.

Quant au *premier point*, cette Alliance ne contient autre choſe, qu'une promeſſe réciproque, entre les deux Parties Contractantes, de faire mutuellement leurs offices & leurs efforts pour la conſervation des Traités de Paix de *Weſtphalie* & de *Nimégue*.

Quant au *ſecond*, Sa Majeſté *Suédoiſe* a ſigné cette Alliance avec la République des *Provinces-Unies*, c'eſt-à-dire, avec celui d'entre tous les Etats

Etats Libres & Souverains de *l'Europe*, qui aime le plus ardemment la Paix, & qui se conserve dans les plus grands respects envers Sa Majesté Très-Chrétienne.

Et cependant, chose étrange, la *France* déclare, & de vive voix, & par les Ecrits publics de son Ministére, que *c'est se déclarer contre Elle-même, & que son Monarque ne sauroit considérer comme Amis, ceux qui sont toujours prêts à signer de telles Alliances ; puisqu'on ne peut pas ignorer qu'elles sont directement contraires à ses intérêts les plus essentiels.*

De bonne foi, je ne trouve rien de si propre pour faire trois choses à la fois. La *premiére*, pour justifier à fond la sagesse de Sa Majesté *Suédoise*. La *seconde*, pour prouver son zèle & affection sincére pour la conservation des intérêts & de la sûreté publique. Et la *troisiéme*, pour achever de dessiller les yeux *à tout ce qu'il y a de Potentats, de Princes & d'Etats Souverains dans la Chrétienté.*

Premier Point.

La ſageſſe de Sa Majeſté *Suédoiſe* éclate pour ce *premier Point*, en ce que nonobſtant que le Miniſtre de *France* en ſa Cour, n'ait rien négligé pour l'entretenir dans cette opinion, que le Roi ſon Maître n'avoit point d'autre intention, que de conſerver religieuſement de ſa part les Traités de Paix de *Weſtphalie* & de *Nimégue*; que néanmoins Elle a ſu très-ſagement pénétrer que c'étoit à quoi le Miniſtére de *France* penſoit le moins, & qu'Elle a ſu très-ſagement recourir à un moyen effectif & ſolide, pour s'éclaircir de la vérité, & pour y remédier.

II. Point.

Le zèle & l'affection ſincére de Sa Majeſté *Suédoiſe* pour la conſervatoin des intérêts & de la ſûreté publique, n'éclate pas moins en cette occaſion; car encore que par les Traités de Paix de *Nimégue*, comme je l'ai déjà dit, on lui ait fait

céder deux espaces de terrain de ses Etats dans l'*Empire*, qu'il lui étoit très-important de conserver, & que d'ailleurs la *France* lui fit offrir des avantages très-considérables, si Elle se vouloit conserver dans son Alliance, ce Monarque non seulement a renoncé à tous ses égards & intérêts particuliers, qu'il a sacrifié généreusement à ceux du Public, mais s'est encore acquis cette gloire de fournir par cette signature un exemple solide & important à tous les Potentats de l'*Europe*, de ce qu'ils ont à faire, s'ils sont véritablement dans les intérêts de ce Public.

III. Point.

Ce que la *France* a continuellement entrepris & exécuté, depuis les signatures des derniers Traités de Paix de *Nimégue*, inclus ses derniers achats ou conquêtes de *Casal* & de *Strasbourg*, avec le siége effectif de *Luxembourg*, sous le nom de blocus, avoit sans-doute assez découvert, à tout ce qu'il y a de Politiques éclairés dans l'*Europe*, ce que ce

ce Public avoit à ſe promettre des dangereuſes intentions & diligences de cette part.

Mais comme tous les Miniſtres de Sa Majeſté Très-Chrétienne, qui ſont répandus dans les principales Cours de l'*Europe*, donnoient des couleurs, avec des artifices merveilleux, à toutes ſes infractions formelles de Paix; & qu'ils affirmoient avec des acertations extraordinaires, que le Roi leur Maître ne penſoit qu'à conſerver religieuſement les Paix de *Weſtphalie* & de *Nimégue*, il y avoit encore des Princes & des Conſeils aſſez bons & aſſez faciles, pour y prêter l'oreille, & y donner quelque ſorte de créance. Mais Sa Majeſté *Suédoiſe*, ayant ſigné l'alliance en queſtion, & la *France* nous déclarant autentiquement, *que c'eſt ſe déclarer contre Elle; & que ſon Roi ne ſauroit conſidérer comme ſes Amis, ceux qui ſont toujours prêts à ſigner de ſemblables Alliances, puiſque l'on ne peut plus douter qu'elles ſont directement contraires à ſes intérêts les plus eſſentiels;* je ne penſe pas, je n'oſerois dire des Princes ni des Conſeils politiques, mais

qu'il y ait un petit Bourgeois de Ville champêtre en *Europe*, qui ne ſache préſentement ce que le Public ſe peut ſolidement promettre des intentions ſincéres de cette part. Et c'eſt dans ce ſens que j'ai dit, *que je ne ſache rien qui ſoit ſi propre à achever de deſſiller les yeux à tout ce qu'il y a de Potentats, de Princes & d'Etats Souverains dans la Chrétienté.*

Et pour comprendre à fond cette vérité, il n'y a qu'à ſavoir, & à le poſer pour fait poſitif, que depuis qu'il y a eu des Rois, des Princes & des Etats Souverains dans le Monde, que toute la ſcience ni habileté humaine n'a point trouvé d'autres moyens, ni d'autres expédiens, pour rétablir la paix & la ſûreté publique, lorſque quelque guerre s'eſt émue, que de faire trois choſes.

La *premiére*, par des offices & médiations, de faire convenir les Parties contentieuſes d'un Congrès ou Aſſemblée de leurs Ambaſſadeurs en certain lieu deſtiné à cela. La *ſeconde*, de les faire convenir de tous leurs litiges, & de leur en faire ſigner des Traités. La *troiſiéme*, de faire des Alliances pour la manutention, garantie,

rantie, & durée de ces Traités de Paix, à l'effet que le fort ne puiſſe oppreſſer le foible. Et l'on ne trouvera jamais qu'un Prince ſe ſoit oppoſé à ces ſortes de diligences, qui ſont de Droit public, s'il n'a été du nombre de ceux qui ont projetté de ſiécle en ſiécle de ſoumettre indifféremment, à quelque prix que ce ſoit, toutes ſortes d'Etats, de Princes & de Peuples ſous leur joug. Et c'eſt pour ne ſe plus flatter, où l'on doit reconnoître que nous en ſommes; & il faudroit avoir renoncé à toute lumiére naturelle, pour en pouvoir encore douter; puiſque de l'unique part que le Public le doit préſentement craindre & appréhender, on le déclare d'une façon ſi manifeſte & ſi autentique, que nul homme raiſonnable ne le peut plus ignorer.

Cette déclaration ſe fait, à mon ſens, de deux maniéres, que je vai expliquer tout de ſuite.

Premiére Maniére.

Les deux tiers de l'*Europe* étoient en guerre; on en vient au point

de convenir d'une Paix générale, qui se divise en plusieurs Traités, qui concouroient tous à une même fin ; la *France* signe comme les autres ; sur la foi de ces Traités chacun desarme ; la *France* seule renforce ses Armées, & lorsque chacun se croit en sûreté, la *France* érige deux Tribunaux de ses propres sujets, l'un à *Mets*, l'autre à *Brisac*, & de ces deux parts se fait ajuger, par des jugemens qu'Elle suppose devoir être définitifs & souverains, tout ce qui l'accommode, & des Armées exécutent à vive force les decrets de ces deux Tribunaux, & l'ont fait si à propos, qu'en deux années de Paix la *France* a fait plus de conquêtes, qu'en sept années consécutives de Guerre. Admirable maniére que la *France* a su susciter, pour pouvoir mettre toute l'*Europe* sous son joug, presque sans effusion de sang : ce qui fait bien voir que *Cirus*, *Alexandre* & *César* n'étoient que des apprentifs en matiére de conquête ; puisque par cette nouvelle méthode on peut s'approprier, piéce par piéce, les Places les plus fortes, & des Etats & Républiques entiéres, sans risque, ni perte, ni

ni ſans aucun inconvénient de conſidération.

Seconde Maniére.

L'Empire & *l'Eſpagne* s'en tenant bonnement à leurs vieilles coutumes, mais coutumes de bonne-foi, & ne pouvant s'accommoder de ces nouvelles méthodes de conquérir, juſques ici inouïes & inconnues, ſurpris de ſe voir pourtant en paſſe d'être dans peu entiérement ſubjugués, crient à toute force, & appellent chacun d'une voix piteuſe & lamentable à leur ſecours; leurs Voiſins entendent leurs cris, & n'en peuvent ignorer l'équité & la néceſſité; cette allarme particuliére ſe dilate & ſe répand dans le général; des eſprits mûrs & ſages en examinent la matiére, & ne manquent pas de reconnoître ce de quoi il s'agit, c'eſt-à-dire, que la *France* ſe moque & ſe joue de la foi de tous les Traités que l'on peut faire avec Elle, & qu'en conſéquence Elle ne regarde la Chrétienté, avec tous les Princes & Potentats, que comme ſes dupes, & la matiére d'un

sacrifice qu'Elle s'est fiérement déterminée de faire à son ambition, & cela à peu près en la maniére qu'Elle l'a fait depuis quelques années, d'une grande partie des Etats de la Maison de *Bourgogne* appartenant à l'*Espagne*, de tous ceux de la Maison Ducale de *Lorraine*, de *Monbeliard*, du Duché de *Deux-Ponts*, de toute l'*Alsace*, & tout fraîchement de *Strasbourg* & de *Casal*. Une réflexion de cette nature fomente dans les têtes de direction, les expédiens solides pour arrêter la pratique de telles entrepriſes, & remettre, s'il est possible, la *France* par voye amiable dans un train d'équité & de justice. Pour en venir à bout, on ne trouve, tout bien pensé, d'autre moyen, que les voyes légitimes & de Droit en pareilles occasions, que j'ai déjà déduites, en conséquence dequoi la plupart des Potentats de *l'Europe* se sont remués & s'apliquent à faire des Alliances; & Sa Majesté *Suédoise* de son chef en a fait une avec la République des *Provinces-Unies*, telle que nous l'avons dite.

La *France* ne l'a pas plutôt su, qu'Elle

qu'Elle déclare *que c'eſt ſe déclarer contre Elle-même, & qu'Elle ne ſauroit conſidérer comme ſes Amis, ceux qui ſont toujours prêts à ſigner de telles Alliances ; puiſque l'on ne peut pas ignorer qu'elles ſont directement contraires à ſes intérêts les plus eſſentiels.* Et pour moi, je crois qu'Elle parle franc, puiſqu'Elle s'énonce pour cette fois ſelon ſes véritables ſentimens.

C'eſt un atrabilaire de nature, qui par politique ou par art s'eſt fait effort pour paroître ſaturne & flégmatique ; mais qui pincé ou frappé ſubitement dans ſon foible, déclare par ſon emportement la penſée ſincére de ſon cœur & les mouvemens naturels de ſon ame.

En un mot la *France* s'eſt de toutes les maniéres déclarée, mais déclarée autentiquement ; c'eſt au-reſte des Potentats de l'*Europe* à le faire à leur tour ; car c'eſt à un chacun d'eux à ſavoir s'ils veulent volontairement ſubir le joug de la *France*, ou bien s'en défendre généreuſement, n'y ayant que l'un de ces deux partis à prendre.

Que si c'est le *premier*, il n'y a sans cérémonie, sous le vain prétexte de neutralité ou autre, qu'à faire publiquement banqueroute à l'intérêt public, à sa gloire, & à ses intérets les plus essentiels.

Que si c'est le *second*, il n'y a sans plus barguigner, qu'à se déclarer généreusement pour la Cause publique, & en conséquence se faire comprendre & inclure dans les Alliances déjà faites sur ce sujet, chacun selon son état & ses forces; à l'effet que de toutes ces Alliances faites à une même fin, on n'en fasse qu'une, comme le concert avec lequel il convient d'agir, soit pour Paix, soit pour Guerre, le demande.

Et ces sortes de diligences sont d'autant plus d'une nécessité absolue, qu'afin qu'aucun Potentat ne s'y flatte plus, il doit être mûrement considéré, que par les derniers achats ou conquêtes de *Strasbourg* & de *Casal*, la *France* a achevé de s'ouvrir des portes & des routes infaillibles pour pouvoir piéce par piéce conquérir à son choix la partie de l'*Europe* qu'il lui plaîra, ce qui

qui entraîne la perte infaillible de toutes les autres ; & ne ſe peut en aucune maniére empêcher, que par une Ligue & Confédération de tous les Princes & Etats qui compoſent cette *Europe*, ou du-moins de la plus grande & conſidérable partie ; & par ainſi je laiſſe à juger à tout homme d'entendement, vu les forces de cette part, & les derniéres découvertes de ſes deſſeins, combien il importe de ne perdre aucun tems pour achever un ouvrage ſi néceſſaire pour la conſervation, ou plutôt pour le rétabliſſement de la Paix & de la Sûreté publique.

Mais parce que la *France* voit tous ſes deſſeins découverts, & qu'elle craint raiſonnablement qu'un chacun agira ſelon ſes intérêts, pour rompre ſes meſures, elle fait dans cette extrémité fléche de tout bois, & ne néglige rien pour faire l'un de deux, ou pour fomenter des diviſions entre pluſieurs Princes, ou pour moyennant quelques comptans en engager ſous divers leurres quelqu'un dans ſes intérêts. Mais que tout Prince qui s'amuſeroit à donner dans de tels piéges, ſoit avec

un

un profond reſpect dûement averti, & cela d'une part qui ne ſauroit lui être ſuſpecte ; que dans ce cas il ſeroit auſſi ſage que les Directeurs commis à l'inſpection & ſubſiſtance de la grande digue du Païs de *Weſt-Friſe* le ſeroient, ſi ayant appris que cette digue principale commence de s'ébranler & s'entr'ouvrir en pluſieurs endroits, eſtimoient mieux s'opiniâtrer à faire nettoyer quelque méchant foſſé dans le cœur de leur Province, que d'aller donner leurs ſoins à faire fermer & fortifier diligemment les ouvertures ou ébranlemens de la grande digue, qui par l'effet de leur négligence ſeroit capable d'inonder, à la premiére marée un peu forte, toute leur Province.

C'eſt ce que j'avois à peu près à dire, pour faire connoître évidemment au Public deux choſes. La *premiére*, la ſageſſe & la généroſité de cet eſprit de direction, qui a en effet opéré l'Alliance de Sa Majeſté *Suédoiſe*, & de la République des *Provinces-Unies* ; la *ſeconde*, combien il importe pour un entier rétabliſſement de la Paix & de la Sûreté publi-

publique, que ce judicieux & important exemple ſoit ſuivi par tous les autres Potentats de l'*Europe Chrétienne*; & ſi quelque Conſeil eſt aſſez corrompu, ou aſſez foible pour tâcher d'empêcher ſon Prince de ſe ſignaler en une telle occaſion, qu'il agrée, avec le reſpect que je puis devoir à ſon Maître, que je le renvoye honnêtement à l'école chez les *Algériens*, pour qu'à ſa honte perpétuelle il puiſſe être dit, que c'eſt d'une Bicoque de République, qui n'eſt compoſée la plupart que de Corſaires & de Renegats, de qui il a été contraint d'apprendre les règles de vertu, de politique & de généroſité; & c'eſt à quoi je conclus, ſans paſſer plus outre pour cette fois.

SUITE

SUITE

De la Dissertation du Baron

DE

PUFFENDORFF,

Jusqu'en l'Année 1686.

ENTRE plusieurs Ecrits solides que le célébre Baron *Samuel de Puffendorff* a composés, se trouve un petit Traité sur les Alliances entre la *Suéde* & la *France* (*), qu'il avoit dressé par ordre exprès du Roi *Charles XI.* sur l'avis du Comte *Benoit Oxenstierna*, Chancelier de *Suéde*. Les matériaux en sont tirés des Actes & Régistres des Archives du Royaume, où le Manuscrit original de ce Traité en Latin se conserve encore soigneusement. Personne n'eût été plus propre que lui pour le continuer jusqu'à son tems, s'il ne s'étoit pas proposé

(*) Rapporté au commencement de ce Volume.

posé de quitter la *Suéde* peu de tems après.

On n'ignore pas qu'il fut appellé par le Margrave *Frédéric III.* Electeur de *Brandebourg*, pour écrire l'Hiſtoire de ſon Pére *Frédéric Guillaume*, ſurnommé *le Grand.*

Ce dernier Ouvrage, qui contient l'Hiſtoire générale des principaux Evénemens en *Europe* depuis l'An 1641 juſques à 1688. (ce qui fait une époque de près d'un demi-ſiécle) renferme auſſi des circonſtances fort intéreſſantes ſur la *Suéde*, qu'on chercheroit envain dans d'autres Livres ou Recueils imprimés.

Entr'autres on y trouve les différentes Négociations de la Cour de *France* avec celle de *Suéde* depuis l'An 1671, auxquelles Mr. *de Puffendorff* ne fait que toucher dans le Traité mentionné ci-deſſus.

Comme on en médite une nouvelle édition depuis celle de l'An 1709, on a cru bien faire d'en donner la Continuation juſqu'à l'An 1686, par des Extraits qu'on a fait de ſon dernier Ouvrage Hiſtorique, en y ajoûtant quelques autres Piéces autenti-

ques

ques qui mettront le Lecteur en état de juger avec connoissance de cause, si la *Suéde* doit toujours se tenir attachée à la *France* & cultiver ses Alliances préférablement à toutes autres.

Mr. *de Puffendorff* ayant dessein de mettre au jour les vues secrétes de la Cour de *France*, en voulant attaquer la République de *Hollande* à force ouverte, il expose tout au long quelles étoient les idées de l'Electeur sur ce sujet, & ses considérations sur les suites pernicieuses que pouvoit avoir le dessein des *François*, s'ils venoient à bout de l'exécuter (*a*).

Après cela Mr. *de Puffendorff* fait remarquer (*b*) l'état où étoient alors les affaires de *Suéde*, & dit: Que le Sénat étoit divisé en deux grandes factions: l'une desquelles avoit pour Chef le Grand-Chancelier *Magnus de la Gardie*, entiérement dévoué à la *France*: à la tête de l'autre Faction étoit le Sénateur *Mathias Biörnklo*. Ceux-ci ne trouvoient rien de plus salutaire pour le bien de l'*Europe*

(*a*) Voyez son Histoire *de Rebus Brandenburgicis* Lib. XI. §, 1—25. ad annum 1672.
(*b*) Ibid. §. 33.

rope en général & de la *Suéde* en particulier, que de s'oppoſer à tems aux deſſeins aubitieux de la *France*, & pour les traverſer, de s'allier avec l'Empereur & l'*Empire*, & avec tous ceux qui concouroient au même but.

Il s'agiſſoit juſtement alors de la concluſion d'une Alliance défenſive entre la *Suéde* & la *France*, & les deux Factions tâchoient de la tourner chacune à ſa façon, deſorte que la *Suéde* en pût retirer quelque avantage réel.

Les avis du Parti de *Biörnklo* ſe bornérent à ceci: qu'à tout prix on conſerveroit la Paix, & qu'on attendroit tranquillement ce que les conjonctures produiroient dans la ſuite; à-cauſe que l'état du Royaume, dépourvu d'argent, demandoit abſolument qu'on n'entrât point en guerre ſans une néceſſité indiſpenſable; & qu'il ſeroit très-imprudent de donner dans le piége que tendoit la *France*, qui vouloit que les ſubſides qu'elle offroit, fuſſent employés à ſon agrandiſſement, & non à l'avantage de la *Suéde*, qui après avoir travaillé pour la *France*, ſe

verroit obligé de s'oppoſer les armes à la main à ſes progrès ultérieurs.

Le Chef du Parti *François* n'oſant pas ſe déclarer ouvertement pour la Guerre ou pour une Alliance offenſive avec la *France*, de peur de ſe rendre reſponſable des événemens, en cas qu'ils ne répondiſſent pas à ſes vues, tâchoit néanmoins d'agacer le Roi *Charles XI.* alors jeune & plein de feu. Il appuyoit ſur les exemples de ſes Prédéceſſeurs de glorieuſe mémoire, & faiſoit ſouvent entendre au Sénat: Que l'on avoit ſujet de craindre quelque diviſion inteſtine en *Suéde*, à-moins qu'on ne penſât auplutôt à donner hors du Païs de l'occupation à cette grande foule de Comtes, Barons & Nobles, qui faute d'emplois & d'autres moyens de ſubſiſter, commençoient déjà à ſe rendre inſupportables (*a*).

Ceux du Parti de *Biörnklo* répondoient à ces raiſons: Que ſi on vouloit ſe lier de-nouveau avec la *France*, & pour l'amour d'elle tranſporter une Armée en *Allemagne*, la *Suéde* cour-

(*a*) Ibid §. 33.

courroit risque de perdre tout-à-fait le peu de confiance qu'on avoit en elle; & qu'il étoit plus de son intérêt de travailler à regagner cette confiance par une conduite pacifique.

Qu'on ne pouvoit pas disconvenir, que la *Suéde* n'auroit pu que fort difficilement acquérir ce haut degré de réputation en *Allemagne*, si les *Allemands* même n'y eussent contribué & ne l'eussent secondée pendant la Guerre triennale.

Les deux Partis convenoient pourtant, en ce qu'ils croyoient devoir permettre que la *France* humiliât un peu la République de *Hollande*, dans l'espérance que le Commerce & la Navigation des *Suédois* en retireroient de l'avantage; se persuadant au-reste que la *France*, aussi-bien que l'*Angleterre*, trouveroient dans les *Provinces-Unies* bien plus d'affaires, & une résistance plus vigoureuse qu'ils ne croyoient.

Ces considérations firent prendre en *Suéde* la résolution de garder la Neutralité, & de se tenir en repos. On fit donc entendre au Ministre de *France*, Mr. *de Pompone*, à son départ de *Suéde:* Que l'on délibé-

reroit encore sur l'Alliance défensive que la *France* avoit proposée à la *Suéde*; mais qu'en attendant la Cour de *Versailles* pouvoit être assûrée que la *Suéde* ne se déclareroit pour aucun des deux Partis, & qu'elle ne traverseroit les *François*, ni dans la Guerre, ni dans les Négociations qui pourroient s'entamer pour une Paix, à-moins que les affaires de l'*Allemagne* ne l'y obligeassent. Néanmoins, comme les bons offices de la *Suéde* ne pouvoient avoir de poids qu'autant qu'ils seroient soûtenus d'une Armée dans l'*Empire*, à l'entretien de laquelle la *Suéde* n'étoit pas alors en état de fournir, on espéroit que la *France* fourniroit sans difficulté les subsides néceſſaires pour cela, & que c'étoit là-dessus qu'on pourroit entrer en Négociation avec Mr. *de Konigsmarck*, qui se trouvoit alors à la Cour de *France* (*a*).

Outre les deux Factions mentionnées qui partageoient le Sénat, il y en avoit encore une troisiéme entre les Comtes & le reste du Corps de la Noblesse. Cette querelle tiroit son

(*a*) Ibid §. 33.

ſon origine de la prééminence que les Comtes s'arrogeoient, en voulant en toutes occaſions prîmer ſur les autres Nobles. Dans la ſuite ces deux Factions firent cauſe commune avec celles qui diviſoient le Sénat, deſorte que la Faction de *la Gardie* embraſſa la cauſe des Comtes, & celle de *Biörnklo* ſe déclara pour le reſte de la Nobleſſe. Elles ne penſérent l'une & l'autre qu'à ſe décrier réciproquement & à s'emparer de l'eſprit du Roi.

Les premiers parurent d'abord l'emporter ſur les autres. Ils inſpirérent au Roi le déſir de la Guerre, & vinrent à bout de mettre mal dans ſon eſprit tous ceux qui étoient portés pour la Paix & pour le redreſſement des Finances du Royaume. Mais les Partiſans de *Biörnklo* & ceux de la Nobleſſe en général accuſérent *la Gardie* & ſes adhérens de s'être vendus à la *France* moyennant de bonnes ſommes, & de machiner des deſſeins pernicieux contre le Roi & le Royaume.

La Faction de *Biörnklo* l'emportoit ſur l'autre, en ce que ſes ſentimens étoient aprouvés de la pluralité des

Etats du Royaume; & si la *Hollande* avoit alors voulu ratifier l'Alliance conclue auparavant avec la *Suéde* & lui faire toucher les subsides qui y étoient stipulés, il y a toute apparence que la République de *Hollande* l'auroit emporté sur les intrigues de la *France* (*a*).

Cette nonchalance autant que celle de l'*Espagne*, & le manque de quelques offres avantageuses de la part de l'*Angleterre*, donnérent peu après à la Faction de *la Gardie* un prétexte spécieux de publier entr'autres choses, qu'il étoit peu glorieux pour le Roi de *Suéde* de mendier l'amitié de l'Empereur & de ses Alliés, puisqu'ils faisoient si peu de cas de la *Suéde*. Ces raisons débitées avec emphase, furent cause qu'on conclut peu après deux Traités d'Alliance entre la *Suéde* & la *France* le 14 Avril 1672.

L'un de ces Traités devoit être rendu public, & l'autre devoit rester secret; & quoiqu'il semblât que le Parti de *Biörnklo* eût eu le dessus, en ce que la *Suéde* s'étoit réservé l'interprétation du *Casus fœderis*, & qu'il y étoit

(*a*) Cit. §. 33.

étoit arrêté qu'elle resteroit neutre durant la Guerre, la suite fit pourtant voir que ces mêmes Traités furent la cause des grands malheurs qui arrivérent peu de tems après à la *Suéde* (*a*).

Le contenu de ces deux Traités se trouve (*in extenso*) (*b*). Ils allarmérent extrêmement l'Electeur de *Brandebourg*, & lui firent former peu après d'étroites confédérations avec l'Empereur, le Roi de *Dannemarc*, la République de *Hollande*, & quelques Maisons puissantes en *Allemagne*; parce que dans le Traité qu'on rendit public, la garantie étoit réciproque entre la *Suéde* & la *France*, & qu'il y avoit une stipulation entre Elles en ces termes: Que si quelques Princes de l'*Empire* vouloient assister la République de *Hollande*, la *Suéde*, après avoir tenté inutilement la voie des bons offices, tâcheroit de l'y contraindre par les armes (*c*).

Presque tous les Membres du Sénat assûrérent bien alors le Ministre de *Brandebourg*, que cette Promesse ne s'é-

(*a*) Ibid §. 34. 35.
(*b*) §. 35.
(*c*) Ibid. §. 36. & Lib. XII. §. 43.

s'étendroit pas au-delà des bornes des bons offices, & de la médiation de la Paix; & que la *Suéde* n'entreroit aucunement en activité en faveur de la *France*. Cependant ce Traité rompit l'union entre l'Empereur & la *Suéde*; & *de la Gardie* crut avoir beaucoup gagné, d'avoir su mettre le Roi de *Suéde* dans les intérêts de la *France*, en lui faisant goûter la douceur de jouïr des subsides que fournissoit cette Couronne, & il espéroit d'achever de l'engager entiérement avec la *France* après la fin de la Diéte (*a*).

Il n'y avoit à-la-vérité aucune apparence que la *Suéde* entrât en guerre ni contre la *Hollande*, ni contre ses Alliés (*b*); car quoique les Etats du Royaume assemblés en Diéte, eussent aprouvé les Alliances avec la *France* & l'*Angleterre*, leur avis en termes exprès étoit: *Que le Roi ne devoit point se mêler dans la guerre des Hollandois, dont le Royaume venoit déjà de ressentir de grandes pertes par rapport à son Commerce.*

Mais

(*a*) Ibid §. 26.
(*b*) Ibid §. 20.

Mais les *Suédois* voyant que la *France* étoit prête à renverſer toute la République des *Provinces-Unies*, commencérent à craindre de ſe voir engagés dans une guerre qu'ils n'étoient pas en état de ſoûtenir; car ils avoient eſpéré que les *Hollandois* ſe défendroient beaucoup plus vigoureuſement, & qu'en attendant la *Suéde* jouïroit paiſiblement des ſubſides de la *France* (*a*).

Ces Evénemens changérent entiérement l'état de la *Suéde* & la diſpoſition générale de la Nation (*b*).

Le Miniſtre de *France*, Mr. *de Feuquiéres*, ſe prévalut de la conjoncture, & inſiſta hautement ſur l'Envoi de Troupes *Suédoiſes* en *Allemagne*, comme ſi leur unique deſtination eût été de ſervir la *France*. Il faiſoit répandre dans le Royaume par ſes Créatures, que les Troupes qu'on tranſportoit en *Poméranie*, ne devoient point agir, mais ſeulement donner du poids à la médiation de la *Suéde*, & avancer la concluſion de la Paix. La *France* voyant les *Suédois* dis-

(*a*) Lib. XII. §. 6. ad ann. 1674.
(*b*) Ibid. §. 44.

disposés à seconder ses vues, avoit augmenté les subsides stipulés par le Traité, & par une conséquence assez naturelle elle s'attiroit les éloges de toute la Nation.

On s'accoutumoit insensiblement à lui prodiguer les louanges; & les Nouvelles qu'on débitoit, n'étoient agréables qu'autant qu'elles étoient à l'avantage de la *France* & desavantageuses à ses Ennemis. On en poussa même la délicatesse, jusqu'à faire une forte reprimande au Maître des Postes, & à le menacer de le priver de son Emploi, s'il publioit des rélations qui ne fussent pas favorables à la *France*.

Le nombre des Troupes transportées en *Allemagne*, n'étoit pas à-la-vérité bien grand; mais aussi Mr. *de Feuquières* ne prenoit pas le change, & ne payoit pas les sommes stipulées tout de suite, mais seulement à mesure que les Troupes étoient embarquées; afin de s'en assûrer d'autant mieux, il envoya de ses gens dans les Ports où l'embarquement se faisoit, pour voir que tout s'exécutât à point nommé (*a*).

Bien

(*a*) Ibid. §. 55.

Bien plus, Mr. *de Puffendorff* rapporte (*a*) que *la Gardie* avoit fait des reproches au Miniſtre de *Brandebourg*, de ce que ſon Maître, conjointement avec l'Empereur, s'étoit mêlé dans cette guerre, & avoit ajoûté entre autres choſes: Qu'avant la fin de l'année il y auroit 20000 *Suédois* en *Allemagne*, & qu'il étoit juſte que la *Suéde* tâchât de ſe ſaiſir de quelque morceau dans le partage qui alloit ſe faire de l'*Empire*.

Comme l'Electeur de *Brandebourg* faiſoit en perſonne la campagne ſur le *Rhin*, le Miniſtre de *France* en prit occaſion d'inſiſter publiquement ſur les obligations où étoit la *Suéde* de ſecourir la *France*, puiſqu'elle jouïſſoit depuis longtems des ſubſides que celle-ci lui avoit fournis (*b*).

A l'inſtigation de *la Gardie*, le Miniſtre de *France* demanda une audience publique, dans laquelle il taxa dans les termes les plus forts la conduite de l'Electeur, qui malgré toutes les démonſtrations d'amitié de la part du Roi de *France*, avoit rompu

(*a*) Ibid. §. 44.
(*b*) Ibid. §. 53.

rompu la Paix : il concluoit qu'en cette conſidération, le Roi de *Suéde* devoit inceſſamment faire une invaſion dans les Païs de l'Electeur, & il aſſûroit qu'en ce cas-là le Roi ſon Maître aſſiſteroit la *Suéde* fidélement dans cette occaſion & dans toutes les autres: Il ajoûtoit qu'on avoit d'autant moins de raiſons d'en douter, que la *France* avoit de tout tems fait pour la *Suéde* plus qu'elle ne s'étoit obligée de faire, &c.

Ceux du Parti de *Biörnklo* ſe perſuadérent facilement que cette harangue avoit été dictée par Mr. le Comte *de la Gardie :* le Miniſtre de *Brandebourg* croyoit du-moins y reconnoître pluſieurs termes, dont *de la Gardie* s'étoit ſervi, quand il lui avoit parlé des affaires préſentes (*a*); mais l'aveuglement des *Suédois* pour la *France*, étoit tel que les Troupes ne ſe repaiſſoient déjà que des eſpérances des richeſſes qu'ils alloient acquérir en *Allemagne*, comme il étoit arrivé dans la Guerre triennale (*b*).

Les

(*a*) Ibid. §. 54.
(*b*) Ibid. §. 55.

Les partisans de *la Gardie* renchérissoient encore sur les autres, en se montrant en toutes rencontres plus *François* que les *François* même. Les Officiers des Troupes donnoient aveuglément dans le même panneau, craignant qu'il n'y eût point de guerre, si la *Suéde* n'entroit en Alliance avec la *France* (*a*).

Si la disposition des Gens de guerre étoit telle qu'on vient de le dire, d'un autre côté la forme du Gouvernement étoit toute autre qu'elle n'avoit été ci-devant. Ceux qui étoient revêtus des cinq principales Dignités du Royaume, dirigeoient toutes les affaires pendant la Minorité du Prince, & rendoient compte au Roi & aux Etats de leur administration.

Mais comme le Roi étoit Majeur, il régnoit par lui-même: Et comme il témoignoit assez de panchant pour la Guerre, le Comte *de la Gardie* ne laissoit passer aucune occasion de lui inspirer des sentimens favorables à la *France*.

Dans cette extrémité, la seule ressource qui restât au Parti de *Biörnklo* contre

(*a*) Ibid. §. 57.

contre le crédit que le Comte *de la Gardie* s'étoit acquis sur l'esprit du Roi & de la Nation, étoit de lui faire sentir qu'on rejetteroit sur lui les événemens fâcheux d'une guerre dans laquelle il engageoit la Nation si mal à propos.

Le Ministre de *France* peu sensible à tous les malheurs que cette guerre pouvoit attirer sur la *Suède*, mettoit à profit une conjoncture si favorable, & insistoit sans relâche pour que les Troupes fussent transportées en *Poméranie :* il étoit assûré qu'elles ne pouvoient y subsister longtems sans périr de faim & de misére, à-moins qu'elles ne fissent une invasion dans les Païs voisins ; & dans cette vue la *France* traîna en longueur le payement des subsides, jusqu'à ce que le Major-Général *Wrangel* fût entré dans le Païs de *Brandebourg* (*a*).

Après quelques contestations par écrit de la part des Cours de *Suède* & de *Berlin*, Mr. *Wrangel* eut ordre d'entrer dans les Païs de l'Electeur, uniquement, comme le disoit *de la Gardie*, afin d'obliger l'Electeur de se

(*a*) Ibid. §. 57. & 60.

ſe départir de l'union avec ſes Alliés, & de faciliter par-là la Paix entre les Parties belligérantes. On ne vouloit pas même que cette irruption fût regardée comme un Acte d'hoſtilité entre la *Suéde* & l'Electeur de *Brandebourg*.

Lorſque le Miniſtre de l'Electeur, à ſon départ de *Suéde*, ſe plaignit des excuſes frivoles dont on ſe ſervit pour colorer ladite invaſion, il eut pour réponſe de Mr. le Comte *Sten Bielke* & du Baron *Jean Gullenſtierna:* Qu'ils étoient bien mortifiés que l'affaire eût été pouſſée à cette extrémité: Qu'ils pouvoient l'aſſûrer, que ni eux ni la plupart du Sénat n'y avoient eu aucune part, & que tout cela avoit été arrêté à leur inſu: Qu'il étoit inouï que l'on eût commencé une guerre ſans l'agrément & le conſentement du Sénat & des Etats du Royaume. Que le Comte *de la Gardie* & le Baron *Wrangel* en étoient les ſeuls auteurs, mais qu'un jour ils pourroient bien payer cher une entrepriſe ſi dangereuſe: Que la *France* avoit bien promis de payer un million de livres ſubſides par an pour l'entretien des Troupes, mais que la ſeule

entre-

entrepriſe qu'on venoit de faire en couteroit le triple & plus au Royaume : qu'outre que *de la Gardie* étoit de corps & d'ame livré à la *France*, il avoit cru trouver dans cette guerre la meilleure occaſion de ſe venger du Parti de *Biörnklo :* que pour cette fin il avoit ſi bien fait, que cinq Membres de tout le Sénat régloient ſeuls & arrêtoient entr'eux les affaires les plus délicates & les plus importantes du Royaume, & que pour ce moyen & les cent mille écus qu'il avoit reçu du Miniſtre de *France*, il avoit encore ſu mettre le Comte *Pierre Brahe* dans ſes intérêts (*a*).

En attendant, *Wrangel* lâcha la bride aux Troupes *Suédoiſes* dans le Païs de *Brandebourg*, où la Diſcipline Militaire n'étoit nullement obſervée. Il leur laiſſoit commettre toutes ſortes d'excès à l'inſtigation d'un Officier *François*, dont le Miniſtre de *France* en *Suéde* le faiſoit accompagner pour l'obſerver, & pour être témoin de tout ce qui ſe paſſoit dans cette Campagne (*b*).

Mais

(*a*) Ibid. §. 61.
(*b*) Ibid. §. 65. & Lib. XII. §. 32.

Mais la conduite que tenoit Mr. *Wrangel*, donna à l'Electeur occasion d'en porter des plaintes au Roi de *Dannemarc* & aux Etats-Généraux de la République de *Hollande*; ce qui dans la suite produisit la Confédération qui se fit entr'eux au grand desavantage de la *Suéde* (*a*).

La *Suéde* ne fut pas longtems sans ressentir les mauvais effets de conduite de son Général. L'Electeur de *Brandebourg* accourut en diligence au secours de ses Etats, & conduisit sa marche avec tant de prudence & de secret, qu'il surprit les *Suédois* près de *Zatenau*, les défit, & fit beaucoup de prisonniers. Il n'en resta pas-là; trois jours après, il attaqua *Wrangel* lui-même, dont l'Armée qui regorgeoit de butin, fut d'abord mise en déroute, & ne soûtint point du tout la gloire que la *Suéde* s'étoit acquise en *Allemagne* par les Armes. Les *Suédois* battus de tous côtés, furent obligés d'abandonner, après des pertes considérables, toutes les Terres de *Brandebourg* (*b*).

La

(*a*) Ibid. §. 61. & 62.
(*b*) Ibid. Lib. XII. §. 34-37. ad ann. 1675.

La consternation que la nouvelle défaite aussi peu attendue causa en *Suéde*, étoit peu propre à réparer la brêche que venoit de souffrir la gloire de la Nation *Suédoise*, & ne pouvoit prévenir les effets des Confédérations qui se formoient contre la *Suéde*. Au-contraire, cette même défaite des *Suédois* fut la principale cause que le Roi de *Dannemarc*, la République de *Hollande*, les Ducs de *Brunswick-Lunebourg*, l'Evêque de *Munster* & d'autres, n'étant plus retenus par la crainte, levérent le masque, & se préparérent tout de bon à la guerre contre la *Suéde* (*a*).

Ils ne tardérent pas non plus d'en venir aux hostilités, & dès que la *Suéde* eut été mise au ban de l'*Empire* par l'Empereur (*b*), ils délibérérent entr'eux sur la maniére de faire vuider entiérement à la *Suéde* le Territoire de l'*Allemagne* (*c*).

Pour en venir à bout, l'Electeur entra avec une puissante Armée en *Pomé-*

(*a*) Ibid, §. 37. ad 42.
(*b*) Ibid. § 39.
(*c*) Ibid. §. 41. & Lib. XIV. §. 39, 40.

Poméranie (*a*), & assisté de ses Alliés chassa tout-à-fait les *Suédois* de l'*Empire* (*b*).

On sait trop les autres suites de cette malheureuse guerre, & que la *Suéde* courut grand risque de se voir enlever la *Scanie* par les *Danois*, pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans quelque détail là-dessus.

Mais ce qui mérite d'être remarqué, c'est que la *France*, ayant à la faveur de la diversion que les *Suédois* firent dans l'*Empire*, obtenu une Paix assez avantageuse de ses Ennemis, fit à-la-vérité paroître quelque désir de procurer une Paix tolérable à la *Suéde*. Cependant dans les Négociations particuliéres qui se tinrent à *Fontainebleau*, elle assigna aux Maisons de *Brandebourg* & de *Lunebourg* & à l'Evêque de *Munster* des Morceaux si considérables des Provinces de *Suéde* en *Allemagne*, & des Droits si importans, que la Couronne perdit plus de quarante mille écus de son revenu annuel (*c*).

Malgré

(*a*) Ibid. §. 54.
(*b*) Ibid. Lib. XVI. §. 64.
(*c*) Ibid. Lib. XVII. §. 78.

Malgré tout cela, la *France* demeura dans la persuasion que la *Suéde*, sans égard à la perte qu'elle venoit de faire & au peu d'assistance réelle qu'elle avoit eue de la *France* dans la derniére Guerre & dans le Traité de Paix qui l'avoit suivi, devoit également former ses conseils & prendre ses mesures sur le bon-plaisir de la *France*. Pour cette fin elle envoya son Ambassadeur *Bazin* au Roi *Charles XI.* en 1682, dans l'intention de renouveller l'amitié & d'entrer dans de nouveaux engagemens mutuels. Mais comme cet Ambassadeur prétendoit des honneurs extraordinaires à son introduction à l'Audience, & que le Roi ne voulut pas les lui accorder, il s'en fâcha tellement qu'il s'en alla sans avoir eu d'audience (*a*).

On se saisit avec plaisir de cette occasion pour rompre toute liaison avec la *France*, & le Chancelier *Benoit Oxenstierna* ne put s'empêcher de dire en ce tems-là au Ministre de *Brandebourg*: Que depuis le tems du Roi *Gustave-Adolphe*, jusqu'à la

(*a*) Ibid. Lib. XVIII §. 76.

la derniére Paix conclue en 1679, la *Suéde* avoit éprouvé en toute façon que la *France* ne ſe ſert de ſes Alliés que pour exécuter ſes deſſeins ambitieux ; & ne leur rend pas même les ſervices qu'exige la reconnoiſſance, mais ſe moque & inſulte à leur ſimplicité.

Que l'argent de *France* étoit comme les ailes de l'Aigle, qui s'envoloit même avec ce qui étoit juſtement acquis. Que les trois millions que le Roi de *Suéde* avoit tirés de la *France*, avoient non ſeulement couté à la *Suéde* cinquante autres millions, mais lui avoit auſſi fait perdre l'ancienne réputation de ſes Armes. Que la *France* outre cela avoit, ſans nulle raiſon, ſéqueſtré le Duché de *Deux-Ponts*, en offrant au Roi de *Suéde* quelque ſomme d'argent, comme ſi ce Duché étoit à vendre. Que les Miniſtres de *France* avoient parlé de la *Suéde* avec le dernier mépris, en appellant ſes Rois de petits Régens qui ſervoient pour la Solde. Que la *France* dans la derniére Guerre avoit fait préſent à l'Electeur de *Brandebourg*, au Duc de *Zell* & à l'Evêque de *Munſter* de bons Mor-

ceaux qui faisoient partie des Provinces de *Suéde* en *Allemagne*, quoiqu'il ne tînt alors qu'au Roi de *France* de faire non seulement rendre à la *Suéde* ses Provinces en entier, mais de lui procurer aussi une satisfaction proportionnée à ses pertes. Le Chancelier *Oxenstierna* concluoit de toutes ses raisons, qu'il étoit de l'intérêt de la *Suéde* de s'allier étroitement avec l'Empereur & l'*Empire* (*a*).

La *France* avoit toujours gardé comme une maxime constante, d'avoir au-moins une des Puissances du *Nord* pour son amie ou alliée, & d'aguerrir les Couronnes du *Nord* l'une contre l'autre. Le dépit qu'elle eut de voir que la Cour de *Suéde* fermoit l'oreille à ses propositions, fut cause qu'elle se tourna du côté du *Dannemarc*, & fit tout au monde pour irriter cette Couronne, aussibien que l'Electeur de *Brandebourg* & d'autres Princes de l'*Empire* contre la *Suéde* (*b*).

Dans cette vue le Roi de *France* en-

(*a*) Ibid. Lib. XVIII. §. 76. ad ann. 1682.
(*b*) Ibid. §. 90. & 92.

envoya à l'improviſte l'an 1683 une Eſcadre de 24 Vaiſſeaux de guerre dans le *Sund*, pour encourager le Roi de *Dannemarc* à commencer la guerre, ayant pour cela enjoint à ſon Amiral de mettre en exécution ce que la Cour *Danoiſe* lui ordonneroit (*a*).

Ce ne fut pas faute de bonne volonté que le *Dannemarc* n'entra pas d'abord en guerre avec la *Suéde*, ſurtout eſpérant que le Roi de *Suéde* ſeroit en même tems attaqué par la *Ruſſie*; mais il craignoit trop les Puiſſances Maritimes, qui firent entendre qu'elles ne pourroient pas ſouffrir que la *France* & les Catholiques augmentaſſent leur force par l'abaiſſement de la *Suéde*.

Les deſſeins pernicieux de la *France* furent donc rompus cette fois-là, & n'aboutirent à rien (*b*).

Néanmoins, pour faire comprendre à la *France* que la Cour de *Suéde* n'étoit pas tout-à-fait inſenſible à de pareilles marques d'ingratitude, le Roi de *Suéde* envoya, quelque tems après,

(*a*) Ibid. §. 98. & 99.
(*b*) Ibid. Lib. XVIII. §. 99. & 136.

après, six Régimens de Troupes Auxiliaires à la République de *Hollande*, lesquelles, outre 12 Vaisseaux de guerre, furent augmentées de six autres. Elles rendirent de bons services en *Brabant* aux Alliés contre la *France*, & ne contribuérent pas peu à arrêter les projets ambitieux de la Cour de *France*, de vouloir ériger la cinquiéme Monarchie Universelle.

Lettre de la Reine CHRISTINE *à Mr.* d'Olyvekrans, *Gouverneur-Général de ses Domaines en Suéde. Donnée à Rome le* 30 *Mai* 1682.

SI vous aimez la *Suéde*, travaillez de toutes vos forces à rompre le renouvellement d'Alliance qu'on nous fait craindre entre la *Suéde* & la *France*. Si l'on quitte le parti des Alliés, la *Suéde* va se perdre sans ressource; & souvenez-vous que je l'ai prédit. L'unique moyen de conserver la *Suéde*, est de se tenir fermement attaché au Parti de la *Hollande* & de l'*Empire*. Si elle le quitte, elle périra infailliblement. Au-reste vous êtes si fort appliqués à mon service,

vice, & vous faites ſi bien tout, que je ne ſaurois me laſſer de vous témoigner la ſatisfaction que vous me donnez. Continuez à me bien ſervir, & ſoyez certain que je ne vous ſerai pas ingrate.

CHRISTINA ALEXANDRA.

TRADUCTION *d'une Lettre que* CHARLES XI. *Roi de Suéde, adreſſa au Sénat le* 1. *de Janvier* 1682, *lorsque retenu au lit par une maladie depuis quelque tems, il ne comptoit plus d'en revenir.*

COMME je ſuis très-bien informé que parmi Meſſieurs les Sénateurs que j'ai établis Tuteurs de mon cher Fils, le Seigneur Prince *Charles*, auſſi-bien qu'entre le reſte des Sénateurs, il s'en trouve pluſieurs qui ſont entiérement livrés à la *France* (*), je ne puis

(*) Dans l'Original qui eſt *Suédois*, l'expreſſion eſt *qui ont des eſtomacs François.* C'eſt une maladie, que l'exhortation de ce grand Prince n'a point guérie: elle faiſoit déjà aſſez de dégat du tems de *Puffendorff*, qui en trouve l'origine dans *une eſpéce d'Argument éblouïſſant, qui eſt plus puiſſant ſur l'eſprit des Miniſtres, que la conſidération de l'intérêt de leur Patrie.* C'eſt ainſi qu'il s'ex-

puis me dispenser de les exhorter à rester fermement attachés aux Alliances que j'ai conclues, les trouvant les plus sûres & les plus avantageuses à la *Suéde*. La *France* m'a trompé une fois, & après y avoir été atrappé, je n'y retournai plus. Je vous conseille de-même, Messieurs, de vous tenir en garde contre les intrigues & contre les factions, de rester *Suédois*; & en recherchant la bienveillance de mon Fils, de demeurer attachés à l'Intérêt & au Bien de la Patrie. C'est à quoi je vous exhorte tous en général, & chacun en particulier; vous priant, au nom de Dieu, de ne pas oublier ce dernier avis.

CAROLUS.

TRADUCTION *d'une Lettre du Roi* CHARLES XI. *au Comte* Benoit d'Oxenstierna, *Sénateur & Chancelier de Suéde.*

JE ne trouve point de termes assez forts pour vous exprimer ma reconnoissance

prime dans la Préface de la Dissertation rapportée ci-devant; & nous avons vu les progrès que cette maladie fit sous le Régne suivant, même sous celui de *Charles XII.*

connoiſſance du ſervice que vous m'avez rendu; puiſque c'eſt vous, après Dieu, qui avez garanti notre chére Patrie des calamités de la Guerre, & qui nous avez fait joüir d'une heureuſe Paix pendant ſept années conſécutives. Tout l'or du Monde ne peut ſuffire à payer un ſi grand ſervice; & c'eſt, après Dieu, à vos fidéles ſervices, à vos ſoins infatigables, à votre prudence conſommée que j'en ſuis uniquement redevable. Je vous conjure donc, Monſieur, de perſiſter conſtamment dans un deſſein ſi ſalutaire, & de ne vous en écarter jamais. C'eſt en vous que je mets toute ma confiance, & je ſuis &c.

Traduction de la Lettre du Roi CHARLES XI. à Mr. le Baron *de Lillieroth*, Ambaſſadeur de *Suéde* à la Cour de *France*, donnée à *Stockholm* le 23. d'Août 1682. au ſujet des Prétentions au Cérémonial de Mr. *de Bazin*, Ambaſſadeur du Roi de *France* à la Cour de *Suéde*. CHARLES &c. Notre faveur ſpéciale &c.

L'Ambaſſadeur de *France*, Mr. *de Bazin*, nous ayant notifié la naiſſance du

du Duc de *Bourgogne* Fils du Dauphin, en a pris occasion de parler du Cérémonial qu'il prétend devoir être observé à sa réception, & quand il pourroit être ammené à l'Audience. Il a fait entendre qu'il ne pouvoit pas être content du réglement qui avoit été fait par nous, & qui avoit été observé avec l'Ambassadeur du Roi de *Dannemarc*. Il a tâche de soûtenir ces mêmes prétentions à l'égard du Comte *Benoît Oxenstierna*, comme vous l'apprendrez par la lettre que ledit Comte vous en écrira.

Nous pouvons d'autant moins aprouver la conduite dudit Ambassadeur, que Nous trouvons sa prétention mal fondée; puisqu'il nous sera aussi libre qu'aux autres Puissances de régler les Cérémonies chez nous, de la maniére que nous les jugeons convenables à nous. Desorte que ce qui a été observé aux réceptions des Ambassadeurs dans le tems de notre Minorité, Nous peut si peu obliger, que de confirmer ce qui d'ailleurs a été fait pendant notre Minorité, & que nous avons trouvé nécessaire de changer. Nous ne voyons donc aucune raison pourquoi le susdit Ambassadeur

peut

peut prétendre de vouloir ſe tenir à ce qui a été en uſage avant notre Avénement à la Régence, quand les Ambaſſadeurs avoient été conduits à l'Audience par deux de nos Sénateurs, & qu'il puiſſe refuſer ce qui s'obſerve en *France*, où les Ambaſſadeurs ne ſont introduits que d'un ſeul, ſurtout puiſque nous pouvons avec raiſon mettre nos Sénateurs en paralléle avec les Ducs & Pairs de *France*; parce que ceux-là ne ſont pas moins chez nous que ceux-ci en *France*, des perſonnes les plus diſtinguées. L'Ambaſſadeur ne peut pas non plus ſe plaindre de ce que le nouveau Réglement arrêté par Nous, & en conſéquence duquel les Ambaſſadeurs ne ſont reçus & conduits que par un ſeul de nos Sénateurs, ſoit introduit ou exécuté en ſa perſonne, puisqu'il n'ignore pas que l'Ambaſſadeur de *Dannemarc* a déjà été traité en conformité de cela. C'eſt auſſi pour cela que nous ne pouvons pas comprendre par quel motif (à-moins que la volonté ne doive tenir lieu de raiſon) le Roi de *France* puiſſe prétendre quelque préférence dans le Cérémonial devant le Roi de *Dannemarc*.

marc. Ayant fait remontrer tout ce que ci-dessus audit Ambassadeur *Bazin*, Nous n'avons pas voulu omettre de vous en faire part gracieusement, pour que vous puissiez vous régler là-dessus en tems & lieu. Nous prions que le Tout-puissant vous ait en sa sainte garde.

CAROLUS.

TRADUCTION de la Lettre du Roi CHARLES XI. à Mr. de *Lillieroth*, Ambassadeur de *Suéde* à la Cour de *France*, du 16 Septembre 1682, touchant l'Ordonnance de l'Audience des Ambassadeurs & au sujet du départ de Mr. *de Bazin.*

CHARLES &c. Notre faveur spéciale &c.

NOus avons apris par votre Lettre du $\frac{23 \text{ Août,}}{5. \text{ Sept}}$ ce que vous avez rapporté entre autres choses de Mr. *de Croissy*, & combien il s'est formalisé envers vous au sujet de l'Ordonnance que nous avons faite pour faire conduire les Ambassadeurs de *France*, seulement par un de nos Sénateurs: disant que le Roi son Maître

Maître ne pouvoit pas reconnoître ladite Ordonnance, parce qu'elle diminuoit l'honneur dont les Ambaſſadeurs *François* avoient de tout tems joui en *Suéde*, ſurtout comme l'autorité & la grandeur d'un Sénateur du *Roi* ſeroit fort diminuée, enſorte que la réception qui ſe fit par un des Sénateurs du Roi ne pouvoit être comparé avec l'honneur qu'on a fait à nos Ambaſſadeurs en *France*, où ils ont été conduits par un Prince, & que par cette conſidération Mr. *de Bazin* avoit eu ordre de retourner d'ici. Comme ce raiſonnement de Mr. *de Croiſſy* ſe fonde ſur une paſſion indiſcréte, plutôt que ſur quelque raiſon, ainſi vous lui avez très-bien mis ſous les yeux le tort qu'il a, & agréons entiérement la réponſe que vous lui avez donnée, ne trouvant pas que rien de tout ce que *Croiſſy* a allégué, méritât en aucune façon d'être pris en conſidération, ni que cela pût nous porter à changer le Réglement que nous avons établi. Or ayant fait comprendre à *Bazin* ici que nous voulons tenir ferme à la réſolution priſe, il nous a fait entendre qu'il avoit ordre de ſe retirer d'ici:

ce

ce qu'il a aussi déclaré aux autres & surtout au Comte *Benoît Oxenstierna*, quand il étoit venu chez lui, pour lui faire comprendre de notre part le droit que nous avions de disposer librement du Cérémonial dans notre Royaume de la même maniére que d'autres Rois & Etats le font & le pourront faire chez eux; mais au-lieu de se faire payer de raison, *Bazin* s'est comporté à cette occasion importunément, & pour les civilités qui lui ont été faites il s'est laissé emporter par des expressions & des reproches insupportables, comme vous le verrez par la rélation cijointe (*). Nous n'examinerons pas quel ordre on peut lui avoir donné pour faire ici des remontrances quant à l'affaire même. Mais nous nous assûrons que tout ce qu'on en pourroit dire seroit aussi facilement réfuté, comme vous l'avez fait très-solidement à l'égard de ce que *Croissy* en avoit allégué. Trouvant donc ses expressions insolentes, dont il n'a pas même voulu épargner notre propre per-

(*) Consultez PUFFENDORFF, *Hist. Brandenb. Lib. XVIII.* §. 76. *ad ann.* 1682.

perſonne, en ſe ſervant de fortes invectives contre notre Sénat, il ne nous a pas été poſſible de les ſouffrir. Car vouloir rejetter les raiſons qui nous ont porté à établir le ſuſdit Réglement, c'eſt nous reprocher toute ſorte de partialité, & que nous n'entendions pas ce que nous devions faire ou ne pas faire. En quoi nous ne pouvons pas plus reconnoître la déciſion de *Bazin*, que le Roi de *France* voudroit aſſujettir ſes Réſolutions aux jugemens de nos Ambaſſadeurs, & de reprocher à ceux de notre Sénat que ce ſont des perſonnes de nulle valeur, mais que l'on doit les conſidérer comme des zéros, c'eſt nous reprocher d'avoir un Conſeil qui ne conſiſte que de perſonnes de rien & mépriſables: ce qui nous feroit d'autant moins d'honneur, que nos Ancêtres les Rois de *Suéde* ont de tout tems eu autour d'eux un Sénat fidéle & de haute conſidération. Le changement du nom de Sénateur du Royaume ne pouvant auſſi peu diminuer le reſpect, la dignité & l'honneur de notre Sénat Royal d'à-préſent, que quand il fut autrefois appellé le Sénat du Royaume,

puiſque nos Sénateurs d'aujourd'hui ne jouïſſent pas de moins d'immunités & de dignités que les autres en ont joui en leur tems. Nous ne reconnoiſſons pas non plus quelque diſtinction entre nous & le Royaume; & puiſque c'eſt notre Royaume qui eſt gouverné par nous, ainſi il ne faut pas deux, mais ſeulement une ſorte de Sénat. Nous ne pouvons pas outre cela voir de quel droit *Bazin* oſe reprocher à ceux de notre Sénat, qu'ils ne ſont que de ſimples Gentilshommes, pauvres, & d'une ſi grande dépendance qu'à notre bonplaiſir nous les pouvons mettre en place & les congédier; s'imaginant par conſéquent qu'ils ne puiſſent pas être comparés aux Ducs & Pairs de *France*. Car en premier lieu, nous ne reconnoiſſons aucun Potentat, encore moins ſon Miniſtre, aſſez bon de pouvoir cenſurer les perſonnes de notre Sénat, & d'y mettre quelque prix; & après cela, qui eſt-ce qui ignore qu'il s'en trouve auſſi parmi les Ducs & Pairs de *France*, & des perſonnes qui ne comptent pas beaucoup de degrés dans leurs extractions pour en vouloir s'arroger quel-

quelque avantage ſur ceux qui ſont dans notre Sénat ? Comme il y en a auſſi parmi ceux de *France*, où les richeſſes n'abondent pas, & qui ne ſont nullement dans l'indépendance de n'être pas ſujets aux droits de leur Roi de pouvoir les dépoſer & de diſpoſer d'eux, ſelon que la raiſon le lui pourra dicter. Or, comme nous ne pouvons pas croire que quelque ordre que le Roi de *France* pût avoir donné à *Bazin* à l'égard de l'affaire même (perſuadée néanmoins que quand nos raiſons lui ſeront duëment rapportées, il les trouvera concluantes, & ſe montrera lui-même équitable) il eût pu enjoindre à *Bazin* la conduite impertinente qu'il a tenue ici. Ainſi nous la jugeons ſi ſenſible, que nous ne pouvons pas lui accorder la grace de s'aprocher plus de nous ; & qu'en conſéquence de cela, quand il avoit demandé d'être admis à l'Audience de congé, nous lui avons fait remontrer ſes diſcours impertinens, & qu'il devroit s'attribuer la cauſe que nous ne pouvions pas l'admettre ; mais que nous voulions faire rapporter ſes impertinences au Roi ſon

Maître. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons gracieuſement, que vous cherchiez l'occaſion de rapporter au Roi de *France* leſdites impertinences de *Bazin*, que vous comprendrez tant par ce qui a été dit ci-deſſus, que par la relation ci-jointe; & de lui faire comprendre, que nous avons toute autre confiance en ſa généroſité, que de vouloir croire que *Bazin* eût eu ordre de ſe conduire de la maniére qu'il l'a fait, & que nous nous flattons qu'il deſaprouvera de telles extravagances de *Bazin*; car en cas que celui-ci voulût écrire à ſa Cour, &, comme il eſt à croire, nier ſes expreſſions, & apparemment imputer au Comte *Benoît Oxenſtierna* quelqu'emportement, le ſuſdit *Bazin* eſt d'autant moins en état de le ſoûtenir, qu'il a été obligé d'avouer même aux autres, que ledit Comte lui a tenu ſes propos avec toute la civilité requiſe.

Nous vous laiſſons les mains libres d'inſinuer au Roi de *France* tout ce que ci-deſſus, ou de bouche ou par un Mémoire, ſelon que vous jugerez le plus convenable à l'endroit

droit où vous êtes: voulant en outre que vous faſſiez part de cette affaire à tous les autres Miniſtres Etrangers, puiſque nous ne doutons pas que *Croiſſy* & les autres Miniſtres *François* ne tâchent de leur en donner de mauvaiſes impreſſions.

Quant au diſcours de l'Envoyé de l'Empereur dont *Croiſſy* s'eſt plaint, il faut que vous ſachiez que cela s'eſt paſſé à ſon Audience Publique auprès de nous. Nous vous envoyons ci-joint une Copie de ce Diſcours ou Harangue, avec la réponſe qui lui a été donnée de notre part. A quoi nous avons trouvé néceſſaire d'ajoûter, combien *Bazin* ſe formaliſe de ce que ledit Envoyé de l'Empereur a été admis à notre Audience, avant que *Bazin* l'ait eue auprès de nous: y donnant l'explication, comme ſi l'on cherchoit de maniére & d'autre de desobliger le Roi de *France* & de le dégoûter. Mais c'eſt juſtement par-là que l'impertinence de *Bazin* & ſes ſoins de cauſer des mesintelligences ſautent d'autant plus aux yeux de tout le monde, qu'il eſt toujours d'uſage,

que celui qui se fait annoncer le premier pour avoir Audience, l'obtient aussi avant l'autre, & que pour cela on ne pourroit pas raisonnablement prétendre de nous, qu'en cas que *Bazin*, qui n'ayant demandé Audience, l'eût voulu remettre d'un tems à l'autre, nous n'eussions pas en attendant voulu entendre les propositions que d'autres voudroient nous faire. Que ce seroit autre chose, si *Bazin* avoit lui le premier, ou en même tems que l'Envoyé de l'Empereur, demandé l'Audience, & que celui-ci y eût été admis préférablement à lui *Bazin*: ce qui ne s'est pas pourtant fait. Nous prions Dieu qu'il vous ait &c.

CAROLUS.

TRADUCTION de la Lettre du Roi CHARLES XI. au même, du 27 Septembre 1682, au sujet du départ de Mr. *Bazin*, & comment Mr. *de Lillieroth* se conduira en parlant de *France*.

CHARLES &c. Notre faveur spéciale &c.

NOUS

NOus avons reçu vos deux Lettres du $\frac{1}{11}$ & $\frac{8}{12}$ Septembre, & en avons gracieuſement appris ce qu'entre autres choſes vous y avez rapporté de votre entretien avec *Croiſſy* au ſujet de notre Ordonnance par rapport au conduit des Ambaſſadeurs Etrangers à leur premiére & derniére Audience. Nous jugeons les remontrances que vous avez faites là-deſſus à *Croiſſy* très-bien fondées, & valables pour prouver à la *France*, avec combien peu de raiſon elle ſe formaliſe de ladite notre diſpoſition & ordonnance. Nous ne doutons pas que vous n'ayez déjà reçu nos derniéres Lettres, d'où vous aurez compris ce que nous vous avons gracieuſement mandé de la conduite & de la retirade de *Bazin* d'ici. Comme la *France* a fait remarquer par-là un orgueil particulier, il pourroit arriver qu'elle le voudroit auſſi montrer dans la ſuite, & ſans y réfléchir ou ſe prêter à la raiſon, continuer dans ſes impertinences envers nous, & en conſéquence de cela prendre quelque réſolution deſagréable à votre égard; puiſque lui, *Bazin*, à ſon départ d'ici, a fait entendre qu'il ne vous

ſeroit pas non plus permis de reſter plus de tems à la Cour de *France*. Et quoique nous préſumions qu'on ne voudra pas pouſſer cette affaire ſi avant, ou l'engager ſi ouvertement juſqu'à rompre toute correſpondance, mais plutôt qu'en ſuſcitant tous vos Créanciers, on voudroit vous contraindre à une retirade, ou vous deſobliger de quelqu'autre maniére: ſurtout, comme nous n'avons pas obligé *Bazin* de ſe retirer d'ici, mais aurions plutôt voulu qu'il fût reſté, en lui montrant toutes ſortes de civilité, ſeulement qu'il eût voulu agréer la réception que nous lui aurions faite en vertu de la diſpoſition, qui ne nous eſt pas moins libre qu'au Roi de *France* & à d'autres Rois de faire au ſujet du Cérémonial. Toutefois ſi, contre toute attente, il arrivoit qu'on vous fît comprendre que vous euſſiez à vous retirer, nous ne trouvons pas en ce cas-là à nous bienſéant de vous y laiſſer demeurer à quelque proſtitution, mais il faut alors que vous tâchiez de prendre votre congé; & ſi on vouloit vous en refuſer l'Audience, vous pourrez montrer à *Croiſſy* le tort qui en pourroit ré-

réſulter, & qu'il vous ſeroit deſagréable de remarquer par-là, comment la *France* veut de ſon côté donner ſujet d'arrêter la continuation de l'ancienne bonne correſpondance, laquelle nous avons été & ſommes encore diſpoſés de toujours entretenir. Et en cas qu'on eût intention de vous cauſer quelque chagrin par vos Créanciers, nous avons enjoint bien ſérieuſement à notre Comptoir d'Etat, de vous remettre ſans perte de tems les ſommes d'argent dont ledit Comptoir vous aura nouvellement écrit &c.

CAROLUS.

AVIS *du Comte* Benoît Oxenſtierna, *Chancelier de* Suéde, *au ſujet des Alliances de ce Royaume avec celui de* France, *donné au Roi* CHARLES XI. *le* 19 *Mai* 1692.

SIRE,

J'AI toujours fait les plus grands efforts pour remplir fidélement les devoirs & les charges auxquelles j'ai été appellé & attaché par ſer-

ment. Le Tout-puissant par sa grace a si bien secondé mes intentions, que j'ai eu la satisfaction de voir que mes gracieux Maîtres ont reconnu mes pénibles travaux, & ont eu pour agréable les services que je leur ai rendus pendant quarante-quatre ans que je leur ai consacrés.

Il est vrai que je n'ai pu me flatter d'avoir eu ce bonheur durant la Régence de la Minorité de Votre Majesté, puisque mes sentimens ne se sont pas toujours accordés avec ceux qui dirigeoient alors les affaires publiques. Je me suis au-contraire attiré leur mauvaise volonté, dont j'ai ressenti les effets dans plusieurs rencontres.

Pour être au fait de ce qui s'est passé, & dont je prendrai la liberté de faire ici un très-humble rapport à Votre Majesté, la suite des affaires demande que je remonte jusqu'à l'An 1660, assûré que Votre Majesté daigera m'écouter, puisqu'il y va de son intérêt à en être pléniérement instruit.

Sitôt que la nouvelle de la mort prématurée du Roi *Charles-Gustave*, de glorieuse mémoire, Pére de Votre Majesté, fût apportée en *Prusse*, où l'on traitoit

traitoit de la Paix entre la *Suéde* & la *Pologne*, il ſe trouva deux de nos Plénipotentiaires, qui, à la perſuaſion de la Cour de *Pologne*, me preſſérent de donner mon conſentement, comme ils avoient déjà donné le leur, à ce que le Roi *Jean Caſimir* portât le titre de Roi de *Suéde*, & ſe ſervît des armes de ce Royaume, ſa vie durant. Comme ce point avoit été non ſeulement conteſté de part & d'autre pendant l'eſpace de 60 ans, mais qu'il avoit été auſſi la cauſe de la guerre entre les deux Etats, (car le Roi de *Pologne* avoit fait faire une proteſtation ſolemnelle par ſon Ambaſſadeur *Morſten*, à l'avénement de feue Sa Majeſté à la Couronne de *Suéde*, en réſervant les droits qu'il prétendoit y avoir; comme auſſi au titre & aux armes de Roi de *Suéde*, dont il vouloit ſe ſervir) je fus d'avis que l'on devoit d'autant moins prêter l'oreille à une pareille propoſition, que l'on ne devoit pas même la prendre *ad referendum;* puiſque je n'étois que trop informé, juſqu'à quel point ce grand Roi auroit été ſenſible à cet article, & que perſonne n'auroit oſé lui en faire la moindre mention, pendant

dant qu'il vivoit. Néanmoins nos deux Ambassadeurs ayant fait espérer à ceux de la République de *Pologne* qu'ils termineroient cette affaire comme ils le désiroient malgré moi, mais n'en pouvant venir à bout ils ont jetté leur haine sur moi, & ils m'ont fait essuyer dans la suite toute sorte de persécutions.

Après que la Paix eût été conclue avec la *Pologne*, comme je retournois en *Suède* avec les autres Ambassadeurs, je fus attaqué en chemin d'une maladie qui retarda mon arrivée. En attendant, le Sénat avoit pris la résolution d'envoyer le Comte *Schlippenback* comme Ambassadeur en *Pologne* pour une affaire de grande importance. Lorsque ses Instructions furent présentées par feu Mr. *Ehrenstien* à Sa Majesté la Reine Douairiére & aux Sénateurs pour être signées, on trouva à propos d'en faire encore une fois la lecture, parce que jusques-là je n'en avois encore eu nulle connoissance: la Reine, aussi-bien que quelques Membres du Sénat, croyoient que je pourrois peut-être avoir quelques remarques à y faire, parce que j'étois depuis peu de retour de ce Païs-

Païs-là, & que j'avois dirigé les affaires de la Chancellerie dès le commencement de la guerre.

Lorſqu'on eut achevé la lecture de ces Inſtructions, on me demanda ce que j'en penſois. Le pas étoit gliſſant, & il y avoit de la témérité de ſe hazarder à critiquer ce qui avoit été arrêté dans le Sénat. Je crus cependant que pour ſatisfaire à mon ſerment, j'étois obligé en conſcience de dire mon ſentiment.

Je fis donc mes objections aſſez au long, & je dis que le fondement ſur lequel toute la délibération s'appuyoit, n'étoit rien moins que ſolide; puiqu'on y poſoit en fait que la *Pologne* ſe trouvant dans une ſituation très-dangereuſe, il étoit de l'intérêt de la *Suéde* de la ſecourir pour empêcher que l'Empereur n'emportât la Couronne de *Pologne*.

Qu'en conſéquence on avoit réſolu d'envoyer une Ambaſſade en *Pologne*, pour promettre qu'on envoyeroit une Armée de vingt mille hommes en *Pruſſe* au printems prochain, afin de repouſſer & de faire échouer les deſſeins de l'Empereur.

Tout ceci ne ſervoit pourtant que de

de prétexte, & cachoit un dessein bien différent. „ C'étoit que les Troupes „ *Suédoises*, lorsqu'elles auroient passé „ la mer à *Dantzig*, forceroient les „ *Polonois* qui ne vouloient pas consentir à l'Election d'un *François* pour „ leur Roi du vivant du Roi *Jean* „ *Casimir*, de donner leur consentement à cette élection.

Ce projet venoit de la *France*, & toute l'intrigue étoit menée par la Reine de *Pologne*, qui, moyennant l'assistance de la *Suéde*, vouloit de force élever le Fils du Prince de *Condé* sur ce Trône, & qui s'étoit proposée de lui faire épouser sa Niéce la Princesse *Palatine*.

Les motifs que la Reine employa pour engager l'un & l'autre des Ambassadeurs à seconder ses vues, & à pousser cette affaire, ne m'étoient que trop connus ; & c'étoit par-là même qu'il n'étoit pas difficile de les convaincre, qu'il n'y avoit nulle raison de craindre que la *Pologne* fût subjuguée par l'Empereur, qui n'y avoit pas un seul Soldat, & ne pouvoit y commencer une guerre après les deux armées qu'il y avoit perdues, & que les *Polonois* avoient

avoient taillées en piéces, comme tout le monde le ſavoit; deſorte que l'Empereur n'étoit nullement en état de les contraindre à recevoir un Prince *Autrichien* ſur leur Trône. Outre cela la *Suéde* n'ayant pas été requiſe par la République d'envoyer quelques Troupes à ſon ſecours, & n'y ayant rien de ſtipulé, ni avec la Cour de *Pologne*, ni avec la République, pour leur ſubſiſtance, encore moins pour les autres choſes néceſſaires, qui demandent des arrangemens préalables pour une expédition ſi éloignée, ces Troupes couroient riſque d'y périr de faim & de miſére. J'y ajoûtai encore d'autres conſidérations, ſavoir, que je ne m'appercevois pas que la *Suéde* pût retirer la moindre utilité de cette entrepriſe, qui au-contraire nous engageroit dans des dépenſes énormes, & nous obligeroit de ſacrifier une grande quantité de monde; d'ailleurs, qu'en nous mêlant des affaires d'autrui, & qui ne nous regardoient pas, nous pourrions nous attirer ſur les bras tous nos Voiſins & d'autres Puiſſances, & cela de gayeté de cœur & ſans aucune néceſſité. Que cette démarche dans le

tems

tems d'une Minorité seroit inexcusable, surtout parce que nous avions grand besoin de la Paix après une guerre si longue, & qui avoit couté tant de sang & des sommes immenses à la *Suéde*. Regardant donc cette Ambassade comme contraire à l'avantage du Royaume & aux intérêts de Votre Majesté, je la déconseillai de toute façon; & ce que je dis à ce sujet, fit tant d'impression sur les esprits de la plupart des Sénateurs, qu'ils revinrent de leur premier avis & applaudirent au mien. Les susdites Instructions furent donc changées, & réglées desorte que le Comte *Schlippenback* ne pourroit rien conclure de ce qui avoit été ci-devant arrêté, mais feroit son rapport de toutes les propositions qu'on lui feroit à cet égard. Mais comme on savoit pourtant qu'il étoit fort porté pour cette affaire, il étoit toujours à craindre que son Ambassade ne fût préjudiciable à la *Suéde*. Le vaisseau qui devoit le transporter à *Dantzig* échoua malheureusement avec lui à peu de distance d'ici, & tout le monde regarda ce naufrage comme quelque chose d'omineux. L'avis que j'ouvris dans cette

cette occaſion, fut regardé de fort mauvais œil par ceux qui furent très-fâchés de voir leur deſſein arrêté, & les Inſtructions de l'Ambaſſadeur changées de la maniére dont j'avois opiné.

Ce fut auſſi la raiſon pour laquelle les plus zélés à pouſſer cette affaire, qui étoient alors les plus puiſſans dans le Sénat, s'efforcérent de m'éloigner du Royaume, ne voulant ſouffrir autour d'eux que ceux qui ſans aucune contradiction ſeconderoient en tout leurs intentions. Je fus donc contraint d'aller en *Livonie*, & d'y faire la fonction de Gouverneur-Général. J'aurois ſouhaité de très-bon cœur de pouvoir m'en diſpenſer, puiſque j'avois été ſi long-tems & continuellement employé hors du Païs dans des Ambaſſades & dans des Négociations fort épineuſes & très-importantes en même tems, dont je n'avois pas tiré le moindre avantage. Mais il me fallut partir, & je me rendis à *Riga*. A mon arrivée j'y trouvai toutes les choſes dans une grande confuſion. Les rélations & les actes que j'en ai dreſſés, & qui ſe trouvent

ici, seront plus propres à en faire foi que tout ce que je pourrois dire. Après quelques jours j'apris, dans ce Païs-là, avec beaucoup de surprise qu'on trâmoit de nouveau une guerre en *Suéde* contre la *Russie*, & qu'on en étoit déjà venu au point de faire marcher les Troupes hors de *Finlande*, sous la conduite du Felt-Maréchal *Helmfelt*. Il les mena jusques à *Dorpt* en *Livonie*. Mais quoique je n'eusse pu arrêter cette résolution dans son origine, parce que j'étois éloigné de *Stockholm*, je ne laissai pas de montrer par écrit à quelques personnes de la Régence & du Sénat, le danger évident où l'on jetteroit le Royaume, en cas que cette guerre eût lieu. Je déduisis assez au long toutes les raisons qui devoient les détourner de cette rupture, en leur donnant à connoître que ce seroit une démarche inexcusable d'entreprendre une guerre sans nécessité, & lorsque la justice n'étoit pas de notre côté; que nous n'étions pas encore revenus de la confusion où la derniére guerre avoit mis les affaires dans l'intérieur du Royaume; que les sujets

jets étoient fort épuisés, les revenus de la Couronne si diminués qu'à peine l'Etat ordinaire en pouvoit être payé; que le crédit étoit tombé, les Païsans & les Soldats peu contens, & en un mot le Royaume en général dépourvu de tout ce qu'il faudroit pour soûtenir jusqu'à la fin une guerre si dangereuse. Ces remontrances, & d'autres de cette nature, firent encore pour cette fois-là échouer ce dessein; & elles m'exposérent de plus en plus aux persécutions de mes ennemis, irrités de ce que d'un seul coup j'avois anéanti ce projet, & un autre que cachoit le premier, comme on en est convaincu à-présent.

Il ne me fut pourtant pas possible d'empêcher qu'on ne fît une affaire à la Ville de *Bréme*, peu de tems après, quoiqu'il ne fût pas difficile de prévoir à combien de dépense & de danger elle exposeroit le Royaume, si on entreprenoit de troubler de-nouveau le repos de l'*Allemagne*. Je puis en parler avec connoissance de cause, puisque je fus employé par S. M. de glorieuse mémoire en 1654, pour détourner la guerre qui avoit déjà commencé du tems de la Reine

Christine avec cette Ville. Je fus envoyé expressément pour cela à la Diéte du Cercle de la *Basse-Saxe* à *Brunswick*, & auprès d'autres Etats du Cercle séparément.

Sa Majesté regardoit l'affaire qu'on suscitoit à ladite Ville comme très-nuisible à la *Suéde*, puisque tout le Cercle, l'Empereur lui-même, l'*Empire* & la République de *Hollande* s'y intéressant & y prenant beaucoup de part, cette affaire étoit sur le point d'allumer une grande guerre, si elle n'eût pas été bientôt éteinte par la modération & la prudence de S. M. La lettre remplie des expressions les plus gracieuses, dont le feu Roi de glorieuse mémoire m'honora de sa propre main, à l'occasion du bonheur avec lequel j'avois réussi à terminer cette affaire à l'amiable, & lui rendre par-là & au Royaume quelque service, est encore une marque assûrée de la grande satisfaction qu'il conçut lui-même, & qu'il me témoigna encore plus particuliérement de bouche, quand je lui fis un très-humble rapport de la réussite de ma commission. Tout cela me roulant encore tout fraîchement en mémoire,

re, je tâchai bien de diſſuader de mon mieux le deſſein qu'on trâmoit contre la Ville de *Bréme*, mais ſans y réuſſir, parce que la pluralité des voix l'emportoit. Le ſuccès peu honorable que cette affaire a eu pour la *Suéde*, fait bien foi qu'il auroit mieux valu ne point tenter fortune de ce côté-là, & les comptes que le Conſeil de la Chambre de V. M. a nouvellement préſentés au Sénat, font voir que cette petite guerre a couté à V. M. plus de deux millions d'écus. Tout le profit que j'en ai retiré d'avoir été le premier à déconſeiller cette rupture & cette levée de boucliers, fut d'être regardé de mauvais œil des auteurs de cette entrepriſe, qui dans la ſuite m'ont fait beaucoup de tort.

N'ayant eu juſqu'ici l'honneur de rapporter que ce qui s'eſt paſſé dans la Minorité de V. M. elle voudra bien permettre que j'aye encore celui de lui rappeller les affaires qui ſe ſont paſſées, depuis que nous avons eu le tems de la voir, Sire, gouverner le Royaume par elle-même. Et comme ſon régne a été accompagné de tout le ſuccès qu'on en auroit

pu espérer & à la gloire immortelle de V. M. je souhaite du fond de mon cœur que le Tout-puissant répande encore ses plus précieuses bénédictions sur les entreprises ultérieures de V. M. pendant une longue suite d'années.

Personne n'ignore que, peu après ce tems-là, les conseils & les affaires furent dirigés par quelques personnes, de maniére que le Royaume perdit son éclat de tranquilité, dont il avoit joui jusqu'alors, & fut impliqué dans une guerre aussi onéreuse que dangereuse, qui auroit pu facilement causer la ruine totale de la Patrie, si le Tout-puissant ne l'avoit pas retirée du précipice où elle étoit sur le point de tomber, par le courage vraiement héroïque & la sagesse de V. M.

Et comme il n'étoit pas difficile de prévoir ce grand danger, je ne cessai pas dès le commencement d'en avertir, dès que le transport des Troupes en *Poméranie* fut mise en délibération, surtout parce que le dessein qu'on tramoit alors, pouvoit en peu de tems engager le Royaume dans une guerre fatale. On ne donnoit pourtant aucune attention à ce que je disois,

disois, & on en donnoit bien plus à l'Ambassadeur de *France*, qui tournoit tout à l'avantage de son Roi, quoiqu'elle fût tout-à-fait contraire au véritable intérêt de la *Suéde*. Pour faire réussir son projet, il offroit une somme d'argent, que son Maître vouloit fournir à la *Suéde* en guise de subsides, si nous voulions envoyer vingt mille hommes en *Allemagne*; ajoûtant qu'ils n'y resteroient uniquement que pour donner du poids à la médiation, sans que nous eussions besoin de tirer l'épée, encore moins de prendre parti pour la *France*.

Ceci sonnoit si bien aux oreilles de la plus grande partie du Sénat, qu'on ferma les yeux sur les suites que cette démarche pourroit avoir; & les Commissaires de V. M. n'eurent pas plutôt fait rapport de ce qui s'étoit „ passé entre eux & l'Ambassadeur *de* „ *Feuquiéres* dans la Conférence, qu'il „ fut résolu que les Troupes seroient „ envoyées en *Allemagne*, sans qu'on „ délibérât préalablement si cet en„ voi étoit utile ou nuisible aux in„ térêts de V. M.

La promptitude avec laquelle on arrêta cette grande affaire, me chagri-

na extrêmement, parce que je prévis les dangers où l'on précipiteroit la *Suéde*. Je tâchai de les faire sentir, mais ce fut envain. L'unique chose que l'on m'accorda, fut qu'on consentit à la fin que Mr. *Haghusen* fût envoyé à l'Ambassadeur de *France*, pour lui demander par écrit ce qu'il avoit promis de bouche aux Commissaires de V. M. Mais comme Mr. *de Feuquiéres* étoit instruit d'avance de ce qui avoit été arrêté dans le Sénat, il fit difficulté d'accorder par écrit ce qu'on lui demandoit.

Ceux qui avoient poussé cette affaire avec tant de précipitation, en furent allarmés. Mais à la fin il se rendit aux pressantes instances de certain Seigneur, & consentit de se prêter à ce qu'on exigeoit de lui, à condition pourtant que son écrit ne seroit regardé que comme un brouillon ou comme un simple *pro memoria*. Le contenu en étoit à peu près tel: Que „ comme il avoit été parlé dans la „ conférence & remontré par l'Am„ bassadeur, que les conjonctures pré„ sentes demandoient indispensable„ ment que S. M. eût une Armée „ de vingt mille hommes en *Allema*„ *gne*,

„ *gne*, l'Ambaſſadeur avoit fait en-
„ tendre de la part du Roi ſon Maître
„ que la ſomme des ſubſides qui étoit
„ de $\frac{400}{m}$ Ecus, pourroit bien être
„ augmentée pour en faciliter les
„ moyens. Mais les Commiſſaires de V. M. lui demandant ſi cette augmentation pourroit bien aller juſqu'à la ſomme d'un million, „ l'Amba-
„ ſadeur répondit, que quoiqu'il n'eût
„ pas ordre de déterminer la ſom-
„ me, il croyoit néanmoins que ſon
„ Maître pourroit bien ajoûter $\frac{400}{m}$
„ Ecus aux ſubſides ordinaires: ce
„ qu'il ne pouvoit pourtant pas aſ-
„ ſûrer poſitivement, mais qu'il
„ vouloit bien repréſenter l'affaire à
„ ſa Cour du mieux qu'il pourroit; ſe
„ réſervant néanmoins bien expres-
„ ſément, *que ſon Maître ne ſeroit*
„ *ſenſé obligé à rien, qu'en cas d'une*
„ *rupture préalable de la Suéde avec les*
„ *Ennemis de la France.*

J'ignore ſi ce brouillon a été communiqué & mis en délibération, ou non, dans le Sénat, puiſque je partis en ce tems-là pour la Cour de l'Empereur. Je tiens tout ceci de feu Mr. *Haghuſen*, qui me diſoit encore que

quand il s'étoit apperçu de ces mots, *en cas de rupture*, lui auſſi-bien que Mr. *Ohrenſtedl* en furent ſurpris; & que s'étant rendu avec cet écrit chez feu le premier Chancelier, celui-ci leur en avoit témoigné ſa ſurpriſe, diſant que cela étoit contre l'accord & la parole donnée.

Quoi qu'il en ſoit, le tranſport des Troupes ſe fit également: & bien que l'Ambaſſadeur eût promis aux Commiſſaires de V. M. qu'il payeroit ſur le champ $\frac{200}{m}$ Ecus pour faciliter l'envoi des Troupes, il n'en fit rien, malgré les grandes inſtances qui lui en furent faites. La Chambre des Finances fut donc obligée de débourſer & de négocier l'argent néceſſaire pour le tranſport deſdites Troupes, quoiqu'à des conditions bien onéreuſes.

Qu'y auroit-il eu de plus naturel que d'arrêter encore à tems tout ce tranſport, juſqu'à ce qu'on eût été mieux aſſûré, que la *France* rempliroit fidélement ce qu'elle avoit promis, puiſque l'Ambaſſadeur faiſoit dès le commencement tant de difficulté de ſe tenir à ſes engagemens?

Cela

Cela ne ſe fit pourtant pas. L'Armée fut tranſportée en *Allemagne* malgré cette incertitude; & quant à ſon arrivée en *Poméranie*, le Felt-Maréchal demandant de l'argent pour l'entretien de ces Troupes, on le lui refuſa tout net, en diſant qu'on ne payeroit pas le ſol avant qu'on eût rompu avec les Ennemis de la *France*, & qu'on eût fait invaſion dans les Païs de *Brandebourg*.

Il eſt facile à penſer combien une ſituation ſi fâcheuſe doit avoir embaraſſé. Les Troupes manquérent de vivres, & le Païs étant déjà épuiſé, il ne ſe trouva pas en état de fournir à leurs beſoins.

Dans ces entrefaites je continuai mon voyage pour *Vienne*. Y étant arrivé, j'inſinuai la commiſſion dont j'étois chargé. Elle conſiſtoit principalement à diſpoſer l'Empereur de laiſſer la médiation à V. M. & à lui inſpirer des ſentimens pacifiques, puiſqu'on avoit voulu faire accroire en *Suéde* qu'il n'étoit porté ni pour l'un ni pour l'autre. Contre toute attente je trouvai l'Empereur fort diſpoſé à conſentir à tout ce que V. M. déſiroit de lui, & à toutes les pro-

propoſitions que je lui fis, comme mes très-humbles rapports le font connoître dans toutes ces circonſtances. L'Empereur avoit dit entre autres choſes, qu'il mettoit une ſi grande confiance en V. M. qu'il ne balanceroit pas à ſe remettre lui-même, & le ſalut de Sa Maiſon entre les mains de V. M. étant aſſûré que V. M. prendroit ſes intérêts à cœur dans les Négociations de la Paix, en Roi plein de ſentimens de Chriſtianiſme & d'Equité. L'unique choſe qu'il exigeoit de V. M. fut qu'elle s'abſtînt de toute hoſtilité, & ne permît pas que ſon Armée entrât dans le Païs de *Brandebourg*; faiſant entendre qu'il trouveroit bien moyen de la faire ſubſiſter, pendant que l'on traiteroit de la Paix.

Je puis auſſi atteſter ſur ma conſcience, que je trouvai alors la Cour de l'Empereur fort portée à donner à V. M. toute la ſatisfaction poſſible: mais à la nouvelle de l'invaſion de votre Armée dans le *Brandebourg*, on remarqua une grande conſternation en cette Cour. Malgré tout cela, & pour témoigner combien on étoit diſpoſé à conſerver l'amitié & la mé-

médiation de V. M. l'Empereur promit d'arrêter la concluſion d'un Traité avec les Ambaſſadeurs de *Moſcovie*, qui étoient alors à *Vienne*. Juſqu'à ce que je puſſe avoir réponſe de V. M. ſur les conditions ſuſdites de la neutralité qu'on demandoit à V. M. que ſon Armée pourroit néanmoins reſter dans la *Poméranie* & qu'elle y ſeroit entretenue par l'*Empire*, pour venir au ſecours de celle des Parties belligérantes qui ſouhaiteroit la paix à des conditions raiſonnables. Mais comme la réponſe que j'eus là-deſſus ne fut pas ſatisfaiſante, on me fit entendre combien on étoit fâché de ce que l'Empereur & l'*Empire* ſe voyoient contraints de déclarer la guerre à V. M. démarche qui ſeroit ſuivie par les autres Alliés, & on me mit devant les yeux tous les malheurs qui fondirent depuis ſur la *Suéde*.

Je ſoumets, Sire, ces conſidérations à la pénétration éclairée de V. M. & je laiſſe juger s'il n'eût pas été plus glorieux pour Elle & plus avantageux au Royaume, que l'on eût évité une guerre ſi dommageable & ſi funeſte à la *Suéde*. V. M. ſe ſeroit acquis la plus haute eſtime chez

toute

toute la Chrétienté, en procurant par sa puissante médiation une Paix stable & équitable, après laquelle tout le monde soupiroit. Tous ceux qui étoient bien intentionnés pour la *Suéde*, ne pouvoient pas comprendre que l'on ne sût pas mieux mettre à profit une conjoncture si favorable. Ils imputoient tout cela au manque de bonne volonté, & étoient fort surpris qu'il se trouvât ici des personnes qui vouluſſent faire croire que la *Suéde* s'étant obligée par son Traité avec la *France* à rompre avec les Ennemis de cette Couronne, au-lieu que l'intérêt & l'obligation de la *Suéde* demandoient qu'elle garantît & conservât la Paix de *Westphalie* établie à si haut prix, plutôt que de contribuer à la détruire à son propre dommage, à la considération des suites funestes, que moi aussi-bien que tous ceux qui avoient à cœur le vrai bien de la Patrie, prévirent que cette conduite attireroit sur nous, & nous engageroit dans une guerre fatale, qui seroit accompagnée de funestes effets, je fus saisi de chagrin & d'horreur. Je ne pus donc pas me dispenser de faire

faire des remontrances à ce ſujet, telles que le zéle d'un cœur rempli de la meilleure intention pour le bien de l'Etat, me les pouvoit inſpirer. J'eſpérois encore de pouvoir par-là détourner le malheur & conjurer la tempête dont la *Suéde* étoit menacée, & qui dans la ſuite creva ſur nos têtes. Mais comme mes raiſons & mes inſinuations ne s'accordoient pas avec le ſentiment de ceux qui vouloient la guerre à toute force, non ſeulement on n'y donna aucune attention, & je me chargeai encore de leur haine, comme tout le monde le ſait, ſans pourtant que je l'aye méritée; puiſque je n'ai fait que les avertir du malheur qui s'enſuivit, & ai déconſeillé une guerre dont nous n'avions pas beſoin de nous mêler, & qui mit V. M. & ſon Royaume à deux doigts de ſa perte, & l'engagea à des dépenſes immenſes. Ma conduite cependant ne fit que m'attirer l'envie de mes ennemis, lorſqu'il plût à V. M. de ſe ſervir de mon miniſtére au Traité de la Paix générale de *Nimégue*, ſurtout comme je fus aſſez heureux de ſigner de ma main une

Paix,

Paix, qui mettoit une fin désirée à une guerre sanglante & ruineuse pour la plus grande partie de l'*Europe*. Comme V. M. me confia aussitôt après la direction de sa Chancellerie, ceux qui avoient conseillé cette guerre en conçurent tant de chagrin, qu'ils n'omirent aucune occasion de me susciter des difficultés dans l'exercice de ma Charge, en contrecarrant en toute maniére tous mes bons & fidéles conseils, qui ne tendoient pourtant qu'à une fin salutaire, c'est-à-dire, à mettre nos affaires sur le pied que demande le véritable intérêt de la *Suéde*, & à nous faire joüir d'une Paix durable. Et c'est avec l'aide de Dieu que nous en joüissons depuis plus d'onze ans contre l'attente de bien des gens; ce qui ne seroit pas arrivé, si nous avions renouvellé l'Alliance avec la *France*. Mais comme la derniére guerre est une preuve bien claire qu'elle ne cherche l'amitié & l'alliance de la *Suéde*, que pour en tirer seule tout l'avantage, & pour faire de grandes conquêtes aux dépens de la *Suéde*, chose dont nous venons malheureusement nous-mêmes de faire tout

tout fraîchement la plus triſte expérience; je ne pus pas gagner ſur moi de conſentir à cette Alliance, puiſqu'elle nous auroit jetté infailliblement dans le danger & le malheur dont nous étions nouvellement échappés; mais je crus au-contraire plus conforme à mon devoir, de conſeiller ce qui pourroit affermir la ſûreté du Royaume de V. M. & de ſes frontiéres, en conſervant la Paix qui nous avoit couté ſi cher. Pour parvenir à un but ſi ſalutaire, le moyen le plus ſûr, à mon avis, étoit de ſe lier avec les Puiſſances dont les intérêts étoient communs avec les nôtres, & qui déſiroient comme nous la conſervation de la Paix. J'eus la conſolante ſatisfaction de voir que cet avis fût approuvé par V. M. & en conſéquence de voir qu'en premier lieu, nous conclûmes un Traité avec la République d'*Hollande* (la maxime conſtante de la *Suéde*, étant de s'allier au-moins avec une des Puiſſantes Maritimes); à la concluſion de cette Alliance, il ſe trouva une bonne partie des plus puiſſans Cercles & Etats de l'*Empire* qui accédérent

au même Traité, particuliérement les Electeurs de *Baviére* & de *Brandebourg*, les Maisons Ducales de *Lunebourg* & autres : ce qui ne seroit point arrivé, si la *Suéde* s'étoit liguée avec la *France*. Lorsqu'on fut convaincu que nous n'étions plus si attachés à la *France* que pendant tout le tems de sa Minorité, mais que V. M. dirigeoit ses Conseils sur un fondement tout-à-fait conforme à son intérêt naturel & véritable, tout le monde en témoigna sa joie, & désira sincérement de former des Alliances défensives avec V. M. afin de conserver par-là son amitié & une Paix constante.

Ces Alliances avec tant de Puissances considérables nous ont été d'une utilité très-réelle; car par leur moyen nous avons prévenu & détruit les pernicieux desseins de ceux qui étoient mal intentionnés pour V. M. & pour son Royaume. On n'a qu'à se rappeller les premiéres années qui suivirent la Paix, & se ressouvenir des grands préparatifs de Guerre qui se firent dans le voisinage par terre & par mer, & qu'à cette fin on fit venir des Vais-

Vaiſſeaux de guerre étrangers dans la Mer *Baltique*. Mais les mal-intentionnés inſtruits des puiſſantes Alliances que V. M. avoit faites, & que leurs deſſeins ne pourroient s'exécuter ſans grand riſque, ils ſe trouvérent obligés d'y renoncer à leur confuſion, & de nous laiſſer joüir de la Paix juſqu'à l'heure qu'il eſt.

Un autre effet que lesdites Alliances ont produit à l'avantage de V. M. eſt l'appui & l'aſſiſtance qu'elle a eue de ſes Amis dans l'affaire de la reſtitution du *Holſtein*, qui s'eſt terminée ſi heureuſement & à la gloire de V. M. & cet avantage ne ſe borne pas uniquement à cela. On s'en apperçoit à vue d'œil ; car tant que le *Dannemarc* a été en poſſeſſion du *Holſtein*, il a été en état d'entretenir toujours une Armée conſidérable, & en même tems d'avoir une Flotte pendant pluſieurs années de ſuite, qui ſurpaſſoit la nôtre & en force & en nombre, juſqu'à ce que nous ayons gagné du tems pour en équiper une de notre côté. Et comme ce Voiſin a perdu environ deux millions d'Ecus de revenu par

an par la restitution du Duché de *Holstein*, l'expérience a fait voir qu'il n'a pas été en état depuis d'entretenir de ses revenus ordinaires les Troupes qu'il tenoit sur pied à la conclusion du Traité, puisqu'il a été obligé d'en céder une partie au Roi d'*Angleterre*; & le reste lui étant encore à charge, il en négocie actuellemeut avec l'Empereur pour subvenir aux dépenses qu'il lui faut faire pour leur entretien. On apprend même qu'il y a grande disette d'argent dans ce Païs-là, & que la Milice est mal payée. Toutes ces choses sont des marques évidentes, que la restitution du *Holstein* a diminué considérablement les forces du *Dannemarc*, & qu'elle le force à rechercher avec empressement l'amitié de V. M.; & il n'est pas moins glorieux qu'heureux pour nous, de le voir réduit dans un état à n'avoir pas à craindre son invasion comme pendant les prémiéres années qui ont suivi la Paix: & comme on présume que j'ai contribué en quelque chose à mener cet ouvrage à sa perfection, il s'en trouve beaucoup qui m'envient le peu de part que j'y puis avoir eu, parce que

les

les ordres touchant ces Négociations ont passé par mes mains. Ils ne me veulent pas moins de mal, de ce que je n'ai pas pu me résoudre à consentir à la proposition faite de la part du Duc d'*Hanovre* touchant un tiers Parti, auquel la *Suéde* fourniroit vingt mille hommes en *Allemagne*. Je ne pouvois sans blesser ma conscience approuver ce projet, ne m'appercevant que trop du feu dangereux qui étoit caché sous ces cendres; comme cela s'est fait voir dans la suite, puisque la véritable intention n'étoit que d'engager V. M. dans une guerre, dont un autre auroit profité au grand desavantage de la *Suéde*. V. M. n'auroit fait par-là que s'attirer la haine & l'inimitié de toute l'*Europe*; parce que cette démarche eût non seulement mis le trouble qui s'en seroit ensuivi dans tout l'*Empire*, mais auroit encore donné occasion à notre puissant Ennemi d'opprimer nos bons Alliés, & de les obliger à une Paix desavantageuse; & après en être venus à l'acte, ils n'auroient pas manqué d'exiter en revanche les plus puissans de nos Voisins contre nous, de

tâcher de nous enlever nos Provinces en *Allemagne*, & à la fin de porter la guerre dans le cœur même du Royaume, sans que nous eussions pu reclamer un seul Ami ou Allié qui eût été en état de retirer la Patrie du danger où elle se fût trouvé précipitée, si ce dessein pernicieux eût été suivi; car il y eût eu de l'imprudence à compter sur les Princes de l'*Empire* qui devoient former ce tiers Parti avec V. M. comme on le voit assez à l'heure qu'il est, que la plupart d'eux ont déjà pris leurs engagemens avec l'Empereur, quoiqu'ils ayent tiré de grands subsides de la *France*. En un mot, si ce projet avoit eu lieu, nous serions actuellement dans un état pareil à celui où nous étions dans la Guerre précédente, & peut-être notre situation seroit-elle encore pire. Car alors le Roi de *France* fut encore assez puissant pour nous faire restituer avant la conclusion finale de la Paix, les Provinces que nous avions perdues, quoique bien ruinées: cependant par cette diversion la *Suéde* occupa d'un autre côté quatre-vingt mille hommes, qui sans cela seroient tombés sur le corps du Roi

Roi de *France*, qui n'étant pas assez fort pour résister à tant d'Ennemis à la fois, n'auroit pas pu faire de si grandes conquêtes, quoiqu'au préjudice de la *Suéde*, & presque à sa ruine totale, si le Tout-puissant ne l'en avoit pas retirée, par l'intrépidité incomparable de V. M. & à sa gloire immortelle. V. M. ayant ainsi conduit cet ouvrage avec le plus grand bonheur & une sagesse & une prévoyance qui ont rendu vaines toutes les machinations des mal-intentionnés, il faut de toute nécessité travailler avec toute l'attention & toute la vigilance imaginable à se maintenir dans cet heureux état; parce que ceux qui ne trouvent pas leur compte dans la Paix, ne manqueront pas de mettre tout en œuvre pour nous engager dans de nouveaux dangers.

La considération de la Paix a été mon principal but, & c'est à cette considération que j'ai fait tout ce qui a été en mon pouvoir pour détourner ladite proposition d'*Hanovre*. Je suivrai constamment ce même plan, malgré tout ce que pourront faire mes envieux pour me rendre mal-

heureux. J'en appelle pour ceci, comme pour toute autre chose, à la pureté de ma conscience, assûré que le Tout-puissant me garantira des embuches de mes ennemis, qui me persécutent sans-cesse. Je me suis conduit en toute rencontre en homme de bien, la posterité ne refusera pas de me rendre ce témoignage; & on en sera encore mieux persuadé quand je serai mort. Je ne connois aucunes intrigues; je vais mon droit chemin; & je me tiens aux maximes & au fondement qui a déjà été jetté; parce que l'expérience nous a convaincu qu'il est ferme & solide, & qu'il soûtient la Paix & la conserve. Les mal-intentionnés ayant même été forcés de nous laisser jusqu'ici en repos au grand avantage du Royaume en général.

Les nouveautés m'ont paru de tout tems suspectes, & je crains que la plupart de ceux qui y trouvent du goût, ne se trompent & ne se les représentent très-différentes de ce qu'elles sont réellement.

J'ai été fort surpris quand j'ai souvent entendu dire à des personnes, que nous devions nous confier en nos pro-

propres forces, s'imaginant que nous n'avons plus beſoin de réfléchir ſur ce que ſont les autres, mais que toutes les Puiſſances ſeront obligées d'acquieſcer à ce que nous voudrons. A-la-vérité je conviens que la Paix de onze années que Dieu nous a accordée, nous a fourni des moyens ſuffiſans pour remettre nos affaires, moyennant les ſoins infatigables de V. M. dans un état où elles n'ont jamais été ni ſur mer ni ſur terre. Avec tout cela je ne puis pas me perſuader que nous devions deſobliger les autres ſans raiſon, & irriter contre nous la plupart des Puiſſances de l'*Europe*. Cela arriveroit ſans-doute, dès qu'elles remarqueroient que la *Suéde* aime mieux embraſſer le parti de leurs Ennemis, que le leur. Si la *Suéde* y montre plus de panchant, ils feront ſans-doute la Paix au-plutôt; mais que la *Suéde* prenne alors garde à elle-même. Ils ont trop de moyens en main de ſe venger de nous, & de prêter aſſez de force à nos Voiſins & à d'autres Envieux pour nous attaquer par mer & par terre; outre qu'ils peuvent ſans peine

nous fermer tout commerce, & empêcher que rien ne nous ſoit apporté, & que nos marchandiſes nous reſtent ſur les bras, ce qui cauſeroit peu à peu notre ruine. Je ſouhaite de tout mon cœur que cela n'arrive jamais. Mais il n'eſt pas impoſſible que cela n'arrive à la fin; parce qu'il ſe trouve des gens qui tâchent ſous main de nous rendre ſuſpects auprès des Puiſſances alliées, à quoi le ſéjour du Miniſtre de *France* ici ne contribue pas peu. Ils s'imaginent qu'il n'eſt venu ici que pour conclure dans les formes une Alliance offenſive avec la *Suéde*.

Cette impreſſion, quoique mal fondée, ne produira rien de bon. On le remarque déjà par les rapports venus de *la Haye*, où l'on dit ſans détour qu'il vaudroit mieux avoir la *Suéde* pour Ennemie ouverte que pour Amie diſſimulée.

Je ne m'en laiſſe pas impoſer par de pareils contes, mais j'examine plutôt ſi ce qui ſe dit eſt fondé ou non? Néanmoins, quand je conſidére à quel danger la *Suéde* pourroit être expoſée, ſi les Alliés la tiennent ſuſpecte, j'avoue qu'il me ſemble que cela

cela peut lui faire grand tort, à-moins qu'elle ne le prévienne à tems par une conduite plus ſage. Rien n'empêche l'Empereur & les autres Alliés de mettre nos Voiſins, & ſurtout le *Dannemarc*, dans leurs intérêts. L'Empereur tient en main les moyens de l'y engager, en ſacrifiant le Duc de *Holſtein*, en abandonnant ſon Païs à la diſcrétion du Roi de *Dannemarc*, & en lui accordant la Douane ſur l'*Elbe*, qui eſt de grande importance, auſſi-bien que la Coadjutorie de l'Evêché de *Lubeck*. Tous ces avantages ſont ſi grands, qu'il ſeroit presque impoſſible au *Dannemarc* de les refuſer. Si l'*Angleterre* & les autres Alliés y ajoûtoient un million en argent, il ſeroit en état de nous attaquer de vive force, ſurtout ſi les Puiſſances Maritimes augmentoient ſa Flotte de quelques vaiſſeaux de guerre, comme elles le pourroient faire ſans s'incommoder.

Il ſera facile à l'Empereur & à l'*Empire* de mettre dans leurs intérêts la Maiſon de *Lunebourg*, en accordant au Duc d'*Hanovre* le neuviéme Electorat & les Duchés de *Saxe-Lawen-*

Lawenbourg & de *Bréme*. Ils pourront pareillement accorder à l'Evêque de *Munſter* la Principauté de *Verden*, & quelques autres avantages qu'il pourra demander à l'Empereur, & moyennant leſquels il ne manquera pas de ſe joindre à lui. Ces Voiſins ſeuls ſont déjà en état de former une Armée enſemble. Reſte encore l'Electeur de *Brandebourg*, qui ne ſe verra pas plutôt flatté de l'eſpérance de recouvrer la *Poméranie*, qu'il fera tout ſon poſſible pour s'en mettre en poſſeſſion. Il a même nouvellement fait une Alliance avec la *Saxe*, qui certainement nous doit être ſuſpecte, puiſque cette Maiſon n'a jamais été portée pour la *Suéde*.

Toutes ces Puiſſances une fois gagnées, peuvent facilement tourner leurs Armées contre la *Suéde*, ſi l'on deſoblige le Parti des Alliés. On ſait outre cela que l'Empereur a un grand parti en *Pologne* & dans cette République, deſorte qu'il pourroit les exciter contre nous. Il eſt à croire que les *Polonois* ſeroient d'eux-mêmes aſſez diſpoſés à nous attaquer, à-cauſe de ce qu'ils ont eu à ſouffrir de nous dans la précédente Guerre.

Les

Les *Lithuaniens* ont eux seuls offert à la Diéte de *Grodno* $\frac{24}{m}$ hommes, pourvu qu'il leur fût permis de nous attaquer du côté de la *Livonie*, où plusieurs de leurs familles ont possédé de grandes Terres. Le crédit de l'Empereur & de la *Hollande* est très-grand auprès du *Czar* de *Moscovie*, de-sorte qu'ils pourroient facilement animer ce puissant Voisin contre la *Suéde*.

Je ne répéte pas tout ceci par une crainte mal fondée, ni dans l'opinion qu'une Confédération entre un si grand nombre de Puissances puisse être sitôt arrêtée. Dieu veuille garantir à-jamais notre Patrie d'un semblable malheur ! Mais je veux seulement faire connoître, qu'il n'est pas à propos de montrer trop de sécurité & de se fier trop à ses propres forces ; comme il y en a qui veulent le faire croire. Ce sont pourtant des cas possibles.

Nous en avons fait de tristes épreuves, dans le tems passé ; & si le malheur vouloit que la même chose nous arrivât encore, nous n'aurions pas un seul Ami à qui nous fier, ou qui vînt à notre secours. Car étant

en guerre avec les Puissances ci-dessus mentionnées, il ne nous resteroit aucun autre Allié que la *France* seule. Mais chacun comprend facilement de quel secours elle nous seroit dans de pareilles circonstances. Elle qui auroit tant d'Ennemis sur les bras, & qui à-peine pourroit se défendre elle-même, seroit par conséquent hors d'état de secourir les autres. La derniére Guerre fait foi, combien peu d'assistance elle nous donna, quoiqu'elle s'y fût obligée par une sainte promesse stipulée dans le Traité, où ces paroles sont contenues, „ qu'en cas „ que quelqu'un attaquât la *Suéde*, la „ *France* seroit obligée de l'assister de „ toutes ses forces de terre & de „ mer". Elle ne le fit pourtant en aucune maniére, quoique V. M. hazardât sa précieuse vie & sa Couronne même pour le bien de son Allié. Elle fit en attendant de grandes conquêtes, & en devint depuis si puissante qu'elle mit en tête de prescrire des loix au reste de l'Europe.

Ces considérations m'ont fait regarder de tout tems comme le parti le plus convenable & le plus sûr à V. M. de se tenir dans la Neutralité,

té, & de ne ſe rendre aucune Puiſſance ennemie mal à propos ; mais de ménager l'amitié de toutes celles qui ſont préſentement en guerre, autant qu'il ſera poſſible ; afin que nous conſervions par-là la Paix, & du crédit auprès de toutes ; à condition pourtant que nous ne cédions rien de nos droits, ſoit en ce qui concerne le Commerce ou autre choſe ; car pour cet Article, nous devons toujours le ſoûtenir vivement, & nous ſervir de tous les moyens poſſibles pour le maintenir, mais en des termes modérés. Et tant que nous agirons de cette façon, il ne ſe trouvera perſonne qui nous le diſputera, ſurtout lorsqu'on ſera perſuadé que nous ne cherchons pas ſous le nom d'un libre Commerce, de procurer des avantages à l'Ennemi des Alliés, à leur propre ruine. Si donc on tient exactement la main à ce qu'il ne s'y commette aucune fraude, on n'a pas lieu de douter que notre Commerce ne continue à ſe faire librement. Un autre moyen d'entretenir l'amitié avec toutes les Puiſſances, ſera d'obſerver exactement la Neutralité & de ne faire paroître aucune partialité, en quel-

quelque occasion que ce soit. Et pour établir solidement notre crédit, il est très-nécessaire de remplir fidélement ce qui a été promis & stipulé dans les Traités & les Alliances.

J'ose assûrer V. M. que, lorsque ces maximes seront bien observées, la *Suéde* ne manquera jamais d'Amis fidéles, surtout de ceux qui ont le même intérêt avec elle. D'où il s'ensuit que nos envieux & nos mal-intentionnés nous laisseront volontiers en paix, desorte qu'avec l'aide de Dieu il dépendra de nous de la conserver autant de tems que nous la désirerons nous-mêmes.

En se conduisant de la maniére que je viens de dire, toutes les Parties belligérantes seront disposées d'elles-mêmes à offrir à V. M. la médiation, & elle en tirera cet avantage, que V. M. dirigera à son utilité les Négociations de la Paix, & en travaillant à procurer une Paix solide & équitable, elle s'acquérera une gloire immortelle auprès de la Postérité.

Une autre utilité qui en résultera; c'est que si V. M. tient la main à la conservation de la Paix de *Westpha-*

phalie, à laquelle V. M. méme a un ſi grand intérêt, l'Empereur, tout l'*Empire*, & d'autres Puiſſances qui y ſont intéreſſées, concoureront de toute façon à conſerver à V. M. les Provinces d'*Allemagne*, puiſqu'ils la regarderont alors comme une Puiſſance très-utile à l'*Empire*, & de laquelle il peut attendre du ſecours & de la protection en cas de néceſſité, ce qui eſt quelque choſe de grand, parce que notre propre ſûreté ici en *Suéde* en dépend.

Quiconque voudra réfléchir mûrement ſur tout ce qui a été dit juſques ici, trouvera (à-moins qu'il ne ſoit tout-à-fait prévenu) que l'éclat de la *Suéde* eſt à-préſent ſur un pied où il n'a pas été ci-devant; & ſi on met bien les conjonctures préſentes à profit, V. M. ſe trouvera en état de mettre ſes affaires en *Suéde* & dans les Provinces dans une pleine & entiére ſûreté, & de ſe faire tellement conſidérer de toutes les Puiſſances, qu'elles s'empreſſeront à l'envi à cultiver l'amitié de V. M. & à rechercher ſon Alliance. Mais ſi cette occaſion favorable n'eſt pas bien ménagée, & que nous nous écartions

des maximes que je viens d'alléguer, il est à craindre que nous attirerons sur nous sans aucune nécessité les mêmes malheurs que nous avons essuyés à la derniére Guerre. Ils commencérent justement au Traité que nous fîmes avec le Duc d'*Hanovre*, qui étoit apposté par la *France* pour nous offrir la même Alliance, que celle qu'on nous pressa si vivement de conclure tête baissée avec ce Duc; mais dont le véritable but n'est autre que de nous engager dans l'affaire, pour ensuite abandonner la *Suéde* en faisant l'acquisition du Duché de *Bréme*, comme cela s'est fait dans la derniére Guerre: & la chose en seroit restée-là, si V. M. ne se fût comportée avec tant de courage & de prudence, qu'elle le fit dans cette fâcheuse extrémité. C'est pourquoi je souhaite, d'un cœur aussi fidéle que sincére, que le Tout-puissant veuille nous inspirer les conseils les plus salutaires, pourvu que nous ne tombions pas dans les piéges que l'on nous a dressé de plusieurs côtés, & que des raisonnemens spécieux ne nous éblouïssent pas de connoître nos véritables intérêts, mais qu'on

qu'on préfére toujours ceux qui ſont les meilleurs, & qui ſont les plus propres à augmenter de plus en plus la gloire de V. M. & à avancer le bien & la ſûreté de ſon Royaume.

Auſſi longtems qu'il plaîra à Dieu de prolonger ma vie, ces vœux ſe trouveront dans toutes les priéres que je lui adreſſerai; & avec ſon aſſiſtance je ferai tous mes efforts pour les faire réuſſir, juſqu'à ce que je deſcende au tombeau avec mes cheveux gris au ſervice de V. M.

Comme je ſuis déjà avancé en âge, & que je n'ai rien de plus cher à ménager que mon ſalut, je viens, Sire, de répandre mon cœur devant ce Roi ſi généreux & ſi gracieux, que j'ai aimé & que j'ai ſervi fidélement, pendant une longue ſuite d'années, de toutes les forces dont j'ai été capable, dans la très-humble confiance qu'il plaîra à V. M. de regarder gracieuſement mon ouverture de cœur & les avis fidéles que j'ai pris la liberté de mettre par écrit. Je prens le Tout-puiſſant à témoin, que tout ce que j'ai dit, ne part que d'un cœur rempli

des sentimens du Serviteur le plus fidéle.

Si ma conduite n'a pas été approuvée de tout le monde, le tems mettra au jour la pureté de mes intentions. La raison pour laquelle on veut me débusquer & me mettre mal dans l'esprit de V. M. c'est afin qu'il n'y ait personne qui puisse lui rapporter fidélement le véritable état des affaires, ni l'avertir à tems du danger.

J'ai sacrifié tout le cours de ma vie au service de V. M. & de ses glorieux Ancêtres. Je m'y suis comporté avec franchise & comme un Sujet fidéle & dévoué. J'en espére aussi la récompense de la main de Dieu, quoique je sois présentement regardé par quelques personnes d'un œil de mépris. Mon cœur, Sire, est fidéle & tout dévoué à la Personne Sacrée de V. M. & c'est pour cela, Sire, que je vous l'ai ouvert, & ai dit à V. M. tout ce que je pense, sans lui rien cacher de tout ce que mon serment de fidélité m'oblige de lui découvrir. Si je n'ai pas touché si près au but auquel j'ai visé, je vous

en

en demande très-humblement pardon, vous assûrant en toute humilité que tout ce que j'ai dit ne part que d'un cœur plein des meilleures intentions du monde, sans aucun dessein de nuire à qui que ce soit, mais uniquement d'avertir de ce qui, selon mon idée, pourroit être nuisible, ou à Votre Majesté, ou à son Royaume. Je vous supplie, Sire, de regarder cette démarche d'un œil gracieux, & de la recevoir comme un gage de mon plus sincére dévouement. Je vous prie en grace de vouloir vous en servir vous seul, & de ne pas permettre que cet Ecrit soit soumis au jugement des autres; parce que ce qui est dit à cœur ouvert, est souvent malignement interprété; & la vérité mise en son grand jour ne plaît pas à tout le monde.

Ce qui a été dit ci-dessus part de la main d'un vieux & fidéle Serviteur, qui a donné bien des preuves de son attachement & de son zéle pour le service de Votre Majesté & de son Royaume. Votre gracieuse Lettre, Sire, que vous avez écrite vous-même, & que j'eus la consolation de recevoir il y a quelques années, m'assigne ces

qualités bien glorieuſes pour moi. Quand ceux qui me ſont ſi contraires feront voir ce qu'ils peuvent faire pour le Bien public, il ſera juſte qu'ils en remportent le fruit; mais en attendant il leur ſied fort mal de vouloir opprimer un honnête-homme, ou de s'attribuer ce qui a couté tant de peine & de ſang à un autre.

Je me mets donc, Sire, ſous votre protection gracieuſe, dans la ferme perſuaſion que V. M. me fera juſtice contre celui qui en veut à mon honneur & à ma charge. Dieu ſait quelle peut être ſa véritable intention; car je ne fais nul tort à qui que ce ſoit de propos délibéré. Si j'étois d'humeur de conſentir toujours à ce qui fait le ſujet de nos délibérations, le nombre de mes ennemis ſeroit aſſûrément moins grand. Mais je ne le puis pas ſans bleſſer ma conſcience. J'aime donc mieux endurer les chagrins & les perſécutions, quoique l'on me rende par-là la vie de plus en plus desagréable. Ma plus grande conſolation ſera que je ſouffre innocemment, & pour le ſervice de V. M. Rempliſſant ainſi mon devoir, je me confie en la bonté

té du Tout-puiſſant, que V. M. aura ſoin de moi & des miens, qui ſans cela ſeroient malheureux après ma mort; car malgré mes longs ſervices pendant tant d'années, je n'ai pas été aſſez heureux pour avoir pu amaſſer du bien; j'attends tout de la clémence & de la juſtice de V. M.

Stockholm ce 19 *Mai* 1692.

BENOIT OXENSTIERNA.

AVIS *du même Comte* Oxenſtierna *au Roi* CHARLES XII. *du* 5. *de Mars* 1702.

SIRE.

LE bruit de vos triomphes & de vos heureux progrès contre nos perfides Ennemis, m'a tellement conſolé dans la maladie qui m'accable, que la ſatisfaction que j'en ai reſſentie, m'a fortifié & ſoulagé plus que tous les médicamens: auſſi ne prétens-je vivre qu'autant que j'apprendrai que V. M. eſt heureuſe & victorieuſe: &, quoique je ne puiſſe pas avoir l'occaſion de témoi-

gner par ma présence le zéle & l'empressement que j'ai pour la continuation du train glorieux des grandes actions de V. M. & pour sa conservation & son salut, si est-ce pourtant que je ne saurois point me dispenser de les faire au-moins connoître par des priéres ardentes que je ferai pour Elle, & par ce petit mais fidéle conseil, & tel que mes meilleures lumiéres, ma conscience, & l'expérience même puissent suggérer dans les conjonctures très-dangereuses où nous sommes; espérant très-humblement que V. M. voudra l'accepter selon sa clémence & débonnaireté ordinaires, puisqu'aussi ce sera peut-être le dernier que j'aye au monde le bonheur de lui présenter.

Il est inutile, Sire, que je m'étende ici sur la maniére énorme avec laquelle vos Ennemis Vous ont attaqué : le Monde en est témoin, & Dieu les en a punis, en bénissant tellement les justes Armes de V. M. qu'Elle a battu ses Ennemis en toutes parts, recouvré sur eux ce qu'ils lui avoient enlevé, & poussé les choses à un tel point, qu'ils sont obli-

obligés de chercher & de demander la Paix; enſorte qu'il dépend à cette heure de V. M. de la leur accorder, *ſoit à eux tous conjointement, ſoit à l'un ou l'autre ſéparément*; ce qui étant un point auſſi important qu'il eſt avantageux, mérite conſéquemment beaucoup de réflexion.

Or il s'agit ici uniquement de trouver une *Satisfaction* & une *Sûreté:* toutes deux ſont raiſonnables & approuvées de tout le monde, à-cauſe des mauvaiſes ſuites qu'il y a à craindre, en cas que des Aggreſſions ſi énormes ſe puiſſent faire impunément. V. M. peut prétendre l'une & l'autre, de chaque Ennemi en particulier; & également, tant du *Czar*, que du Roi de *Pologne*. Et d'autant qu'il a plû à V. M. de ſommer premiérement le Roi de *Pologne* deſdits Points, il faut ſavoir principalement de quelle maniére on peut les prendre ſur lui.

Il ſeroit bien plus naturel *de chercher la ſatisfaction en Saxe*, parce que cette Invaſion paſſe pour avoir été entrepriſe par les *Saxons:* mais ce Projet ne ſemble pas bien *praticable*, ni *profitable*. Il *ne ſemble point pratica-*

ble, parce qu'une semblable Expédition demande beaucoup de choses dont nous manquons, & qu'on y trouveroit plus de résistance qu'on ne se l'imagine; car outre les propres Troupes du Roi de *Pologne*, celles de *Brandebourg* & de *Hesse* s'opposeroient aussi à nous, d'autant que ces derniéres Puissances ont déjà déclaré, qu'en conséquence de leur Confraternité avec la Maison Electorale de *Saxe*, Elles n'y pourroient souffrir aucune invasion, mais qu'Elles étoient obligées d'épouser la Protection des Païs de *Saxe*, *à cause de l'intérêt commun qu'Elles y avoient*. Cela étant, il faut croire que les autres Princes de *Saxe*, & beaucoup d'autres, joindront pareillement leurs forces à celles-là, desorte qu'on auroit grand' peine d'exécuter avec succès un pareil dessein.

Je n'y vois point d'avantage non plus; parce que le Roi de *Pologne* ne posséde plus grand'chose en propre dans l'Electorat, dont la meilleure part a été, ou engagée par lui même, ou prise par d'autres. Y eût-il même quelque chose à gagner, nous ne serions pourtant pas en état de la garder,

garder, entant que nous en ſommes ſéparés par des Païs étrangers: outre cela, ces démarches deſobligeroient les Amis de V. M. parce que quelques Princes ſeroient par-là contraints de rappeller leurs Troupes, par où conſéquemment la *France* gagneroit jour & le deſſus en *Allemagne*; ce qui doit être auſſi regardé comme le ſeul but de ceux qui briguent cette Expédition.

L'autre Propoſition, *de chercher la ſatisfaction chez la République de Pologne*, peut être de miſe, d'autant que ſa conduite à l'égard de V. M a fait aſſez connoître, en combien de façons Elle a participé aux aggreſſions & hoſtilités de ſon Roi, par où Elle a mérité qu'on lui déclare la Guerre: Mais voici la grande Queſtion: *S'il eſt de ſaiſon, & par conſéquent ſi on feroit bien, d'attaquer la République à force ouverte, pour l'obliger ainſi par les Armes à nous contenter, tant ſur le Point de ſatisfaction, en nous cédant quelque morceau de Païs, ou autrement; que ſur le Point de ſûreté, par la Détroniſation de ſon Roi?*

Au ſentiment de la plupart des éclairés en ces affaires, la ſituation pré-

préſente, tant des nôtres, que de celles de l'*Europe*, ne permet pas qu'on mette d'abord ce Projet en œuvre, ſans s'expoſer à un grand hazard.

Des choſes à venir on juge le mieux & le plus ſûrement par les paſſées: celui qui a connoiſſance de la derniére Guerre de *Pologne*, peut comprendre aiſément comment on réuſſiroit en celle-ci. Pendant la Guerre précédente il y avoit une plus grande apparence d'un heureux ſuccès, que dans celle qu'on va entreprendre aujourd'hui; & cependant nous n'y trouvions point notre compte. Le Roi *Charles-Guſtave*, de glorieuſe mémoire, Ayeul de V. M. marcha en *Pologne* avec trois grandes Armées, ſecouru de l'Electeur de *Brandebourg* & de *Ragotzi* Prince de *Tranſilvanie*. L'aſſiſtance du premier nous vint fort à propos dans la Bataille ſanglante près de *Warſovie*, laquelle, pour parler en homme raiſonnable, nous auroit pu être très-funeſte. Le Prince *Ragotzi* ne nous y ſoûtint pas mal auſſi, en faiſant faire aux *Polonois* de très-grandes diverſions. D'ailleurs nous n'eû-

n'eûmes rien à craindre des *Moſcovites* par derriére, n'ayant au commencement à faire qu'aux *Polonois*. A l'ouverture de la premiére Campagne, & à l'entrée dans la *Pologne*, S. M. renverſa tout ce qui ſe préſenta à Elle, puiſque les *Polonois* ne s'étoient pas encore préparés à cette Guerre. C'eſt pourquoi ils ne purent agir que défenſivement. Mais quand ils eurent le tems de ſe reconnoître, on s'apperçut d'abord à qui l'on s'étoit attaqué; car alors les choſes changérent de face, & tout nous fut contraire.

V. M. eſt à cette heure toute ſeule, & ſans Amis qui lui pourroient prêter du ſecours, ou faire en ſa faveur des diverſions quelque part. V. M. eſt de-plus engagée actuellement avec les *Moſcovites*, qui par là prendroient jour pour faire de grands efforts de tous côtés: principalement il ſeroit fort à craindre qu'ils ne ſe tournaſſent du côté de la *Lithuanie*, afin d'enfermer V. M. entre eux & les *Polonois*.

C'eſt auſſi une différence notable, qu'on a maintenant à faire à un Roi de *Pologne*, qui eſt en même tems

Elec-

Electeur de *Saxe*, capable de mettre en Campagne une Armée considérable de bonnes Troupes *Allemandes*, & principalement de bonne Infanterie, dont les *Polonois* furent mal pourvus dans la derniére Guerre: Et par cette raison ils ne purent pas faire en ce tems-là la même réſistance qu'ils feroient à cette heure, quand ils auront été obligés de rappeller les Troupes de *Saxe*.

Mais il y a une choſe qui mérite le plus de réflexions: c'eſt que ſans compter les *Moſcovites*, le *Brandebourg* & le *Dannemarc* ſe déclareroient auſſi contre V. M. fût-Elle heureuſe ou malheureuſe. En ce dernier cas, (que le bon Dieu l'en préſerve!) *ils voudront pêcher en eau trouble*, en attaquant les Provinces & le Royaume même; & quand la Fortune favoriſeroit V. M. ils n'en tomberont pas moins ſur Elle, pour tâcher de ſauver le foible, tant pour leur véritable intérêt d'Etat, qui conſiſte en ce qu'ils ne ſauroient voir de bon œil que la *Suéde* devienne plus puiſſante qu'Elle ne l'eſt naturellement; que pour l'Alliance étroite que ces Puiſſances entretiennent

tiennent avec la République de *Pologne*; & particuliérement à cauſe de l'amitié perſonnelle qu'il y a entre les Rois de *Dannemarc* & de *Pologne*, & l'Electeur de *Brandebourg*; leſquels motifs ſont capables de former entre eux le lien le plus ferme d'une intelligence mutuelle. C'eſt ce qu'on vit dans la derniére Guerre de *Pologne*, quand le *Dannemarc* rompit avec nous, quoique cette facilité lui couta bien cher, aprés que les *Polonois* eurent fait la Paix avec la *Suéde*: le *Brandebourg* nous abandonna auſſi pour embraſſer le Parti de la *Pologne*; en récompenſe duquel office de Cavalier, l'Electeur de *Brandebourg* d'alors reçut la Souveraineté de la *Pruſſe*. Le *Dannemarc* pourroit préſentement profiter de l'occaſion de reprendre ce dont on l'a ci-devant dépouillé; & le *Brandebourg* tâcheroit auſſi de faire reconnoître ſa Dignité Royale nouvellement affectée, & peut-être chercheroit-il d'étendre ſon nouveau Royaume bien loin au-delà des limites; car il ne faut pas s'imaginer qu'il demeurera enfermé dans ceux de la demi *Pruſſe*, ni dans ceux de toute la *Pruſſe* entiére. S'il arrivoit

donc

donc que ces Puissances attaquassent V. M. Elle ne seroit pas moins obligée que feu son Ayeul de glorieuse mémoire, de s'en retourner & d'abandonner tout dans la *Pologne*, puisqu'aussi Elle n'y sauroit rien garder, quelques progrès que V. M. pût y faire, tant à-cause de l'antipathie naturelle qu'il y a entre ces deux Nations, de laquelle on trouveroit plusieurs grands exemples, pour peu qu'on voulût remonter aux tems passés; que parce qu'il n'y a point de Places fortes ou Citadelles, par lesquelles on puisse tenir les *Polonois* en bride: mais ce Païs étant plat & ouvert, on auroit beau les chasser d'un coin à l'autre, ils en demeureront toujours les maîtres; d'autant que la Nation *Polonoise* est d'une trempe à perdre le champ de bataille plus d'une fois, sans pourtant être entiérement vaincue. Ils sont extrêmement légers à fuir, où ils font plus de mal, que s'ils tenoient ferme & qu'ils en vinssent au combat. Aussi l'Armée de V. M. ne pourra-t-elle pas ne point diminuer, tant par les fatigues & les maladies, que par les opérations de Guerre, & principale-

palement dans un Païs qui paſſe pour le Cimetiére des Etrangers, où il ſeroit difficile de faire les recrues, d'autant que ce Païs eſt fort dépourvu de monde & *des nerfs de la Guerre*, j'entends les Finances dont on a grand beſoin quand on veut lever des Troupes en des Païs étrangers. Outre cela on n'en avanceroit guéres, quand ſelon toutes les apparences la Guerre s'allumeroit en *Allemagne*.

Quant *à la Détrôniſation* du Roi de *Pologne*, ſur laquelle V. M. inſiſte le plus, comme ſur un moyen de ſa ſûreté pour l'avenir, il eſt bien vrai que le meilleur ſeroit que ce Roi n'eût jamais été aſſis ſur le Trône de *Pologne*; mais, comme dans les Affaires humaines il ne faut pas tant regarder au meilleur qu'au plus faiſable, j'avoue ne pouvoir pas aſſez comprendre, que cette Détrôniſation puiſſe ſe faire trop aiſément, *ſans le conſentement & concours de la République*, d'autant que les *Polonois* affectent le renom d'être inébranlablement fidéles à leurs Rois, le terme de Détrôniſation paſſant chez eux pour

une chose inouïe. En-verité on trouvera des exemples de ce qu'ils se sont quelquefois opposés à leurs Rois, quand ils avoient empieté sur la Liberté de la Nation; mais qu'ils sont rentrés dans leur premiére fidélité envers leurs Rois, aussi-tôt que les différends furent ajustés. En second lieu, la République de *Pologne* affecte plus qu'Etat du Monde l'Election libre & déterminée d'un seul Objet; & par conséquent Elle se croiroit cruellement insultée, si quelque Souverain Etranger s'avisoit de leur prescrire des Loix, à Elle, qui est un Etat indépendant, au sujet de la Dépositon de son Roi. En effet elle s'attireroit pour jamais le blâme & le mépris de tout le monde, si elle souffroit patiemment une pareille Maîtrise. En troisiéme lieu, la République se feroit un cas de conscience (à cause de la *Bigotterie* de la Nation *Polonoise*) d'abandonner un Roi qui a passé de l'Eglise *Evangélique* à celle de *Rome*, de quoi les autres Puissances Catholiques se feroient sans-doute *une Affaire commune;* & principalement toute la Monarchie Jésuitique, (laquelle prédomine aux Cabi-

Cabinets de tous les Princes Catholiques,) les y porteroit davantage, & appuyeroit le Roi de *Pologne* de leurs conseils & d'effets, principalement en lui fournissant de bonnes sommes d'argent. Les Puissances Protestantes mêmes, quoiqu'elles détestent les aggressions du Roi de *Pologne*, regarderoient cette Détrônisation comme une chose tout-à-fait impossible, tant à cause des difficultés qu'elles prévoient bien dans l'exécution d'un si grand ouvrage, que parce qu'il n'y a point d'exemple de ce que celui qui a souffert une Invasion injuste (ainsi qu'il arrive ordinairement dans presque toutes les Guerres) ait prétendu qu'on détrône son Aggresseur, afin d'avoir sur lui des gages de sa sûreté future.

Or, s'il arrivoit que la République se partageât en Factions, & que la plus grande d'entr'elles fût de l'avis & de l'intention qu'il faudroit que la République se chargeât plutôt elle-même du Point de satisfaction, que d'en venir à une rupture avec V. M. ou bien en cas que ce Parti le plus fort dût même prétendre être débarassé du

Roi de *Pologne*, & qu'il fît ſemblant de requérir l'aſſiſtance & le ſecours de V. M. alors ce ſeroit une toute autre choſe, *ſur laquelle il faudroit changer de réſolution.*

Mais celà demande beaucoup de circonſpection & de précaution, afin qu'on puiſſe s'y fier, & qu'on ne s'arrête point aux apparences, pour y prendre conſéquemment de fauſſes meſures; d'autant que les *Polonois* ſont inconſtans & variables, comme Monſeigneur l'Ayeul de V. M. l'a expérimenté aſſez lui-même à ſes grands dépens durant la derniére Guerre, parce que les Grands du Royaume furent tantôt pour, tantôt contre lui; ſi bien qu'à la fin ils l'abandonnérent tous enſemble, parmi leſquels le Pére des *Sapiéhas* vivans fut le premier.

J'ai toujours craint & je crains encore, que les Grands, qui font à cette heure ſemblant d'être dans les intérêts de V. M. ne le faſſent ſimplement dans des vues particuliéres, afin de ſtipuler pour eux des conditions d'autant plus avantageuſes; & que néanmoins, après avoir gagné leur but, ils ne ſe comportaſſent

taſſent pas mieux que leurs Péres ont fait dans la Guerre précédente.

Afin donc de diſpoſer la République à des penſées ſi avantageuſes que je viens de préſuppoſer, & pour l'entraîner, s'il ſe peut, dans les Intérêts de V. M. les Propoſitions ci-jointes n'y viendroient pas mal. Premiérement, qu'on repréſente au naturel à la République le deſſein du Roi de *Pologne* de la priver de ſa Liberté, en expoſant les moyens par où il penſe en venir à bout, ſavoir par ſes propres Troupes, & par le ſecours de ſes Amis, ſurtout du *Czar*, ſuivant les concerts qu'ils ont fait là-deſſus entr'eux; & par les Factions formées à cette fin, comme auſſi par les Créatures qu'il a gagnées dans le Corps même de la République; qu'avec tout cela le Roi de *Pologne* avoit déjà porté les choſes ſi loin, que la République n'auroit pu jamais détourner le péril par ſes propres Troupes, à-moins que V. M. n'eût renverſé par ſes armes victorieuſes les deſſeins du Roi de *Pologne*, & ceux de ſes Adhérens & Partiſans, & qu'Elle ne l'eût réduit

à se soumettre à la discrétion de la République, laquelle il avoit failli à supplanter : de quoi elle ne devoit être redevable qu'à V. M. En même tems il faudroit faire comprendre à la République, qu'encore que le dessein du Roi de *Pologne* de la subjuguer eût échoué cette fois, uniquement par les armes glorieuses de V. M. si étoit-ce que bien loin d'en démordre jamais, il le reprendroit & le pousseroit davantage dès la première occasion qui se présenteroit, laquelle il se procureroit lui-même par ses corruptions & cabales accoutumées, & par ses Partisans en *Pologne*; desorte qu'il n'y avoit point pour la République de meilleur expédient pour assurer sa Liberté sur les attentats indubitables de son Roi, qu'en profitant de l'heure favorable qui va se présenter à la République pour se débarasser une bonne fois d'un Régent aussi dangereux que le sien.

La deuxiéme Proposition se feroit à peu près de la maniére qui suit: premiérement, il faudroit insinuer aux *Polonois*, que la République avoit un intérêt commun avec la *Suéde* contre les

les *Moſcovites* leurs Ennemis jurés: & puiſque d'ordinaire en ſes Diétes & Capitulations avec ſes Rois elle renchériſſoit extrêmement ſur l'Article *de la repriſe de ſes dépouilles*, c'étoit à-préſent juſtement le moment de reconquérir les conſidérables Provinces que les *Moſcovites* lui avoient arrachées, & leſquelles étoient *les vrayes dépouilles du Royaume*, ſavoir, *Poloske*, *Witepsk*, *Smolenske*, *Kiow*, *Czeruichow*, & la *Podolie* même, toutes leſquelles font un Païs de l'étendue de plus de cent lieues en longueur. Après cela, on pourroit faire voir aux *Polonois* les moyens qu'il y avoit à cette heure de les recouvrer toutes ſans coup férir, pendant que V. M. donneroit aux *Moſcovites* aſſez d'occupation d'un autre côté, & feroit de cette maniére beau jeu aux *Polonois*; que de-plus Elle leur pourroit même prêter les mains pour qu'ils parvinſſent à leur but, bien entendu que de leur côté ils travailleroient auſſi à faire réuſſir ce projet; ce qui ſeroit peu de choſe par rapport à ce qu'ils pourroient regagner & recouvrer moyennant le ſecours de V. M. Ces argu-

mens ſont fort plauſibles & convaincans, pourvu qu'on ſache leur donner un tour que ne laiſſe point douter que les *Polonois* n'ouvriſſent les yeux pour faire croire à la République que c'eſt de ſon intérêt que de ſe ranger du Parti de V. M. pour travailler de concert avec Elle à l'avancement de ſes Projets.

Si donc ſur ce pied V. M. auroit gagné dans la République de ſi puiſſans Partis que nous venons de dire, ou que la République s'y laiſſât perſuader par des Propoſitions ſemblables, on pourroit ſe promettre un bon effet de cette affaire, en cas qu'on en vînt à l'extrémité avec l'un des deux Partis.

Mais quand ces Projets ne ſeroient point goûtés ou praticables, je ne ſaurois pas, en conſidération des circonſtances ci-deſſus alléguées, autrement conclure, ſi ce n'eſt que c'eſt une affaire bien délicate, que de faire la guerre à la République dans le tems où nous ſommes. C'eſt une vérité avouée de tous ceux qui en véritables Amis de V. M. fondent leur intérêt ſur ſa proſpérité, & qui croyent qu'une pareille Guerre

ne

ne peut être propoſée que par ceux qui cherchent leur profit dans la perte & la ruine de V. M. C'eſt pourquoi auſſi le Roi de *France* fait ſes derniers efforts pour brouiller la République avec V. M. & qu'il a juſqu'à-préſent tant appuyé le Roi de *Pologne ;* en partie afin que la *France* ayant par une Guerre du *Nord* repris haleine, les Princes voiſins ſoient obligés de garder leurs Troupes chez eux, ou de les rappeller; en partie auſſi afin que V. M. ayant autre part une guerre ſur les bras, ne prenne pas garde aux vaſtes deſſeins de la *France.*

Car cette Couronne ſait trop bien, qu'Elle ne s'eſt pas tellement comportée envers V. M. pour pouvoir s'attendre aucunement à ſon amitié. Elle eſt auſſi bien perſuadée, que ſes deſſeins ſont de telle nature, que V. M. ne peut ne pas s'y oppoſer, tant pour ſes propres intérêts, que pour ceux du Public. Voilà les vrais motifs & les raiſons pourquoi la *France* ſe donne tant de mouvemens pour faire ſouffler par ſes Miniſtres & Amis le feu d'une guerre avec la République.

Puis donc *qu'une Guerre avec la République ne semble pas être le moyen véritable, par où V. M. puisse parvenir à son but, tant à l'égard de la satisfaction pour le passé, que de sa sûreté pour l'avenir;* & que d'ailleurs il est raisonnable que V. M. reçoive justice sur ces deux points-là, il faut songer à cette heure aux moyens les plus propres pour se la faire rendre, sans s'exposer aux périls représentés ci-dessus. Je viens aux moyens, dont voici quelques-uns, desquels on peut se servir à tout propos.

Premiérement, quant à la satisfaction, les Amis de V. M. s'y employeront volontiers pour tâcher de porter la République à consentir que V. M. demeure en possession de la *Courlande*, jusqu'à ce qu'on lui ait donné une satisfaction raisonnable; à quoi il faudroit fixer un certain terme. Pourvu que V. M. puisse obtenir autant de la République, il me semble que c'est tout ce qu'on puisse raisonnablement exiger *selon la situation du tems*, d'autant plus quand on offriroit en même tems à V. M. la *Livonie*

nie Polonoiſe, autrement appellée *Roſiten.* Alors Elle pourroit ſe retirer avec réputation hors de la *Lithuanie.*

De cette façon V. M. ſeroit aſſurée de la ſatisfaction requiſe. Elle auroit un gage bon & ſûr dont on pourroit ſe ſervir en effet avec avantage; & la République ſeroit alors obligée, ou de laiſſer le gage à V. M. ou de trouver quelque autre équivalent en ſa place.

C'eſt de cette maniére que V. M. pourroit deſarmer la République, & pouſſer ſes avantages autre part ſans empêchement; & en cas qu'on accompliſſe la ſatisfaction au point nommé, V. M. auroit la liberté de faire ou de laiſſer ce qu'Elle jugeroit convenir & à la ſituation du tems, & au bien & profit de ſes convenances: cependant Elle peut obliger ſes Amis, *en leur prêtant quelque ſecours de ſes Troupes*, qui ſont dans les Provinces. Elle pourroit même prévenir en cela le Roi de *Pologne*, qui offre de ſes Troupes à l'*Angleterre* & à la *Hollande*, pour gagner par ce moyen leur affection, & pour priver V. M. de leur aſſiſtance. D'ailleurs,

leurs, comme le Roi de *Dannemarc* peut bien comprendre que les Puissances Maritimes peuvent être d'un grand appui à V. M. & qu'elles peuvent être d'un grand appui à V. M. & qu'elles peuvent le ſerrer de ſi près qu'il ſeroit obligé de lui donner toute ſatisfaction. Ainſi, la Raiſon d'Etat veut qu'on détruiſe pareillement toutes les offres, que le Roi de *Pologne* fait faire dans la même intention & avec un empreſſement réel aux Puiſſances Maritimes; d'autant plus que le Roi d'*Angleterre*, par une déférence & une eſtime toute particuliére, qu'il conſerve encore maintenant pour V. M. a refuſé les offres du Roi de *Pologne*, dans l'eſpérance d'obtenir du monde de V. M. en conſéquence de la Convention conclue depuis peu, & de la Déclaration qu'Elle a déjà donnée là-deſſus. Certes ce ſeroit là le moyen le plus aiſé pour gagner le Roi d'*Angleterre*, puiſqu'auſſi cela ſe pourroit faire *à cette Réſerve expreſſe*, que V. M. pourroit rappeller ſes Toupes lorſqu'Elle en auroit beſoin Elle-même.

Par un Négoce de Troupes V. M. ac-

acquerreroit pareillement de grands avantages, tant pour ſa propre réputation & profit, que pour ſa ſûreté. Car qu'eſt-ce qui feroit plus de réputation & de profit à V. M. que de voir faire tant de cas de ſes Troupes, qu'on les recherche préférablement à toutes autres? Et comment pourroit-Elle mieux étaler ſa puiſſance aux yeux du monde, qu'en faiſant voir qu'Elle eſt encore en état de fournir des Troupes à d'autres, quoiqu'Elle ait deux puiſſans Ennemis ſur les bras? L'utilité conſiſte en ce que V. M. recevroit de la maniére la plus aiſée une ſomme conſidérable des deux Puiſſances Maritimes, ſans qu'Elle ſoit obligée de laiſſer plus long-tems dans leur Service le ſecours ſtipulé par le Traité, qui expire d'abord que leſdites Puiſſances entrent en guerre avec l'*Eſpagne* & la *France*, qui ſelon toutes les apparences va s'allumer en peu de tems. Alors V. M. auroit en main les moyens pour pouſſer quelque part ſes deſſeins, auxquels Elle pourroit néanmoins employer ces Troupes auxiliaires aux dépens d'autrui. Les Provinces de V. M. non ſeulement

ment ne seroient pas par-là soulagées & déchargées du fardeau qui les accable, mais elles seroient aussi mises en pleine sûreté ; d'autant que la Garantie qu'on pourroit stipuler, en tout cas, des Puissances Maritimes, pour lesdites Provinces & même pour les Fontiéres du Royaume, auroit un bien plus grand effet, & seroit plus à estimer que toute l'assistance que nos propres Troupes, qui ne suffisent pas pour reprimer l'assaut des mal-intentionnés, en cas qu'ils viennent nous attaquer de toutes parts.

Ceux-ci ont formé plus d'une fois des desseins secrets pour déloger la *Suéde* de ses Provinces conquises, & pour la confiner au-dedans de ses anciennes bornes, en ayant déjà fait pour cette fin une repartition ; mais l'expérience a fait voir, qu'ils n'ont pas pu encore venir à bout de leurs méchantes entrepriſes, tandis que la *Suéde* a pu s'attendre à quelque secours des Puissances Maritimes, & tant qu'Elle a été en bonne intelligence avec lesdites Puissances : d'autant que cela a été toujours une des premiéres Maximes d'Etat de la *Suéde*, &, qui plus est, le fondement mê-

même de ſa ſûreté, & du ſuccès de ſes deſſeins; de quoi V. M. a eu tout récemment des preuves auſſi réelles, qu'il eſt conſtant que ſans ce ſecours le *Dannemarc* n'auroit pas été ſi aiſément ramené à la raiſon, ni la Ville de *Narva* & toute la *Livonie* auroient pu être ſauvées.

C'eſt auſſi pourquoi les Voiſins ſe ſont attachés aux Puiſſances Maritimes, pour ſe les rendre favorables, & pour qu'elles ne traverſaſſent point leurs deſſeins contre la *Suéde*. Auſſi auroient-ils plus d'envie de nous attaquer en cas qu'ils nous viſſent privés de l'amitié & du ſupport des Puiſſances Maritimes; comme ils ont déjà fait entendre, (ſelon le rapport des Miniſtres de V. M.) qu'ils en ont l'intention, ſavoir qu'ils viendroient fondre ſur nous auſſi-tôt que notre Négociation avec l'*Angleterre* & la *Hollande* ſeroit rompue, ou que l'Amitié vînt à ſe refroidir, ſur quoi ils ſe flattent d'une grande eſpérance. Or leur méchant propos ſeroit tout d'un coup renverſé, ſi, en vertu deſdites Maxi-

mes

mes invétérées & fondamentales, nous voulions constamment cultiver l'Amitié avec les Puissances Maritimes ; & si celles-ci par un retour voudroient accepter la défense de nos Provinces : ce qu'elles ne feront pas seulement volontiers, pourvu qu'on leur fasse plaisir par un prêt de Troupes ; mais elles pourront aussi par ce moyen être engagées à insister tout de bon sur le Point de la satisfaction, d'autant qu'elles aimeroient mieux porter en toutes maniéres le Roi de *Pologne* ou la République même à l'accomplissement dudit point, que de se passer si-tôt de nos Troupes ; & ce seroit le véritable moyen & le plus sûr pour recevoir une satisfaction juste, ou du Roi de *Pologne*, ou de la République ; & ainsi il seroit de beaucoup à préférer à une guerre onéreuse, douteuse, & périlleuse. Car si nous venions à rompre avec la *Pologne*, il faut que je le confesse, je prévois par expérience, & je me figure avec grande horreur un tel abîme de brouilleries & d'inconvéniens, que mon

mon eſprit en demeure tout interdit, non pas par un effet de timidité (car en ma vie je me ſuis plus d'une fois expoſé, ſelon mon devoir, pour le ſervice de mes Souverains Maîtres, & je le ferois encore avec le plus grand plaiſir du monde, ſi les forces me le permettoient,) mais purement par un zéle pour les véritables intérêts de mon Clémentiſſime Roi, & par l'empreſſement que j'ai pour la conſervation de ſa perſonne ſacrée & précieuſe.

Pour venir à cette heure au Point de la Sûreté pour l'avenir, il me ſemble que par les efforts unanimes des Amis de V. M. il pourroit ſe trouver un moyen pour mettre le Roi de *Pologne* hors d'état de lui nuire à l'avenir. D'ailleurs, il ne faut pas douter que l'ardeur & l'envie qu'il avoit d'attaquer V. M. ne ſe ſoit bien rallentie, depuis qu'il a eſſayé la valeur héroïque de V. M. & puis il n'aura pas la force de le faire, depuis que ſon crédit eſt fort diminué, tant auprès de la République, qu'auprès de tout le mon-

de, principalement quand V. M. auroit le bonheur de réduire, avec l'aide de Dieu, son Défenseur, le *Czar*, à un tel état qu'il pourroit desormais faire à V. M. aussi peu de mal que donner du secours à ses Amis. Et ainsi V. M. pourroit de cette sorte s'assûrer sans beaucoup de dépenses, peines & danger, de parvenir enfin au but proposé du côté de l'un de ses Ennemis, c'est-à-dire, du Roi de *Pologne*, tant à l'égard *de la Satisfaction* que *de la Sûreté*. Cependant V. M. pourroit se servir de l'occasion de tourner des armes victorieuses *contre l'autre Ennemi*, le *Czar* de *Moscovie*, sur qui Elle peut remporter vraisemblablement plus d'avantages, puisqu'Elle pourroit s'étendre bien au large en ce Païs-là, sans se faire des jaloux; ce qui est un point de très-grand poids, pour tous les desseins dont l'exécution est d'une longue haleine: c'est pourquoi aussi les Puissances qui font faire des conquêtes, ont coutume de les bien peser auparavant, savoir si elles ne causeront point d'ombrage

à

à d'autres auſſi puiſſans, & ſi les conquêtes qu'elles ſe ſont propoſées ne choquent point leurs intérêts, ſoit ceux du Commerce, ou des Affaires d'Etat; car, cela étant, les conquêtes ne durent guéres, mais ſe perdent en peu de tems. V. M. n'a rien à craindre de tout cela du côté de la *Moſcovie:* au-contraire il y a grande apparence, que ſi étant ſûre par derriére du côté de la République de *Pologne*, V. M. employe ſes Forces uniquement contre le *Czar*, Elle pourra, avec l'aide de Dieu, le ramener bientôt par ſa valeur à la raiſon, & le forcer d'accepter telles conditions qu'il plaîroit à V. M. de lui impoſer; ſavoir, que le *Czar* lui céde *en Satisfaction pour le paſſé & pour la Sûreté à venir de V. M.* ce qu'Elle jugera être de ſa convenance, & ce qu'il faut pour former une bonne Barriére, par laquelle ſes Sujets puiſſent être mis à couvert de toutes inſultes à l'avenir.

Par la défaite du Roi de *Pologne*, V. M. gagneroit par-deſſus cela ce grand avantage, que les autres Voiſins de V. M. lesquels, par paren-

théſe, ont fait ſonner fort haut leur Amitié avec le *Czar*, & nous en ont menacé, ni plus ni moins que d'un Chien que l'on tient à la chaîne, prêts de le lâcher ſur la *Suéde*, quand l'envie leur en prendroit; que ces Voiſins, dis-je, deviendroient plus dociles & plus traitables, quand ils verroient le *Moſcovite*, par la grace de Dieu, ſi bien bridé: & bien-que du côté de la *Pologne* on n'en avançât pas mieux le Point de ſatisfaction, cette Affaire (quand V. M. le jugeroit à propos, ſelon la ſituation du tems) pourroit être repriſe & pourſuivie avec vigueur contre le Roi de *Pologne*, & même contre la République, laquelle entendroit alors meilleure raiſon, autrement on la lui feroit entendre. Par cette diviſion, V. M. pourroit ſoumettre un Ennemi après l'autre, leſquels autrement joints enſemble ſeroient trop forts & trop dangereux pour être attaqués tous à la fois.

La Maxime qui enſeigne qu'il ne faut s'expoſer à aucun hazard en s'engageant avec pluſieurs Ennemis à la fois, mais qu'il faut les partager

tager pour les mettre bas l'un après l'autre: cette Maxime, dis-je, peut avoir ſon effet, quand on s'y prend avec circonſpection: c'eſt le moyen de s'acquérir une réputation dans le monde. C'eſt ſur ce plan qu'a bâti le Roi, pas moins prudent, *Guſtave-Adolphe*, quand au commencement de ſon Régne il ſe vit aſſailli de trois puiſſans Ennemis, ſavoir, le *Dannemarc*, la *Pologne*, & la *Moſcovie*; car loin de ſe charger d'eux tous à la fois, il s'attacha à l'un après l'autre. Premiérement, il fit la Paix avec le *Dannemarc*, quoiqu'à des conditions un peu dures: puis, ayant trouvé bon de conclure en même tems la Tréve avec la *Pologne*, il mena toutes ſes Forces du côté où il y avoit le plus d'avantages, ſavoir contre les *Moſcovites*, ſur leſquels il conquit l'*Ingrie* & *Kekxholm;* mais dès qu'il vit que *Sigismond* Roi de *Pologne* alloit remuer, il fit la Paix avec les *Moſcovites*, & s'en retourna contre le Roi, lequel il obligea de céder la *Livonie* à de certaines conditions. Il auroit pu même pouſſer plus loin ſes conquêtes contre la *Pologne*; mais S. M.

voyant l'Affaire générale de l'*Empire Romain* réduite à une situation aussi périlleuse que la Cause Commune ; c'est-à-dire, que la Liberté Spirituelle & Temporelle alloit succomber, S. M. postposa ses intérêts particuliers à ceux du Public ; puisqu'après s'être premiérement défaite de tous ses Ennemis, savoir en faisant six ans de Tréve avec la *Pologne*, à condition que S. M. demeureroit cependant en possession de la Ville de *Riga* & de toute la *Livonie* ; & s'étant en même tems assûré de-nouveau du *Dannemarc* par un renouvellement d'Amitié, S. M. entra en *Allemagne*, afin de délivrer la Religion Evangélique & les Etats de l'*Empire* de l'oppression de la Maison d'*Autriche*, laquelle en ce tems-là aspiroit (tout de même que la *France* fait à-présent) à la Monarchie Universelle, & à la Supériorité sur les autres Puissances de l'*Europe*. S. M. eut, par la Bénédiction Divine, le bonheur de réussir dans ce vaste dessein, & de rétablir la Liberté de la Religion, de-même que la Balance dans la *Chrétienté* : outre cela, Elle

gagna

gagna dans l'*Empire Romain* ces riches Provinces, que V M. poſſéde encore maintenant. Par tout cela, feu le Roi *Guſtave-Adolphe* éleva la *Suéde* à un tel degré de conſidération & d'autorité, qu'elle a manié *l'Arbitrage univerſel*, non ſeulement dans l'*Empire Romain*, mais auſſi dans tout le *Monde Chrétien;* ce qui en-vérité eſt le plus éminent degré de Grandeur où jamais Roi ou Prince du Monde ait monté ou puiſſe monter. Auſſi ce grand Roi n'auroit-il jamais avancé dans un ſi beau chemin, ſi en ces Quartiers Septentrionaux il ne ſe fût débarraſſé d'un Ennemi après l'autre, par le moyen *de la diviſion* dont j'ai ci-deſſus fait le détail.

Et comme V. M. ſuit les traces glorieuſes de ce Roi, en faiſant de ſi grands progrès, que ſelon toutes les apparences & moyennant la Bénédiction de Dieu Elle va le ſurpaſſer avec le tems; Elle a déjà imité cette Maxime, en ce que *dans une ſemblable rencontre*, mais d'une maniére bien plus glorieuſe, Elle a vuidé auparavant les Affaires du *Dannemarc*, ſi bien qu'il ne reſte à cette

heure que de combattre le *Czar* & le Roi de *Pologne*. Or si V. M. a pour but de faire des conquêtes du côté de la *Moscovie*, chose, à mon avis, la plus raisonnable & la plus avantageuse; qu'il plaîse à V. M. d'y employer les mêmes moyens desquels feu le Roi *Gustave-Adolphe* s'est servi, savoir, en entretenant la Paix avec la République de *Pologne*, en attendant que les Affaires de la *Moscovie* soient terminées; & alors on peut avec l'aide de Dieu s'attendre au même succès.

Mais, si le but principal de V. M. est de chasser le Roi de *Pologne* de son Trône, la même sage précaution semble demander qu'Elle fasse premiérement la Paix avec les *Moscovites;* car, outre les grandes difficultés qu'on rencontreroit dans cette Détrônisation, quand on voudroit l'exécuter *sans le consentement & la volonté de la République*, ce qui aussi est un ouvrage qui demande toutes les Forces de V. M. il est à craindre que les *Moscovites*, voyant que V. M. n'auroit pas le dos libre dans l'exécution d'un si grand dessein, ne se prévalussent de cette occasion

occaſion pour faire une irruption de tous côtés ſur les Terres de la *Suéde*, pendant que V. M. y ſeroit occupée: car alors, ſi par la faveur de la Fortune ils y a gagnoient le deſſus par leur grand nombre, ils ne ſe contenteroient pas d'y ruiner ſans reſſource le plat Païs, ils ſe jetteroient même ſur les Villes, & obligeroient par-là V. M. à rebrouſſer chemin pour les ſecourir & les ſauver de leurs mains. Quand donc de cette maniére, & moyennant l'Aſſiſtance de Dieu, V. M. n'aura pas moins réuſſi que ſes glorieux Ayeux contre tous ſes Ennemis, Elle ne manquera point d'une ſemblable occaſion de parvenir au même point de Gloire où on les a vu élevés, ſavoir d'être celui qui peut ſoûtenir *l'Equilibre de l'Europe*. Tout le monde a déjà les yeux ſur V. M. & juge par ſon grand courage & par ſes grands exploits que Dieu l'a deſtinée à cela. Le Roi d'*Angleterre* même, qui juſqu'à cette heure a affecté avec tant de zèle & de réputation de ſoûtenir la Cauſe commune, eſt auſſi pleinement perſuadé que c'eſt à V. M. que ce

soûtien appartient: ce qu'il a souvent fait entendre par ces termes, dont il se sert en parlant de V. M. *l'Espérance fleurissante de l'Europe. La conservation de la Balance de la Balance de l'Europe n'est pas moins le principal intérêt de la Suéde*, qu'elle est celui des autres Puissances. Car si cette Balance venoit à pencher par la trop grande puissance de quelque Prince, *la Suéde n'auroit plus à attendre que le triste soulagement de Polyphéme ou celui du tour*, c'est-à-dire, qu'étant la plus reculée elle ne seroit que la derniére à plier sous le joug.

Voilà, Sire, mes pensées peu relevées, mais bien intentionnées, sur ce qui me semble ne point convenir, dans ces conjonctures délicates, aux véritables intérêts de V. M. Je ne les dis point par quelque témérité, comme si je ne pouvois rien pénétrer, que V. M. ne puisse mieux comprendre Elle-même en son esprit trop éclairé, ou que d'autres qui ont l'honneur d'approcher de V. M. ne puissent pas mieux lui suggérer. Mais

Mais ces miennes penſées partent ſimplement d'un zéle ardent que j'ai ſuivant mon devoir pour le Service de V. M.; remettant au-reſte avec très-humble ſoumiſſion à ſon bon-plaiſir, d'employer ce qu'Elle trouvera de propre & d'utile à l'avancement de ſes meſures, leſquelles je ſouhaite que le Grand Dieu veuille bénir à l'avenir par toute ſorte d'heureux ſuccès & de proſpérités. Que le même conſerve auſſi la Perſonne Sacrée de V. M. en la prenant en ſa ſpéciale Garde & Protection, afin que les fidéles Sujets de V. M. ayent ce contentement extrême de vénérer leur Clémentiſſime Roi couronné de Lauriers & de Palmes. Toutefois je ſuis perſuadé qu'aucun d'eux ne peut faire ces vœux avec plus de reſpect que moi; mais en cas qu'il plût au Dieu Tout-puiſſant, à la volonté de qui je me ſoumets entiérement, de diſpoſer de moi autrement, en me rappellant hors de ce Monde, où j'ai tant vécu, que j'ai eu le bonheur de ſervir honnêtement quatre Rois & Régens de la *Suéde*, paſſablement à leur ſatisfaction: il me reſte

reste encore cette consolation, la plus grande que je puisse avoir en ce Monde; c'est que, dans ma très-humble & très-respectueuse attente, je m'assûre parfaitement que ces réflexions bien intentionnées seront reçues très-gracieusement par mon Clémentissime Roi; d'autant qu'elles seront apparemment le dernier gage du très-humble amour, fidélité & attachement, par lesquels j'ai toujours tâché de m'évertuer dans la pratique même, & lesquels je garderai fermement jusques à mon dernier soupir, en qualité,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le plus humble, le plus fidéle, & le plus soumis Sujet & Serviteur

BENOÎT OXENSTIRNA.

A Stokholm ce 5. Mars 1702.

REPON-

REPONSE *de Sa Majeſté le Roi de* Suéde FREDERIC I. *au Mémoire du Comte* Catéja *Ambaſſadeur de* France, *préſenté le* 19 *Juin* 1736. *V. St. donnée à* Stockholm *le* 8 *Mars de la même année V. St.*

MEMOIRE *de Mr. l'Ambaſſadeur.*

SIRE,

IL ſeroit inutile aujourd'hui de rappeller tout ce qui s'eſt paſſé en *Pologne* depuis la mort du Roi *Auguſte*, & tous les efforts que la *France* a faits pour ſoûtenir l'Election ſolemnelle, libre & unanime que la Nation *Polonoiſe*, aſſemblée dans une Diéte légitime, a faite du Roi Beau-Pére de S. M. Il étoit naturel de penſer que la *Suéde*, engagée par ſon intérêt & par tant d'autres motifs également juſtes, ne refuſeroit pas ſon ſecours pour le ſoûtien d'une cauſe qui la touchoit de ſi près; & ſi toutes les ſollicitations de la *France* ne l'ont pu obtenir, on doit croire que la ſituation intérieure de la Nation *Suédoiſe* a été le ſeul obſtacle qui s'y ſoit oppoſé.

Ce

Ce fut avec la plus vive douleur qu'en conséquence de ce refus, S. M. se vit hors d'état d'empêcher la prise de la Ville de *Dantzig*, pour la défense de laquelle le Roi n'avoit rien oublié de tout ce qui lui étoit humainement possible. La Convention signée le 15 Juin 1735 par le soussigné Ambassadeur au nom de S. M. a été une nouvelle marque de l'Amitié du Roi pour la Nation *Suédoise*, & a eu encore pour objet principal de la mettre en état de force pour pouvoir ensuite se livrer librement à tout ce que son intérêt & la dignité de sa Couronne sembloit exiger d'elle. Il a même paru par tout ce qui s'est passé à la dernière Assemblée des Etats, que c'étoit le vœu & le désir de la Nation, & l'on devoit croire qu'en conséquence elle auroit formé des Instructions conformes avant sa séparation. Cependant la conduite du Ministére pour le renouvellement du Traité avec la *Russie*, a dû faire juger à S. M. que les Etats avoient eu d'autres Principes, & qu'ils n'étoient pas eux-mêmes décidés sur l'objet de la Convention conclue par le soussigné Ambassadeur, puisqu'ils avoient apparem-

paremment donné lieu à un Renouvellement de Traité avec la *Ruſſie*, indépendamment du fond de ce renouvellement, le tems & les circonſtances de ſa Concluſion ont auſſi dû faire juger que les diſpoſitions générales de la Nation n'étoient point les mêmes.

On a été étonné avec raiſon, de voir que cette Concluſion ait ſuivi d'auſſi près la Convention ſignée au nom du Roi, comme ſi l'on avoit craint de donner le moindre ombrage à la *Ruſſie*, & que l'on eût voulu la raſſûrer, en lui faiſant voir par un Acte poſtérieur la Convention anéantie auſſi-tôt que formée.

Il ſembloit même que l'on craignît tous les obſtacles qui pouvoient y être oppoſés, puiſqu'au-lieu de communiquer le tout d'avance à l'Ambaſſadeur du Roi, comme on avoit lieu de l'attendre, on s'eſt contenté de lui notifier le parti pris de conclure & de ſigner le Renouvellement avec la *Ruſſie*, comme une choſe ſans retour, avec la ſimple aſſûrance générale, qu'on ſeroit ſatisfait des reſtrictions ajoûtées dans ce Traité; & ſans avoir aucun égard au délai qui avoit été demandé, pour que l'on eût

le

le tems de faire part des réflexions dont une pareille matiére étoit susceptible. Mais sans se porter à des plaintes inutiles aujourd'hui, que devenoit un des principaux objets de cette Convention, dès qu'on renouvelloit l'amitié avec cette même Puissance qui s'est opposée à l'Election unanime du Roi de *Pologne*?

Il n'y auroit plus aucune Puissance contre laquelle la *Suéde* eût à se précautionner, & S. M. de son côté ne pouvoit plus retrouver aucun objet d'utilité dans cette même Convention, puisque la Clause réservatoire avec la *Russie* signifie seulement, que dans le cas où la *Russie* seroit attaquée en haine de l'affaire en *Pologne*, la *Suéde* ne seroit point obligée à la prestation d'aucun secours; ce qui loin de réserver à la *Suéde* la liberté d'agir dans les affaires de *Pologne*, lui en ôtoit tacitement les moyens. Car la *Suéde* ne trouvoit rien dans l'Acte même qui l'autorisât à y supposer un autre sens, & qui pût signifier en sa faveur la liberté d'agir au gré de ses intérêts.

Ce sont toutes ces considérations rassemblées qui font juger à S. M. que

que la Nation a eu des Principes différens de ceux qu'on avoit lieu de croire. Les partis que S. M. a cru devoir prendre depuis pour les affaires de *Pologne*, doivent être aux yeux de la Nation *Suédoiſe* une nouvelle preuve que S. M. a effectivement porté ce jugement de la Clauſe réſervatoire dont il eſt queſtion. Le Roi a penſé ſur cela, comme toute l'*Europe* a penſé elle-même, lorſqu'elle a été inſtruite du fond de ce qui s'eſt paſſé en *Suéde*.

Quelque déſir que S. M. ait donc eu de ratifier cette Convention & de donner une nouvelle marque de ſon Amitié à la *Suéde*, Elle a penſé que l'objet en étant détruit par le renouvellement de ſon Traité avec la *Ruſſie*, cela porteroit à-préſent à faux, & qu'ainſi il devoit être queſtion d'examiner quel nouveau Syſtême on devoit ſe former aujourd'hui, & quel objet d'utilité on pourroit attacher au payement du Subſide, qui, quelque conſidérable qu'il ſoit, ne ſera jamais conſidéré par S. M. dès qu'il pourra conduire la Nation *Suédoiſe* à quelque choſe de conforme

à ſes intérêts, à ſa gloire & à ſes véritables Principes.

C'eſt pourquoi le ſouſſigné Ambaſſadeur a ordre de demander à S. M. *Suédoiſe* de vouloir bien confier ſes ſentimens & ſes intentions; perſuadé qu'il ne dépendra jamais de S. M. que les liens de l'union, pour ainſi dire héréditaires entre les deux Couronnes, ne puiſſent ſe reſſerrer d'une maniére indiſſoluble & également conforme à leurs intérêts communs.

Réponſe de Sa Majeſté le Roi de Suéde au Mémoire que Mr. le Comte de Caſtéja, *Ambaſſadeur de S. M. T. C. a préſenté le* 19 *Janvier.* V. St. *Donné à Stockholm le* 8. *Mars* 1736. V. St. Traduction.

SA MAJESTE' s'eſt fait rapporter le contenu du Mémoire mentionné, & quoiqu'Elle le trouve conçu en termes plus propres à refroidir qu'à affermir l'Amitié réciproque, ſi S. M. n'avoit pas toujours à cœur de la cultiver & de l'entretenir de ſon côté, autant qu'il eſt poſſible, à l'avan-

l'avantage & à l'utilité des deux Couronnes, néanmoins Elle n'a pas voulu omettre d'y répondre pour l'information de Mr. l'Ambaſſadeur. S. M. convient qu'il eſt inutile de rappeller préſentement tout ce qui s'eſt paſſé au ſujet de l'Elevation du Roi *Staniſlas* ſur le Trône de *Pologne*. Tout le monde ſait ce que la *Suéde* a fait pour l'établiſſement de ce Prince, & ce que la *France* a fait depuis pour ſon ſoûtien. Ces circonſtances ont ſervi de guide à S. M, dans la conduite qu'Elle a été obligée d'obſerver par rapport aux conjonctures que la derniére Guerre a fait naître: S. M. n'a pas manqué d'expliquer amiablement ſes ſentimens là-deſſus envers S. M. T. C. Mr. l'Ambaſſadeur ſait mieux que perſonne avec combien de réalité ſa Cour s'y eſt prêtée; ce n'eſt point à S. M. à juger de ce que S. M. T. C. a pu faire pour la défenſe de *Dantzig*. Cette Ville reconnoîtra bien elle-même à qui elle doit la plus grande partie de la réſiſtance qui y a été faite. On s'attendoit ici à toute autre choſe qu'à ſa reddition, lorſque Mr. l'Ambaſſadeur, le 15 de Juin

1734, déclara si positivement l'arrivée d'une Escadre, sous le commandement de Mr. du *Gué-Trouïn*. Ainsi Mr. l'Ambassadeur peut assez juger lui-même qu'on ne doit point imputer à la *Suéde* les malheurs de cette bonne Ville: d'autant plus que la *France* n'a pas pu ou voulu les prévenir.

La Convention signée le 14 Juin 1735 par Mr. l'Ambassadeur au nom du Roi son Maître, auroit certainement été une marque de l'Amitié de S. M. T. C. envers S. M. & la Couronne de *Suéde*, si l'effet y eût répondu; mais les plus magnifiques promesses sans effet ne prouvent rien. Si l'objet principal de cette Convention a été de mettre la *Suéde* en état de force, pour pouvoir ensuite se livrer librement à tout ce que son intérêt & la Dignité de la Couronne sembloient exiger d'elle, comme Mr. l'Ambassadeur l'a souvent déclaré; cet objet doit subsister encore, si on veut persuader S. M. de la sincérité des avances qu'on lui a faites.

C'est avec beaucoup de surprise que S. M. remarque que Mr. l'Ambassadeur dans sondit Mémoire, allégue

légue les Principes, les Objets & les Diſpoſitions des Etats & de la Nation *Suédoiſe*; circonſtances qu'un Miniſtre Etranger ne peut ni ne doit citer, perſonne ne pouvant ignorer que les Etats mêmes ont remis au Roi ſeul l'autorite de donner les Réſolutions ſur les Propoſitions qui viennent des Cours Etrangéres: Et comme Mr. l'Ambaſſadeur n'eſt accrédité ni auprès des Etats ni auprès de la Nation, mais auprès de S. M. ſeulement, il doit bien penſer que c'eſt d'Elle ſeule que les Miniſtres Etrangers doivent attendre les Réponſes, à-moins que de vouloir faire entre S. M. & la Nation une eſpéce de ſchiſme très-préjûdiciable à la forme du Gouvernement de *Suéde*, & incompatible avec la fidélité & l'attachement inviolable de la Nation *Suédoiſe* pour ſes Rois. Mr. l'Ambaſſadeur ſait trop bien les droits de la Dignité Royale, pour prétendre que les ſentimens d'une Nation ne ſoient pas renfermés dans ceux que déclare ſon Roi & ſon Chef. Quand S. M. prend les avis de la Nation, il ne s'enſuit nullement qu'un Miniſtre d'une Puiſſance Etrangére ſoit en droit

d'examiner la conformité de leurs sentimens avec les Résolutions & les Remontrances qui lui sont données. S. M. est trop persuadée de la justice de S. M. T. C. pour supposer qu'Elle puisse aprouver une idée si peu compatible avec la Majesté.

En second lieu, Mr. l'Ambassadeur trouve à propos d'insinuer que le renouvellement du Traité d'Alliance défensive avec la *Russie*, mettoit le plus grand obstacle à la Ratification de la Convention: mais de quel Acte ou Engagement peut-on tirer cette conséquence, si la *Suéde* n'en a pas signé de contraires? Personne ne sauroit lui contester la liberté donnée à toute Nation indépendante de s'allier avec telle Puissance qu'elle jugera de sa convenance, lorsqu'il n'y entre rien de contraire à ce qu'on a déjà promis à ses autres Amis. Quand S. M. en a exemté le sujet des différends entre la *France* & la *Russie*, savoir les Troubles de la *Pologne*, & que S. M. n'aimoit pas à se brouiller mal à propos avec ses autres Alliés & Voisins; falloit-il encore par dessus le marché, se réserver expressément la liberté d'agir contre eux, quand l'oc-

ca-

caſion s'en préſenteroit ? Tout autre prendroit cela plutôt pour un Manifeſte, que pour un Renouvellement d'Amitié.

Mr. l'Ambaſſadeur continue dans ſon Mémoire, d'imputer à la *Suéde*, qu'au-lieu de communiquer le tout d'avance avec lui, comme il a cru avoir lieu de l'attendre, on s'eſt contenté de lui notifier le parti pris de conclure & de ſigner le Renouvellement avec la *Ruſſie*. Mais il plaîra à Mr. l'Ambaſſadeur de ſe ſouvenir de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette affaire-là, & il doit convenir de tout le contraire.

L'année 1733, le 25 de Juin, on a communiqué confidemment à Mr. l'Ambaſſadeur les premiéres Inſinuations de la Cour de *Ruſſie*, par ſon Envoyé Extraordinaire Mr. *de Beſtuchef*, pour le renouvellement d'un Traité défenſif qui alloit expirer le 22 de Février de cette année-ci; l'année paſſée, en même tems que ledit Envoyé de *Ruſſie* réitéra ſes Inſtances, Mr. l'Ambaſſadeur en eut part, de-même que le 25 Juin de ladite année, de la Réſolution de S. M.

d'établir avec ledit Envoyé des Conférences sur ce sujet.

Le 7 Juillet, lorsqu'on avoit eu la premiére Conférence avec ledit Ministre, on n'a pas manqué non plus de communiquer à Mr. l'Ambassadeur les Conditions & les Restrictions qu'on demandoit de la *Russie*, & en dernier lieu, lorsqu'on en étoit convenu de part & d'autre, & qu'on alloit les signer.

C'est ainsi que S. M. est allée rondement dans toute cette Négociation avec la *France*, ayant donné à connoître par ses Commissaires dans les Conférences, principalement dans celle du 20 de Mars 1735, que quand le tems marqué dans ledit dernier Traité pour un renouvellement aprocheroit, S. M. ne pourroit pas s'en dispenser, n'aimant pas à rebuter & à ombrager ses autres Amis. Il est vrai que Mr. l'Ambassadeur n'en parut pas trop satisfait; mais S. M. T. C. est trop équitable pour prétendre que parce que la *France* ne l'a pas voulu, la *Suéde* ne le devoit point faire. La *France* ayant été ainsi informée par avance des intentions de S. M. si ladite Couronne

ronne n'y avoit point trouvé ſon compte, pourquoi a-t-elle fait ſigner ici par ſon Ambaſſadeur, cette Convention qu'elle a propoſée & dreſſée Elle-même, ſans y ſtipuler la moindre choſe de la *Suéde* de cette nature-là avec ſes Voiſins ? Au-contraire, après l'avoir eſſayé dans ſes Propoſitions précédentes, Elle s'eſt déſiſtée elle-même dans ſa derniére Convention avec la *Suéde*, des Traites antérieurs avec d'autres Puiſſances. La queſtion eſt donc, ſi la *Suéde* s'eſt engagée par quelque Acte ſolemnel à ne pas renouveller avec la *Ruſſie?* Cela n'étant pas, quelle excuſe fondée dans la Convention peut alléguer Mr. l'Ambaſſadeur, pour ne la pas remplir du côté de la *France?* Un chacun qui voudra ſe donner la peine d'examiner, & de peſer ſans prévention les circonſtances, & le cours de ces deux Négociations, ſavoir celle de la *France* & de la *Ruſſie*, trouvera difficilement dans celle de la *Suéde* avec la *Ruſſie*, quelque effet de crainte & de ptécipitation comme le Mémoire de Mr. l'Ambaſſadeur le qualifie : Imputation d'autant plus im-

possible à soûtenir, que l'expérience de tous les siécles passés prouve le contraire.

Pourroit-on regarder comme crainte & précipitation, quand on ne veut pas entrer tête baissée dans des propositions & des desseins très-vastes & hazardeux à mettre en exécution, n'aboutissant depuis le commencement jusqu'à la fin, qu'à se brouiller avec ses Voisins. Mr. l'Ambassadeur se ressouviendra lui-même de la variété des Propositions qu'il a faites ici. On trouve superflu d'entrer dans ce détail; il suffit de remarquer que Mr. l'Ambassadeur déclara, que celles qui lui furent remises ici, étoient exorbitantes, inacceptables, & d'une nature qu'il étoit impossible d'appuyer une Négociation; revenant toujours à ses premiéres instances, savoir à demander à la *Suéde* l'Activité, des Plans, des Troupes, & des Opérations offensives.

Celle de *Russie* ne demandoit que le renouvellement d'une Alliance défensive déjà aggréée & conclue depuis douze ans, qui subsistoit encore,

re, & qui n'avoit pour but que la ſûreté de ces deux Etats.

Quand S. M. fit repréſenter le 19 de Novembre 1734. à Mr. l'Ambaſſadeur les difficultés qu'Elle trouvoit d'entrer dans quelque activité, Elle laiſſa en même tems juger à la *France*, ſi dans les diſpoſitions, d'ailleurs amiables, Elle n'avoit pas grande raiſon de chercher avec ſoin d'augmenter les forces de la *Suéde* moyennant certaines conditions, pour qu'Elle ne prît pas des meſures avec des Puiſſances Ennemies de la *France*, ou mal-intentionnées contre Elle. Mr. l'Ambaſſadeur le prit *ad referendum*, & n'en communiqua la Réponſe que le 3 de Février ſuivant, lorſque Mr. l'Ambaſſadeur déclara que S. M. T. C. ſe conformoit entiérement à ce que S. M. avoit paru ſouhaiter dans la Conférence du 19 de Novembre; mais prétendant en même tems que la *Suéde* n'entreroit dans aucunes meſures, non ſeulement avec les Ennemis préſens de S. M. T. C. mais auſſi avec ceux qui pourroient le devenir.

Le 3 de Mars, Mr. l'Ambaſſadeur remercia S. M. de la Réponſe

à ſon

à son Mémoire du 30 de Janvier, en priant S. M. de faire projetter la Convention sur chacun des points contenus dans ladite Réponse; afin qu'étant communiquée à Mr. l'Ambassadeur, sur ce qu'on trouvera nécessaire de remarquer & d'ajoûter ultérieurement sur l'une & l'autre, on puisse mettre la derniére main à un ouvrage si salutaire. Mais le 10 de Mars il a plû à Mr. l'Ambassadeur d'y ajoûter de nouvelles restrictions; savoir, que pendant la durée de la Guerre présente, on ne prendroit aucunes mesures ou liaisons avec les Puissances actuellement ennemies de la *France*, ou qui pourroient le devenir; qu'on ne leur fourniroit & n'engageroit directement ou indirectement, sous quelque nom que ce fût, aucunes Troupes; & que pour cet effet on n'écouteroit ou n'accepteroit les Propositions qui seroient faites d'autre part, que de concert, & d'un commun consentement. Il est vrai que Mr. l'Ambassadeur offroit bien par deux différentes reprises, les Subsides mentionnés dans la Convention; mais à une condition si onéreuse, que la

Suéde

Suéde n'y pouvoit accéder, ſans ſe dépouiller d'une des plus grandes prérogatives de toute Nation libre & indépendante: ſavoir, de n'entrer en aucune Alliance ſans le conſentement de la *France*, & de concert avec Elle. Après que S. M. eut témoigné l'impoſſibilité d'y entrer à ce prix-là, Mr. l'Ambaſſadeur continua toujours dans pluſieurs Conférences de provoquer comme à un Arrêt ſans appel à la Conférence du 19 Novembre 1734, & aux Propoſitions qui lui avoient été faites alors; cependant Mr. l'Ambaſſadeur a prétendu de ſon côté, y ajoûter des conditions qui ne s'y trouvent pas, c'eſt-à-dire,

1. En changeant le tems préſent, *des Ennemis, & Mal-intentionnés contre la France*, dans un tems futur, *ceux qui pourroient le devenir.*

2. Que S. M. devoit s'engager à n'entrer dans aucune Alliance ou liaiſon ſans le conſentement de la *France*; ſur quoi Mr. l'Ambaſſadeur inſiſtoit ſi poſitivement, en donnant ce ſens-là à notre Conférence du 19 Novembre, qu'il ſembloit ne vouloir plus nous accorder la liberté d'examiner

la conséquence de son nouveau supplément, mais que nous devions y acquiescer, & l'admettre comme déjà stipulé & offert, sans y avoir plus le moindre mot à redire. A la fin, après plusieurs conditions & explications demandées par rapport aux Traités antérieurs de la *Suéde* avec ses autres Amis & Alliés, Mr. l'Ambassadeur ne communiqua son *Ultimatum* que le 5 Juin 1735, tel qu'il l'avoit reçu de sa Cour, lequel ne fut pas plutôt présenté & trouvé acceptable, qu'il fut agréé & conclu: ainsi si Mr. l'Ambassadeur a vu terminer la Négociation de Mr. *de Bestuchef* en moins de tems que la sienne, si moins de tems y a, à compter de l'année 1733; quand Mr. *de Bestuchef* en parla en réitérant les insinuations déjà faites par son Prédécesseur le Comte *Golowin*, il trouvera qu'il n'y entre du côté de la *Suéde* ni crainte ni précipitation, mais uniquement la discussion des Propositions plus ou moins acceptables. Quand on avoit demandé de la *Russie* tout ce qu'on en pouvoit raisonnablement prétendre, qu'Elle y avoit consenti, que le terme de renouvellement stipulé dans le

le Traité, approchoit, comment le différer sans donner des marques visibles de mauvaise intention, surtout ayant déjà assûré la Cour de *Russie*, que quand le tems marqué pour renouveller approcheroit, S. M. y seroit portée? S. M. & toute la Nation *Suédoise* prétendent en toute occasion à juste titre, de soûtenir le Caractére dont elles sont en possession depuis si longtems, d'être aussi exacts observateurs de leurs Engagemens, qu'Elles ont lieu de s'attendre au réciproque de leurs Amis. Que diroit la *France*, si après avoir accordé tout ce que la *Suéde* avoit souhaité d'Elle, & qu'il n'y restât que la signature, la *Suéde* la différoit de jour en jour, en cherchant toujours des prétextes pour traîner la conclusion en longueur? Quel bien en seroit-il revenu à la *France*, si sur les instances de Mr. l'Ambassadeur Elle avoit fait échouer les Négociations avec la *Russie*, de-même qu'Elle a fait avec celle que l'*Angleterre* avoit entamée alors? Où sont les preuves de cette Amitié dont Mr. l'Ambassadeur a si souvent donné des assûrances de la part de sa Cour à la

Suéde,

Suéde, & du grand bien qu'on lui veut? Si après l'avoir privé par une Convention infructueuse, de plus d'un million & demi de livres en argent de *France*, qui de la premiére offre lui étoient proposées par *l'Angleterre*, & qui selon toute apparence seroit allée bien plus loin, dont la *Suéde* auroit joui aussi immanquablement & sans le moindre risque, que le fait présentement le *Dannemarc*, mais que la *Suéde* a perdu pour l'amour de la *France*. Celle-ci trouve encore mauvais, que pour lui plaire la *Suéde* ne se soit pas aussi privée de l'avantage qui lui revient de son renouvellement avec la *Russie*. Ce qui paroît encore moins amiable, est: Qu'au-lieu de dédommager la *Suéde* des avantages que Mr. l'Ambassadeur lui a fait manquer du côté de l'*Angleterre*, par le double & plus que le double qu'il a promis de la part de la *France*, il ne paye présentement les Subsides stipulés que par des reproches & des accusations mal fondées. C'est avec raison qu'on les peut appeller mal fondées, puisque l'effet & le tems même, Juge impartial & clairvoyant des actions humaines, les

a dé-

a détruites. Eſt-ce que la Diéte de Pacification en *Pologne*, qui n'a pas encore eu ſa conſiſtance, a été accélérée par le renouvellement du Traité de la *Suéde* avec la *Ruſſie*? Les *Polonois* n'en ont pas pu non plus être découragés, à-moins qu'on n'ait voulu ſuppoſer que l'eſpérance ſeule d'un ſecours d'ici, eût été ſuffiſante pour ſoûtenir la conjoncture en *Pologne*. Ce qui n'auroit pourtant pu durer longtems avant qu'Elle en eût été deſabuſée, & la *Suéde*, malgré elle, expoſée aux plaintes & mécontentement de ladite Nation. Il eſt connu que du tems que Mr. l'Ambaſſadeur négocioit ici, ſa Cour étoit déjà en Négociation avec celle de *Vienne* pour les Préliminaires de la Paix. A meſure que celle-là avançoit, la nôtre perdoit ſon prix, devenoit indifférente, & fut différée. Il n'eſt pas plauſible que le renouvellement du Traité de la *Suéde* avec une Puiſſance qui étoit ſur le point de s'accorder avec la *France*, lui ait pu fournir un juſte ſujet de mécontentement ſelon la régle ordinaire, *ceſſante cauſâ ceſſat effectus*. Si la bonne intelligence avec la *Ruſſie* eſt un crime dans l'eſprit de Mr. l'Ambaſſadeur, pourquoi nous re-

procher ce qu'en même tems sa Cour autorise par son propre exemple ? S. M. peut encore moins s'imaginer que le renouvellement de son Traité avec la *Russie*, & dont l'effectuation ne commençoit qu'après l'expiration du premier, c'est-à-dire, près de six mois après la signature des Préliminaires de la *France* à *Vienne*, puisse avoir précipité l'Accommodement de la *France*, déjà entamé plusieurs mois auparavant. Mais si cela est, S. M. auroit lieu de s'applaudir d'avoir été le premier mobile de la Paix en *Europe* & de l'acquisition de la *Lorraine* pour la *France*. Ne vaudroit-il donc pas mieux que Mr. l'Ambassadeur se tînt uniquement à cette seule & probable raison de refus de la Ratification, qu'il a alléguée lui-même dans son Mémoire ? C'est-à-dire, que S. M. T. C. de son côté, ne pouvoit plus retrouver aucun objet d'utilité dans cette Convention. Après qu'on fut parvenu à son but à *Vienne*, on ne trouvoit plus son compte à payer à la *Suéde* les Subsides stipulés, quoique la *Suéde* de son côté n'ait donné aucune atteinte à ce qu'elle avoit promis à la *France*.

Tout

Tout le monde y ajoûtera plutôt foi qu'à l'accuſation du Mémoire, ſavoir, qu'on vouloit ici par un Acte poſtérieur anéantir la premiére Concluſion auſſitôt qu'elle étoit formée.

La conduite qu'on a gardée depuis la ſignature de la Convention juſqu'à-préſent, donnera lieu de croire à toute l'*Europe*, que l'objet de ladite Convention doit avoir été tout autre que ne marquent ces aſſûrances ſi ſouvent données; ſavoir, de mettre la *Suéde*, par ces ſubſides, en état à ne pas craindre d'inſultes. Puiſque ſi le deſſein de la *France* n'a pas été autre, il n'y a rien qui puiſſe la détourner de s'en acquitter, tant en tems de Guerre, qu'encore plus en tems de Paix, qui doit naturellement diſſiper tout ombrage.

Mr. l'Ambaſſadeur ſait mieux qu'un autre, que l'engagement de la *Suéde* conſiſte uniquement à ne point donner, prêter ou vendre quelques Troupes contre les intérêts de S. M. T. C. & contre les vues qu'Elle déclare l'avoir déterminé à prendre les armes; il eſt évident que la *Suéde* a religieuſement obſervé cette condition; mais les circonſtances des dé-

lais dont on commençoit à se servir pour différer d'abord l'expédition de la Ratification, donnoit assez à connoître que la Cour de *France* devoit avoir changé de vues & de sentimens.

Premiérement, une légére indisposition du Capitaine *Palmstierna*, porteur de la Convention en *France*, devoit être la cause du retardement de la Ratification, comme s'il étoit l'unique dont on pouvoit se servir dans cette occasion. En second lieu, on exigea des éclaircissemens sur des Articles séparés ou secrets qu'on supposoit, & réattachés à notre Traité avec la *Russie*, qui n'avoient pourtant jamais existé; & présentement, le renouvellement d'une Alliance défensive avec une Puissance actuellement raccommodée avec la *France*, doit pourtant causer la perte à la *Suéde* des marques réelles de l'amitié de la *France*, & la dégager entiérement de tout ce qu'en son nom, par ses ordres, sur son Projet, son propre Ambassadeur avoit promis & signé. Si la *France* veut confronter sur le pied de l'ancienne amitié, la conduite qu'a tenu la *Suéde* à son égard en pa-

pareil cas, Elle la trouvera bien différente de la ſienne envers la *Suéde* préſentement. Malgré l'Alliance entre la *Suéde* & la *France* conclue & ſignée à *Paris* l'année 1715, celle-ci a pourtant trouvé bon de ſe lier avec des Ennemis déclarés alors contre la *Suéde*, ſavoir le *Czar* de toute la *Ruſſie*, & le Roi de *Pruſſe*; & de leur promettre par un Acte ſolemnel ſigné à *Amſterdam* le 4. Avril 1717.

1. De faire ſincérement tout ce qui dépendra d'Elle pour avancer leur bien & avantage, & pour détourner tous les dommages & préjudices qui pourroient leur arriver, ou à leurs Etats & Sujets.

2. De n'entrer dans aucune Convention qui puiſſe être contraire à ce qui pourra être ſtipulé dans la Paix du *Nord* avec le *Czar*, & le Roi de *Pruſſe*; mais au-contraire, d'apporter tous ſes ſoins pour en aſſûrer le maintien & l'exécution.

3. De la garantir dans tous les Points & Articles; & pour cette fin, d'interpoſer non ſeulement ſes bons offices, mais auſſi un ſecours de Troupes ou d'Argent.

4. Après l'expiration de son Traité avec la *Suéde*, qui finiroit alors au mois d'Avril suivant, de ne plus prendre aucun engagement avec ladite Couronne sous quelque prétexte que ce puisse être, directement, ou indirectement, contraires aux intérêts de Leursdites Majestés le *Czar* & le Roi de *Prusse*; & qu'elle ne donnera aussi à ladite Couronne, après ledit terme, aucun secours de Troupes ni d'Argent, sous quelque nom que se puisse être.

La seconde fois, il n'y a pas deux ans, & immédiatement après la prise de la Ville de *Dantzig*, lorsque Mr. l'Ambassadeur pressoit le plus vivement sa Négociation, on fut informé ici que Mr. *de Létang* avoit entamé à la Cour de *Pétersbourg* une Négociation entiérement contraire aux insinuations de Mr. l'Ambassadeur ici, & dont les conditions nous sont bien connues. On ne trouvera rien de pareil du côté de la *Suéde*; à l'égard de la *France*, la discrétion de la premiére est même allée à un point à n'en jamais faire de reproches amiables à la *France*.

Ce n'est qu'à regret que S. M. s'est vue

vue obligée de rappeller tout ce fâcheux passé.

S. M. auroit bien mieux aimé s'accommoder aux doux & amiables sentimens de Son Eminence le Cardinal *de Fleuri*, déclarés depuis peu à son Ministre Plénipotentiaire le Baron *de Gedda* à *Paris*, c'est-à-dire, d'oublier le passé, & de travailler conjointement à une union indissoluble entre les deux Couronnes pour l'avenir. Mais tous les reproches antérieurs, principalement ceux qui se trouvent dans le dernier Mémoire de Mr. l'Ambassadeur, ne sont guéres propres à mener à une fin si salutaire. Tant que l'on ne sauroit prouver la moindre contravention du côté de la *Suéde* à ses engagemens marqués dans ladite Convention, S. M. se croit toujours en droit de se tenir à ce qui a été stipulé & conclu. On laisse à juger quel fond on peut faire sur des Traités à former présentement, lorsque ceux qui ont été faits, ne sont pas sitôt signés, qu'on cherche des prétextes pour les anéantir.

S. M. attend donc avec justice, que la *France* ratifie une Convention conclue & signée par son Ambassadeur,

deur, pour convaincre S. M. de la sincérité de ses sentimens envers S. M. & la Couronne de *Suéde* : c'est le moyen le plus propre à porter S. M. à contribuer de tout son possible pour resserrer de plus près les nœuds de cette heureuse union qui a régné depuis tant d'années entre ces deux Couronnes, à l'avantage réciproque des deux Nations. Au-reste, Sa Majesté, &c.

F I N.

This book is DUE on the last
date stamped below

10*m*-11,'50(2555)470

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
00 130 774 3

JX 132 R76r v.18 pt.2
Rousset de Missy.
Recueil historiques d'actes.

JX
132
R76r
v.18
pt.2